

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2024



Délégation de service public

Parking Dorée

Parking Hôtel de Ville

Stationnement sur Voirie

Le stationnement qui fait bouger la ville

INDIGO

Table des matières

Table des matières.....	1
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	5
1.1 Qui sommes-nous ?.....	6
1.2 INDIGO : Partenaire des villes et territoires pour une mobilité urbaine durable et harmonieuse.....	8
1.3 Concevoir, financer, construire et exploiter des parcs de stationnement.....	9
1.4 Soutenir le stationnement en voirie, pilier des politiques de la ville.....	10
1.5 Assurer la gestion des nouvelles restrictions urbaines (ZFE et ZTL).....	11
1.6 Accompagner le développement des mobilités décarbonées.....	11
1.7 Développer de nouveaux services de proximité.....	12
1.8 Un engagement RSE fort pour une mobilité durable et responsable.....	13
1.9 La Fondation INDIGO : un engagement concret pour des villes plus solidaires et durables.....	15
1.10 INDIGO reconnu pour sa gestion exemplaire des risques ESG par Sustainalytics.....	16
2. LE CONTRAT.....	17
2.1 Le contrat.....	18
2.2 Vos interlocuteurs.....	19
2.3 Une organisation rigoureuse pour une expérience client optimale dans ses parkings.....	21
La formation de nos collaborateurs.....	23
2.4 La Relation client.....	24
Une sécurité renforcée et une assistance optimale 24/7 dans ses parkings.....	24
L'excellence de l'expérience client, une priorité absolue.....	26
Relation client Parc Dorée et Hôtel de Ville.....	28
2.5 La qualité de service chez Indigo : Une priorité absolue.....	29
2.6 Les Services.....	35
Les Mobilités Douces.....	35
Offre de bornes de recharge électrique.....	35
Service de Proximité.....	37
Radio Indigo : Votre compagnon d'information et de divertissement dans les parkings INDIGO.....	37
Zone deux roues motorisées.....	37
3. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION.....	38
3.1 Parc Dorée.....	39
Descriptif.....	39
Tarification.....	40
Bornes de Rechargement électrique.....	40
.....	40

L'animation commerciale.....	41
INDIGO Supporter Officiel des Jeux Olympique et Paralympique de Paris 2024	41
Une communication renforcée pour une expérience client optimale.	42
3.2 Parc Hôtel de Ville	44
Descriptif	44
Tarification	45
Faits Marquants	46
Opérations commerciales.....	46
3.3 Voirie.....	48
Tarification Zone Jaune.....	48
Tarification Zone Verte.....	49
3.4 Intervention de maintenance	50
3.5 Vandalismes.....	51
3.6 Faits Marquants.....	52
4. MAINTENANCE & TRAVAUX	54
4.1 Maintenance des équipements.....	55
Équipement du Parc Dorée.....	55
Équipement du parc Hôtel de Ville.....	56
Équipement Voirie	57
4.2 Les Travaux	58
Travaux du parc Dorée.....	59
4.3 Veille de la structure.....	60
5. ANALYSES.....	61
5.1 Parc Dorée	62
Fréquentation horaires.....	62
Recettes Horaires.....	63
Fréquentation abonnés	65
Recettes abonnés	66
5.2 Parc Hôtel de Ville	68
Fréquentation horaires	68
Recettes Horaires.....	69
Fréquentation d'abonnés	71
Recettes abonnés	72
Conclusion	73
Analyse sur l'activité 2024	73
5.3 Recette Voirie	74

Statistiques de l'heure gratuite en 2024 zone jaune	75
Analyse de l'activité 2024	76
Bilan de l'activité des contrôles et gestion des contentieux (FPS).....	77
RAPO (Recours Administratif Préalables Obligatoires).....	79
6. PERSPECTIVES 2025.....	82
7. Annexes.....	84
7.1 Note financière	85
7.2 Information sur les moyens mis en œuvre par le groupe INDIGO permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public.....	85
7.3 Compte de résultat et patrimoine	88
7.4 Annexes	89

Avant-Propos

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions du code de la commande publique (Article L3131-5, et R 3131-2 à R3131-5). Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers. Il intègre désormais en annexe une note d'information sur les moyens mis en œuvre par le Groupe Indigo permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public (loi n°2021-1109 du 24/08/2021, loi confortant le respect des principes de la République).

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journalièrement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

Préambule

Le stationnement se réinvente face aux défis urbains et environnementaux, évoluant vers des solutions durables et connectées. INDIGO, leader mondial, joue un rôle clé dans cette transformation. L'entreprise intègre la mobilité électrique avec des bornes de recharge, favorise l'intermodalité en transformant les parkings en hubs de mobilité, et mise sur les services connectés pour une expérience utilisateur optimisée. L'urbanisme durable est au cœur de sa stratégie, avec des parkings s'intégrant harmonieusement dans l'environnement urbain. INDIGO innove constamment, s'engage pour l'environnement et collabore avec divers acteurs pour une mobilité durable. Son expertise et son engagement font d'INDIGO un architecte de la mobilité urbaine de demain, façonnant des parkings intelligents et respectueux de l'environnement.

LE STATIONNEMENT QUI FAIT BOUGER LA VILLE

INDIGO

Au service de centres urbains apaisés et en mouvement

01

DÉVELOPPER

l'accessibilité,
la durabilité et
le dynamisme
des territoires

02

RÉPONDRE

aux nouvelles
attentes des
citoyens à l'égard
des villes

03

DÉSENGORGER

et redynamiser
l'espace urbain

04

OFFRIR

de nouveaux
services



1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE



1.1 Qui sommes-nous ?

Fort de 60 ans d'expérience, INDIGO, acteur mondial du stationnement, simplifie la mobilité urbaine. Ses 10 000 collaborateurs s'engagent à offrir des solutions innovantes et durables, adaptées aux besoins des villes et de leurs usagers. INDIGO, ancré dans son histoire, investit dans les technologies de pointe pour créer des espaces de stationnement intelligents et respectueux de l'environnement, améliorant ainsi la qualité de vie en ville.

NOUS PUISONS NOTRE EXPERTISE DANS NOTRE ANCRAGE HISTORIQUE



1964

GTM devient le premier concessionnaire d'un parc de stationnement public, le parc des Invalides.

1975

Première internationalisation pour Sogeparc qui s'implante au Luxembourg.

1997

Sogeparc devient leader dans la gestion de parkings avec 180 concessions.

2001

Sogeparc et Parcs GTM fusionnent et créent VINCI Park qui devient le leader mondial du stationnement.



ET DANS NOTRE CAPACITÉ À CAPTER LES ÉVOLUTIONS, VECTEUR DE NOTRE CROISSANCE CONTINUE

...À l'ère du digital et des mobilités douces



2013

VINCI Park s'implante au Brésil

2015

VINCI Park devient INDIGO

INDIGO lance l'application dédiée au stationnement

2016

INDIGO s'implante en Colombie

2018

INDIGO lance STREETEO, opérateur dédié au contrôle et à la verbalisation du stationnement en voirie

Smovengo, groupement dont INDIGO est actionnaire, devient opérateur de Vélo Métropole

2019

INDIGO acquiert Spie Auto-Cité

2020

INDIGO s'implante en Pologne

2021

INDIGO acquiert les activités de stationnement en ouvrage de Transdev

INDIGO crée Cyclopark, une offre de stationnement sécurisé pour les vélos

2022

OPnGO devient INDIGO NEO

INDIGO Brésil fusionne avec Parêbam

2023

INDIGO acquiert BePark

2024

INDIGO acquiert Parcia en Espagne et APCCA en Belgique

INDIGO acquiert les activités de stationnement en voirie du groupe Transdev

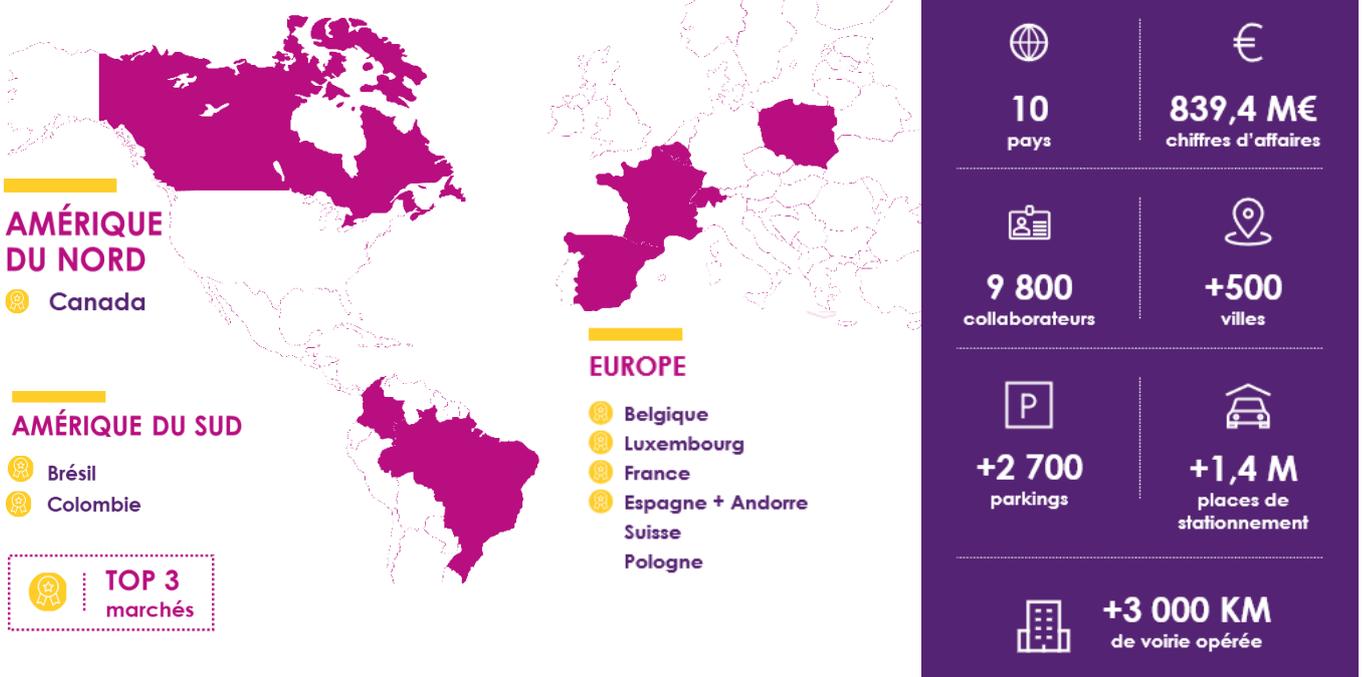
o movia
Lancement de 3 projets pilotes de logistique urbaine à Paris

INDIGO, leader mondial français du stationnement et de la mobilité individuelle, déploie son expertise dans plus de 500 villes et 10 pays. Le groupe conçoit et gère des solutions de stationnement innovantes, adaptées aux défis de la mobilité urbaine.

INDIGO s'engage à accompagner les collectivités dans leurs projets de transformation, en proposant des services variés : gestion de parkings, contrôle du stationnement en voirie, intégration des mobilités décarbonées, et développement de services de proximité tels que la logistique urbaine.

Avec l'application INDIGO Neo, INDIGO offre une expérience utilisateur fluide et simplifiée, facilitant les déplacements en ville. Le groupe se positionne ainsi comme un acteur clé de la mobilité durable, contribuant à façonner les villes de demain.

NOUS SOMMES LE LEADER MONDIAL DU STATIONNEMENT ET DE LA MOBILITE INDIVIDUELLE



FRANCE



1.2 INDIGO : Partenaire des villes et territoires pour une mobilité urbaine durable et harmonieuse

En tant qu'acteur majeur de la mobilité, INDIGO s'engage à accompagner les collectivités dans la conception et la mise en œuvre de politiques de stationnement et de mobilité innovantes et adaptées à leurs spécificités. Notre objectif : contribuer au rayonnement des centres-villes et à l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Des solutions de mobilité intelligentes et responsables

Pour répondre aux défis complexes de la mobilité urbaine, INDIGO imagine et déploie des solutions de stationnement et de mobilité toujours plus intelligentes, durables et centrées sur l'utilisateur. Nous développons également des services innovants, contribuant à dynamiser les villes et à renforcer leur attractivité.

Une expertise reconnue dans le stationnement en ouvrage

- INDIGO maîtrise l'ensemble des phases des projets de stationnement en ouvrage, de la conception à la gestion opérationnelle, en passant par le suivi de rénovation et la gestion des travaux.
- Nos réalisations intègrent des exigences environnementales élevées : perméabilisation des sols, ombrières végétales, production d'énergie photovoltaïque, favorisant ainsi la transition énergétique et la réduction de l'empreinte carbone.
- Nous accordons une place prépondérante aux mobilités douces, en équipant nos parkings de bornes de recharge électrique lente et rapide, et en aménageant des espaces sécurisés pour les vélos.
- Dans une démarche de décarbonation des centres-villes, nous transformons les zones sous-utilisées de nos parkings en espaces de logistique urbaine de proximité, facilitant ainsi la livraison du dernier kilomètre.

Des solutions innovantes pour le stationnement sur voirie

- INDIGO propose une gamme complète de services pour le stationnement sur voirie : équipement, collecte, maintenance, contrôle et recouvrement.
- Nous digitalisons les paiements grâce à notre plateforme Indigo Neo, offrant aux utilisateurs un parcours fluide et simplifié (accès mains-libres, réservation, abonnements en ligne).

Un partenariat de confiance avec les collectivités

- En tant que véritables partenaires des villes, nous sommes à l'écoute de nos clients et des autorités délégantes, et nous nous engageons à proposer des solutions sur mesure, adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Notre force réside dans notre proximité avec les territoires, combinée à un standard d'excellence international, garantissant ainsi la qualité et la performance de nos services.

INDIGO se positionne comme un acteur incontournable de la mobilité urbaine, contribuant à construire des villes plus durables, plus intelligentes et plus agréables à vivre.

1.3 Concevoir, financer, construire et exploiter des parcs de stationnement

INDIGO, en tant que pionnier du modèle concessif, se distingue comme un partenaire stratégique pour les collectivités territoriales et les acteurs privés dans le domaine du stationnement. Fort de son expertise, le groupe investit dans le développement d'infrastructures modernes et performantes, apportant son savoir-faire dans **la conception, la construction, la rénovation et le financement de parkings**.

L'approche d'INDIGO est globale et personnalisée, allant de l'analyse approfondie des besoins spécifiques de chaque client au déploiement de solutions innovantes et adaptées. Le groupe maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur, garantissant une offre de stationnement en constante évolution.

INDIGO propose une gamme variée de modèles contractuels, tels que l'acquisition, le bail, la concession ou le contrat de prestation, afin de répondre aux besoins et aux contraintes de ses clients. La gestion opérationnelle des parkings est assurée avec rigueur, mettant l'accent sur la qualité de l'expérience utilisateur, avec des services d'accueil, de maintenance, de propreté et de sécurité.

La clientèle d'INDIGO est diversifiée, incluant des municipalités, des gares et aéroports, des hôpitaux, des centres commerciaux, des universités, des quartiers d'affaires et des espaces de loisirs. Cette diversité témoigne de **la capacité du groupe à s'adapter aux spécificités** de chaque secteur.

Enfin, INDIGO intègre les enjeux de la mobilité durable dans ses projets, en favorisant les solutions respectueuses de l'environnement, telles que les bornes de recharge pour véhicules électriques, les espaces dédiés aux mobilités douces et les services de logistique urbaine de proximité. Le groupe se positionne ainsi comme un **acteur engagé dans la construction de villes plus durables et agréables à vivre**.



NOTRE EXPERTISE TECHNIQUE

- Conception d'ouvrages & organisation de chantiers de construction
- Expertise en milieu contraint et complexe (centre-ville, présence de réseaux multiples)
- Bureau d'études & réseau de constructeurs, paysagistes et architectes partenaires



LA RELATION CLIENT, CIMENT DE NOTRE ORGANISATION

- Intervention 7/7, 24/24 grâce à un système de télé opération optimisé
- Agents mobiles dans nos parkings
- Pôle dédié à la relation client pour tous les échanges via les canaux digitaux



UN SAVOIR-FAIRE SUR TOUS LES SEGMENTS DE MARCHÉ

- Collectivités
- Centres commerciaux
- Hôpitaux
- Gares & aéroports
- Loisirs et événementiel
- Bureaux
- Hôtellerie
- Universités

1.4 Soutenir le stationnement en voirie, pilier des politiques de la ville

INDIGO maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur du stationnement en voirie, offrant une gamme complète de services pour répondre aux besoins des collectivités. De la collecte et la maintenance des horodateurs à la gestion des demandes clients, en passant par le paiement mobile et dématérialisé, et le contrôle, INDIGO assure une gestion efficace et transparente du stationnement sur voirie.

Un accompagnement personnalisé pour les collectivités

INDIGO accompagne les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leur politique tarifaire et de gestion des droits, en proposant des solutions sur mesure, adaptées à leurs spécificités.

Une solution complète pour le contrôle du stationnement payant

INDIGO propose une solution complète pour le contrôle du stationnement payant en voirie, incluant :

- Des équipes d'agents assermentés, formés et expérimentés.
- Des véhicules équipés de la technologie LAPI (lecture automatisée de plaque d'immatriculation), permettant un contrôle efficace et automatisé.
- Des logiciels de gestion performants, assurant le traitement de l'ensemble de la chaîne de contrôle, de la détection des infractions à la gestion des redevances.

Des outils de pilotage et de supervision pour une gestion digitalisée

Dans près de 20 villes françaises, INDIGO déploie des outils de pilotage et de supervision, offrant aux collectivités une vision en temps réel de l'activité du stationnement sur voirie. La gestion digitalisée et transparente des redevances facilite le suivi et le contrôle des revenus générés par le stationnement.

Un partenaire de confiance pour une mobilité urbaine optimisée

Grâce à son expertise et à son engagement, INDIGO se positionne comme un partenaire de confiance pour les collectivités, contribuant à l'optimisation de la gestion du stationnement en voirie et à l'amélioration de la mobilité urbaine.

NOUS SOMMES OPÉRATEURS DE VOIRIE DEPUIS PRÈS DE 60 ANS

+3 000 km

de voiries exploitées en France, Belgique, Luxembourg, Espagne, Pologne, au Brésil, Canada et en Andorre.



COLLECTE



MAINTENANCE
DES HORODATEURS



CONTRÔLE
ET VERBALISATION



RELATION
USAGERS

Nous conseillons et accompagnons les collectivités

dans la gestion du stationnement sur voirie, en mettant à leur disposition des outils adaptés à leurs stratégies de mobilité.

1.5 Assurer la gestion des nouvelles restrictions urbaines (ZFE et ZTL)

Pour améliorer la qualité de l'air, une directive européenne rend obligatoire la mise en place de ZFE (zones à faibles émissions) dans les principales agglomérations, dont certaines déploient aussi des ZTL (zones de trafic limité). En extension des services proposés en voirie, INDIGO souhaite aussi accompagner les collectivités dans la **gestion de ces zones de restriction**, avec une approche globale : l'élaboration et le déploiement de **parkings relais** d'une part, et la **mise en place de services de gestion et de contrôle des droits d'accès** d'autre part. INDIGO a par exemple mis en place un système de modulation tarifaire pour Madrid, qui compte l'une des plus grandes ZFE d'Europe.

1.6 Accompagner le développement des mobilités décarbonées

INDIGO se positionne comme un acteur majeur de la transition vers une mobilité urbaine durable. Avec pour objectif 11 000 points de charge d'ici 2025 (dont 8 000 en France), le groupe déploie **le plus grand réseau de recharge en milieu urbain**, proposant des solutions adaptées aux besoins des électromobilistes, qu'ils soient particuliers ou professionnels.

Au-delà de la recharge électrique, INDIGO s'engage activement dans le développement des mobilités décarbonées. L'offre Cyclopark, par exemple, propose des espaces de stationnement sécurisés et des services dédiés aux vélos, encourageant ainsi l'utilisation de modes de transport doux.

INDIGO accompagne les collectivités dans leurs projets de mobilité durable, en intégrant des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement : bornes de recharge, espaces dédiés aux mobilités douces, et services de logistique urbaine de proximité. Le groupe se positionne ainsi comme un partenaire de confiance pour construire des villes plus durables et agréables à vivre.

NOUS CRÉONS DES SOLUTIONS POUR LES NOUVELLES MOBILITES

CYCLOPARK

Stationnement sécurisé pour vélo

107 CYCLOPARKS DANS +50 VILLES
+6 700 PLACES

- des **espaces de stationnement vélo** au sein des parkings INDIGO
- des **abris à vélos sécurisés** en voirie pour inciter au co-voiturage et aux mobilités douces



BORNES DE RECHARGE pour véhicules électriques

9 700 points de recharge pour voitures électriques dans les parcs de stationnement INDIGO.

OBJECTIF 2025 :
11 000
dont 8 000 en France

FLOTTE DE VÉLOS

20 000 vélos sur le terrain

INDIGO est **actionnaire de Smovengo**, l'opérateur français du **plus grand réseau de vélos en libre-service au monde, Vélib**, avec **456 000** abonnés.



Services clé en main pour les entreprises

Sur le site d'Airbus Helicopters à Marignane, nous offrons un **service de mobilité vélo privatif et connecté de 240 vélos** en libre-service.

1.7 Développer de nouveaux services de proximité

INDIGO : Réinventer les espaces urbains pour une logistique du dernier kilomètre optimisée

Face aux défis croissants de la logistique urbaine, INDIGO transforme ses infrastructures pour répondre aux besoins évolutifs des entreprises et des particuliers. En reconvertissant des espaces de stationnement en hubs logistiques, nous offrons une solution innovante pour la livraison et le retrait de colis, le stockage et d'autres services logistiques.



Des espaces logistiques stratégiques au cœur des villes

Conscients de la nécessité de fluidifier et de décarboner l'acheminement des marchandises en centres-villes, INDIGO déploie des espaces logistiques dédiés au sein de ses parkings. Cette approche permet de rapprocher les flux logistiques des consommateurs, réduisant ainsi les distances de livraison et les émissions de CO2.

Un potentiel logistique considérable au service des acteurs urbains

Avec près de 100 000 m² de potentiel logistique identifiés en France au sein de nos ouvrages, INDIGO offre aux transporteurs, aux logisticiens et aux e-commerçants des surfaces disponibles et modulables, idéalement situées en hypercentre urbain. Ces espaces permettent de mettre en place des solutions de livraison du dernier kilomètre efficaces et durables, telles que :

- Des points de retrait de colis sécurisés et accessibles 24/7.
- Des espaces de stockage temporaire pour les livraisons groupées.
- Des plateformes de micro-distribution pour les vélos-cargo et les véhicules électriques.
- Des zones de consolidation pour optimiser les tournées de livraison.

Un acteur engagé dans la décarbonation de la logistique urbaine

INDIGO s'engage à accompagner la transition vers une logistique urbaine plus respectueuse de l'environnement. En intégrant des solutions de mobilité douce et en favorisant l'utilisation de véhicules électriques, nous contribuons à réduire l'empreinte carbone de la livraison en ville.

NOUS CONTRIBUONS AU DÉVELOPPEMENT D'UNE LOGISTIQUE URBAINE DÉCARBONÉE

En ouvrant nos espaces disponibles en cœur de ville

AMÉNAGEMENT DE ZONES LOGISTIQUES :

chambres froides, espaces click&collect, plateformes aménagées et dédiées... pour acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville.

INDIGO : Un partenaire de confiance pour une logistique urbaine innovante et durable

En transformant ses parkings en hubs logistiques, INDIGO se positionne comme un acteur clé de la logistique urbaine, offrant des solutions innovantes et durables pour répondre aux besoins des villes et des entreprises.



1.8 Un engagement RSE fort pour une mobilité durable et responsable.

Conscient de sa responsabilité sociétale, INDIGO a renforcé son engagement en matière de développement durable en adhérant au Pacte mondial des Nations Unies en 2022. Cette adhésion témoigne de notre volonté de contribuer activement aux objectifs de développement durable (ODD) et de promouvoir des pratiques responsables à tous les niveaux de notre activité.

Une stratégie ESG ambitieuse et des objectifs chiffrés

Dans le cadre de notre stratégie ESG volontariste (environnement, social et gouvernance), nous nous sommes fixés des objectifs ambitieux pour réduire notre impact environnemental et favoriser une mobilité plus durable. Ces objectifs sont notamment reflétés dans nos engagements de refinancement lié au développement durable :

- **Réduction des émissions de CO₂** : Nous nous engageons à réduire nos émissions de CO₂ liées aux scopes 1 et 2 de 5% par an, avec pour objectif une baisse de 40% d'ici 2029 par rapport aux émissions de 2019.
- **Développement de la recharge électrique** : Nous nous engageons à multiplier par quatre notre capacité de recharge pour véhicules électriques entre 2021 et 2029, afin de soutenir l'essor de la mobilité électrique.

UNE STRATÉGIE ESG VOLONTARISTE

INDIGO

Des critères ESG reflétant l'activité du groupe et son impact dans la Cité



ENVIRONNEMENT

Objectif - 40%

de réduction des émissions de CO₂ directes et indirectes liées aux consommations de carburant et d'électricité (scope 1 et 2) d'ici à 2029

Réduction de la consommation électrique

Promotion et déploiement de l'électro-mobilité



SOCIAL ET SOCIÉTAL

Féminisation des effectifs

Formation et évolution professionnelle

Intégration et parcours d'accueil

Santé et sécurité au travail

Ancrage territorial et création d'emplois locaux

Fondation INDIGO



GOVERNANCE

Lutte contre la corruption

Féminisation des instances de direction

Respect des règles et de la réglementation liée au travail et aux Droits de l'Homme

Indexation de la rémunération des dirigeants sur des critères ESG



UN ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

que nous déclinons au cœur de nos exploitations

INDIGO



Un employeur engagé et responsable

Avec près de 10 000 collaborateurs répartis dans 500 villes, INDIGO est un employeur local qui valorise la diversité et l'inclusion. Nous proposons des emplois diversifiés, contribuant ainsi au dynamisme des territoires où nous sommes présents.

La sécurité au travail est une priorité absolue pour INDIGO. Nous avons mis en place une politique Santé, Sécurité & Environnement rigoureuse, visant à garantir un environnement de travail sûr et sain pour tous nos collaborateurs.

Nous investissons dans le développement des compétences de nos collaborateurs, en proposant des programmes de formation continue et des opportunités d'évolution professionnelle. Nous nous engageons également en faveur de l'égalité des chances et de la diversité, afin de créer un environnement de travail inclusif et équitable.

- Taux d'accès à la formation : 74,4%.
- Taux de femmes managers : 30,6%.

UN ENGAGEMENT SOCIAL EN TANT QU'EMPLOYEUR LOCAL ET RESPONSABLE

INDIGO

POLITIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ



Prévention & formations santé-sécurité.

Soit **26 %** du total des heures de formation en 2023

POLITIQUE DE FORMATION



Campus INDIGO & écoles de formation dans nos différentes filiales.

74,4 % taux d'accès à la formation

DÉVELOPPEMENT & PROGRAMMES RH INTERNES



Parcours de qualification professionnelle (CQP), programme jeunes talents, promotion interne.

7 % de collaborateurs promus en 2023

ÉGALITÉ DES CHANCES ET DIVERSITÉ



Politique zéro discrimination.

90/100 Index de l'égalité professionnelle (France, 2023)

1.9 La Fondation INDIGO : un engagement concret pour des villes plus solidaires et durables

Au cœur de l'engagement sociétal du groupe INDIGO se trouve la Fondation INDIGO, une entité dédiée à la promotion d'une ville plus solidaire, agréable et durable. La fondation s'inscrit dans la continuité de l'engagement historique du groupe au service des villes, en soutenant des initiatives qui renforcent le lien social, favorisent l'inclusion et améliorent le cadre de vie des citoyens.

Une mission axée sur le vivre-ensemble et la qualité de vie

La Fondation INDIGO a pour mission de soutenir des projets d'intérêt général portés par des structures à but non lucratif, principalement des associations. Elle se concentre sur des initiatives qui contribuent à améliorer le vivre-ensemble et la qualité de vie en milieu urbain, en accord avec la raison d'être du groupe : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ».

Des actions concrètes et un soutien aux initiatives locales

Dotée d'un budget annuel dédié, la fondation apporte un soutien financier et logistique à des projets qui répondent à ses objectifs. Elle encourage également l'engagement des collaborateurs du groupe INDIGO, en soutenant des projets qu'ils portent et en favorisant le bénévolat.

Un acteur engagé pour une ville durable

La Fondation INDIGO incarne la volonté du groupe de contribuer positivement aux territoires où il est présent. Elle s'engage à soutenir des initiatives qui favorisent la transition vers une ville plus durable, en encourageant les projets qui intègrent des enjeux environnementaux et sociaux.

En résumé, la Fondation INDIGO est un acteur essentiel de la politique RSE du groupe, en soutenant des projets concrets qui contribuent à construire des villes plus humaines, solidaires et durables

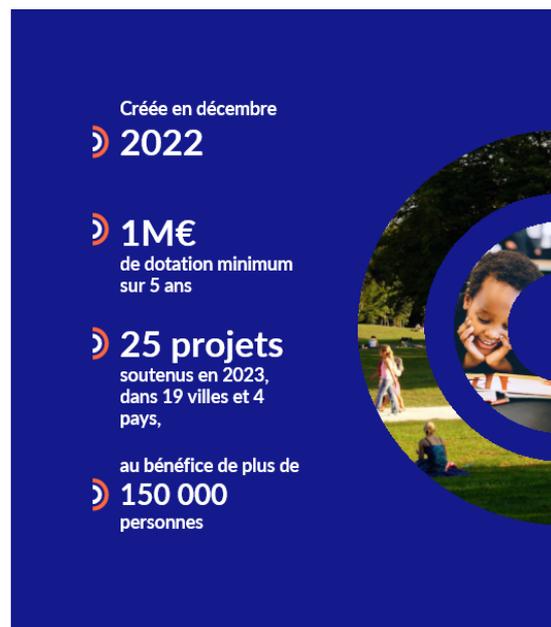
LA FONDATION INDIGO

**AGIR POUR UNE VILLE PLUS SOLIDAIRE,
PLUS AGRÉABLE, PLUS DURABLE**

2 grands domaines d'intervention :



fondation **INDIGO**



Créée en décembre
2022

1M€
de dotation minimum
sur 5 ans

25 projets
soutenus en 2023,
dans 19 villes et 4
pays,

au bénéfice de plus de
150 000
personnes



1.10 INDIGO reconnu pour sa gestion exemplaire des risques ESG par Sustainalytics

L'agence de notation extra-financière Sustainalytics, un leader mondial dans l'analyse des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), a récemment attribué à INDIGO une évaluation témoignant de la solidité de sa gestion des enjeux de durabilité. En février 2024, Sustainalytics a estimé que le Groupe présentait un « faible risque » de subir des impacts financiers significatifs liés aux facteurs ESG, soulignant ainsi la pertinence de sa stratégie et de ses actions en matière de développement durable.

Cette évaluation, qui repose sur une analyse rigoureuse des risques ESG spécifiques au secteur d'activité d'INDIGO, met en lumière la capacité du Groupe à anticiper et à gérer ces risques de manière efficace.

La notation de 12,6 attribuée à INDIGO reflète la performance du Groupe dans la mise en œuvre de pratiques responsables et durables, plaçant ainsi INDIGO parmi les entreprises les plus performantes de son secteur en matière de gestion des risques ESG.



12,6

ESG RISK RATING

L'agence de notation extra-financière Sustainalytics a estimé en février 2024 que le Groupe présentait un « faible risque » de subir des impacts financiers liés aux facteurs ESG.

Un gage de confiance pour les parties prenantes

Cette reconnaissance par Sustainalytics constitue un gage de confiance pour les investisseurs, les clients et les autres parties prenantes d'INDIGO, qui sont de plus en plus attentifs aux enjeux de durabilité. Elle témoigne de l'engagement du Groupe à intégrer les critères ESG au cœur de sa stratégie et de ses opérations, et à contribuer activement à la transition vers une économie plus durable.

INDIGO : un acteur engagé pour une mobilité responsable

Cette évaluation positive de Sustainalytics confirme la pertinence de la stratégie RSE d'INDIGO, qui se traduit par des actions concrètes en matière de réduction de l'empreinte environnementale, de développement de la mobilité durable et d'engagement social. Le Groupe poursuit ses efforts pour renforcer sa performance ESG et contribuer à la construction d'un avenir plus durable.

Score and Risk Category

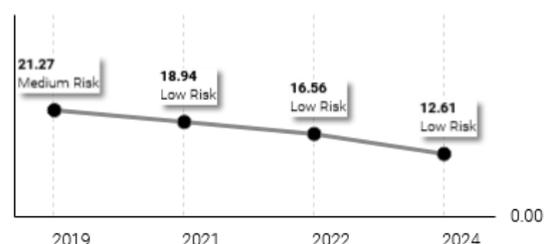
12.6 Low Risk



ESG Risk Rating Score Change Log

The company is at low risk of experiencing material financial impacts from ESG factors, due to its low exposure and strong management of material ESG issues. The company is not publicly held, which reduces its corporate governance risk compared to its peers. Furthermore, the company has not experienced significant controversies.

ESG Risk Rating History



[LEARN MORE ABOUT OUR METHODOLOGY](#)

2. LE CONTRAT



2.1 Le contrat

La ville de Montargis a conclu un contrat de DSP pour l'exploitation des parcs Dorée et Hôtel de Ville ainsi que le stationnement payant sur voirie.

Société Titulaire du contrat : **Société Auxiliaire de Parcs (SAP)**

Société Exploitante : **Indigo Park**

Signature du contrat : **26 février 1997**

Echéance du contrat : **31 décembre 2028**

Date du dernier avenant : **08 juillet 2024**

Historique du contrat

Avenant n° 1	11/06/1999	Acquisition des terrains pour le parc ZAC de l'hôpital.
Avenant n° 2	27/12/2017	Adaptation/modernisation et centralisation du parc d'horodateurs et amélioration de l'offre de moyens de paiements (dématérialisation via application smartphone) – Mise à dispositions des moyens humains et techniques pour émission et paiement FPS (contrôle du stationnement voirie – Cycle complet), apposition de la notice d'information du FPS sur le Pare-brise – Encaissement des recettes issues du paiement immédiat de la redevance de stationnement et du FPS minoré – Gestion et traitement des RAPO (rapport du suivi des FPS émis); Gestion des contentieux CCSP – Adaptation de la rémunération du délégataire au titre de la gestion du stationnement payant sur voirie à compter du 01/01/2018.
Convention de mandat	22/12/2017	Convention pour la collecte, encaissement et reversement auprès du comptable public des FPS minorés à compter du 01/01/2018 jusqu'au 31/12/2028, date d'échéance de la Convention.
Avenant n° 3	25/02/2020	Mise en place d'une franchise de stationnement d'une (1) heure sur la zone jaune du stationnement payant sur voirie et l'ajustement du dispositif de contrôle du stationnement payant sur voirie à compter du 14 février 2020.
Avenant n° 4	28/02/2022	Prendre acte de la situation et des caractéristiques du nouveau local de comptage sécurisé dans lequel le comptage des recettes du stationnement payant sur voirie sera réalisé par le régisseur. Modification des dispositions du contrat de concession sur le contrôle et l'encaissement des recettes. Rappel des modalités de prise en charge des frais de transport de fonds.
Avenant n° 5	11/07/2022	Prendre acte du nouveau plan de stationnement payant sur voirie et de la réalisation par le concessionnaire des investissements nécessaires pour sa mise en œuvre. Prendre en compte les évolutions des grilles tarifaires et procéder au bilan de la mise en place de la franchise de gratuité.
Avenant n° 6	17/10/2022	Mise en conformité du contrat avec les dispositions de l'article 1 ^{er} de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la république par la création clause spécifique.
Avenant n° 7	08/07/2024	Prendre acte du nouveau plan de stationnement payant sur voirie et de la réalisation par le concessionnaire des investissements nécessaires pour sa mise en œuvre.

2.2. Vos interlocuteurs

2.1.1 Pilotes de la relation commerciale

Jean-Baptiste Galiez, Directeur Régional

En tant que responsable de la région, Jean-Baptiste Galiez supervise l'ensemble des activités commerciales et opérationnelles.

Il travaille en étroite collaboration avec le Directeur de Secteur pour garantir la mise en œuvre de la politique qualité et commerciale d'INDIGO.

Il entretient des relations régulières avec les clients et apporte son soutien aux équipes de terrain pour le déploiement des offres commerciales.

Laurent Douiri, Directeur de Secteur

Laurent Douiri est votre interlocuteur privilégié pour la gestion de la relation contractuelle et l'exploitation des parcs et voiries.

Il assure le développement du secteur en privilégiant les relations avec les partenaires locaux.

Ses responsabilités incluent :

- Le pilotage de l'activité du secteur Hauts-de-France, avec une supervision des résultats financiers et de la réalisation des contrats.
- L'identification des produits et services à développer dans le cadre d'actions commerciales.
- La gestion des moyens humains, matériels et techniques nécessaires à l'exploitation.
- Le rôle d'interlocuteur quotidien auprès des partenaires locaux et des services supports d'INDIGO.
- La participation à la définition et la garantie de l'application de la politique d'exploitation de la Direction Régionale.

2.1.2 Pilotes de la performance opérationnelle

Sébastien Sallembien – Responsable de District

Sous la responsabilité du Directeur de Secteur, Sébastien Sallembien assure la gestion opérationnelle des parcs et voiries.

Il développe les relations avec les partenaires locaux, assurant une représentation et un rôle de conseil ou d'assistance au quotidien.

Elodie Cochin – Responsable de sites

Sous la responsabilité du Responsable de District, Elodie Cochin est garante du bon fonctionnement des parcs.

Elle assure le management des équipes de terrain et le suivi des prestataires et fournisseurs.

Cette organisation permet d'assurer une gestion efficace et une communication fluide, garantissant ainsi la qualité des services proposés par INDIGO.

SALLEMBIEN Sébastien

Responsable de District

Organisation sur le territoire de la Métropole
et de la Ville de Montargis

DUPONT Sandrine

Agent d'exploitation

COCHIN Elodie

Responsable de site

COLLARD Maxime

Agent d'exploitation

Voirie de Montargis

Montargis

Parc Dorée

Montargis

Parc Hôtel de Ville

2.3 Une organisation rigoureuse pour une expérience client optimale dans ses parkings

Afin de garantir un service de qualité et homogène dans l'ensemble de ses parkings, INDIGO a mis en place une organisation structurée, articulée autour de trois exigences fondamentales :

- **L'entretien rigoureux des ouvrages et des équipements** : INDIGO veille à la propreté, à la maintenance et à la sécurité de ses infrastructures, afin d'offrir un environnement agréable et sûr aux utilisateurs.
- **L'accueil chaleureux et personnalisé des clients** : INDIGO s'engage à offrir un service client de qualité, en mettant à disposition des agents compétents et disponibles pour répondre aux besoins des utilisateurs.
- **La gestion efficace et transparente des flux financiers** : INDIGO assure une gestion rigoureuse des transactions financières, garantissant la fiabilité et la sécurité des paiements.

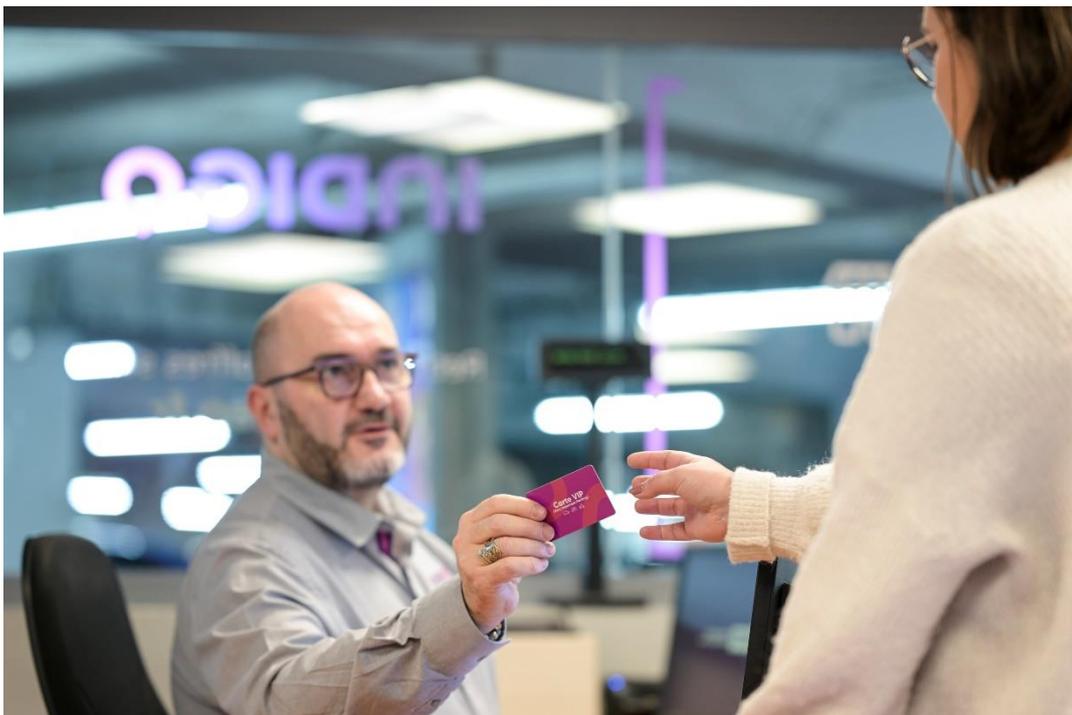


Une structure organisationnelle performante

Pour atteindre ces objectifs, INDIGO s'appuie sur une structure organisationnelle performante, comprenant :

- Des responsables de district, chargés de superviser l'activité des parkings sur leur territoire.
- Des responsables de sites, garants de la qualité du service et de la gestion opérationnelle des parkings.
- Des référents commerciaux et administratifs, assurant le lien avec les clients et les partenaires.
- Des agents et techniciens d'exploitation, mobilisés sur le terrain pour assurer l'entretien et la maintenance des installations.

- Des techniciens de maintenance spécialisés, intervenant sur l'ensemble des parkings du district pour assurer la maintenance préventive et curative des équipements.



Un engagement fort envers la satisfaction client

Les équipes d'INDIGO ont à cœur de faciliter le parcours client, en leur offrant un service personnalisé et de qualité. À Strasbourg, la présence renforcée des équipes sur le terrain, grâce à la Base Locale d'Intervention (BLI), permet d'assurer une réactivité optimale.

Une gestion à distance efficace grâce au CNTO

Pour compléter son dispositif, INDIGO s'appuie sur le Centre National de Télésurveillance Opérationnelle (CNTO), basé à La Défense. Ce centre assure une gestion à distance efficace des parkings, permettant de superviser les installations, de traiter les incidents et d'optimiser les flux.

Grâce à cette organisation rigoureuse et à son engagement envers la satisfaction client, INDIGO garantit une expérience de stationnement optimale dans l'ensemble de ses parkings.

CNTO 2024	
	1 528 556 appels reçus
	97,5% d'appels décrochés
	64.3% d'appels décrochés < 30s
Durée moyenne de traitement :	0,34 minute

La formation de nos collaborateurs

Durant l'année 2024, plusieurs de nos collaborateurs ont pu bénéficier de formations, aussi bien en présentiel qu'en distanciel. Les modalités pédagogiques sont variées, à travers des mises en situations en e-learning et en présentiel.

Intitulé du poste	Formation
Responsable de site	Recyclage habilitation électrique
Responsable de site	BRVE
Responsable de site	Les fondamentaux du management
Responsable de site	Développer les compétences individuelles et collectives
Responsable de site	Indigonéo – le canal digital du groupe Indigo
Responsable de site	Contrôler son CA dans SIGC
Responsable de site	Savoir utiliser l'outil Nora
Responsable de site	¼ d'heure sécurité, heurts et perturbations du mouvement
Responsable de site	Prévention – Harcèlement sexuel et comportements sexistes
Responsable de site	La neutralité/laïcité en entreprise
Responsable de site	¼ sécurité, agression et violence
Agent d'exploitation	Gérer les situations de conflits, d'agressivité et de violence
Agent d'exploitation	MyPéage Utilisateur
Agent d'exploitation	¼ d'heure sécurité, heurts et perturbations du mouvement
Agent d'exploitation	¼ sécurité, agression et violence
Agent d'exploitation	Savoir utiliser l'outil Nora
Agent d'exploitation	BRVE
Agent d'exploitation	Prévention – Harcèlement sexuel et comportements sexistes
Agent d'exploitation	Améliorer l'expérience client
Agent d'exploitation	Contrôler son CA dans SIGC
Agent d'exploitation	Indigonéo – le canal digital du groupe Indigo
Agent d'exploitation	La neutralité/laïcité en entreprise

2.4 La Relation client

Une sécurité renforcée et une assistance optimale 24/7 dans ses parkings

La sécurité des personnes et des biens est une priorité absolue pour INDIGO. C'est pourquoi l'ensemble de nos parkings est équipé de technologies de pointe et d'un dispositif de surveillance performant, fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.



Un Système d'Aide à l'Exploitation NORA centralisé et performant

Le Système d'Aide à l'Exploitation NORA est le cœur de notre dispositif de sécurité. Il permet de centraliser et de surveiller en temps réel l'ensemble des alarmes et des équipements techniques de nos parkings :

- Alarmes incendie et effraction
- Pompes de relevage
- Réseau informatique
- Coupures électriques
- Système de vidéoprotection

Ces informations sont accessibles localement dans chaque parking, à distance depuis la Base Locale d'Intervention (BLI) et depuis notre Centre National de Téléopération et d'Assistance (CNTO), situé à La Défense.

Une vidéoprotection renforcée et des points d'appel connectés

Pour une réactivité optimale en cas d'incident, nous avons renforcé notre système de vidéoprotection dans tous nos parkings. De plus, tous les points d'appel (caisses automatiques, bornes de sortie, espaces d'accueil) sont connectés à NORA, permettant aux clients d'obtenir une assistance rapide et efficace.

Un système d'appel général pour une communication interne efficace

Un système d'appel général, diffusant des messages via des haut-parleurs, permet de contacter les agents en ronde, même s'ils ne sont pas joignables par smartphone.

Le Centre National de Téléopération et d'Assistance (CNTO) : une innovation exclusive pour une sécurité maximale

Le CNTO, fruit de notre démarche d'innovation, est un atout majeur pour garantir la sécurité de nos clients. Grâce à une technologie de pointe, les téléopérateurs du CNTO assurent une surveillance continue des parkings, en complément des équipes sur le terrain.

Une réponse en temps réel aux besoins des clients

La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs du CNTO de répondre en temps réel aux attentes des clients, qu'ils soient automobilistes ou piétons, à n'importe quelle étape de leur parcours.

Une sécurité garantie 24/7, 365 jours par an

Le CNTO assure une liaison permanente entre les clients et les équipes d'INDIGO, garantissant une sécurité maximale à tout moment.

Performance de la téléopération au parking Dorée en 2024

En 2024, le parking Dorée a enregistré un volume de 1 098 sollicitations, témoignant de son activité soutenue et de l'importance de son service client. La réactivité des équipes a permis de traiter 76.87 % de ces demandes localement, assurant ainsi une prise en charge rapide et efficace des usagers.

Plus de 83 % des sollicitations ont reçu une réponse en moins de 60 secondes, soulignant l'engagement d'INDIGO à offrir un service client de qualité et réactif. Les pics d'activité sont observés les après-midis en semaine, avec une concentration des demandes au niveau des bornes de sortie. Cette analyse précise permet d'optimiser la présence des équipes et d'anticiper les besoins des clients aux moments clés.

Performance de la téléopération au parking Hôtel de Ville en 2024

En 2024, le parking Hôtel de Ville a enregistré un volume de 425 sollicitations, témoignant de son activité soutenue et de l'importance de son service client. La réactivité des équipes a permis de traiter 72 % de ces demandes localement, assurant ainsi une prise en charge rapide et efficace des usagers.

Plus de 88 % des sollicitations ont reçu une réponse en moins de 60 secondes, soulignant l'engagement d'INDIGO à offrir un service client de qualité et réactif. Les pics d'activité sont observés les après-midis en semaine, avec une concentration des demandes au niveau des bornes de sortie. Cette analyse précise permet d'optimiser la présence des équipes et d'anticiper les besoins des clients aux moments clés.

L'excellence de l'expérience client, une priorité absolue

INDIGO s'engage à offrir une expérience client exceptionnelle, fondée sur une relation client réactive, personnalisée et omnicanale. Nous plaçons la satisfaction de nos clients au cœur de nos préoccupations, en leur offrant un service de qualité, adapté à leurs besoins et à leurs attentes.

Un Centre de Relation Client dédié et une proximité renforcée

Pour assurer une réactivité et une proximité optimales, INDIGO a mis en place un Centre de Relation Client, en lien permanent avec nos boutiques locales. Cette synergie permet de garantir un traitement rapide et efficace des demandes, ainsi qu'une connaissance approfondie des spécificités locales.

Des canaux de communication multiples pour une accessibilité optimale

Nous accordons une grande importance aux avis et commentaires de nos clients, qui nous permettent d'améliorer continuellement nos services. C'est pourquoi nous mettons à leur disposition divers canaux de communication :



- **Formulaire de contact en ligne** : Disponible sur notre site internet, il permet de soumettre facilement une demande ou une réclamation. Voici le lien direct: <https://www.indigoneo.fr/fr/customer-service/new-request>
- **Email** : Nos équipes sont joignables par email pour répondre à toutes les questions et demandes d'assistance. Voici les adresses : service.client@group-indigo.com ou help.eu@indigoneo.com
- **Téléphone** : Un numéro de téléphone dédié permet de joindre nos conseillers du lundi au samedi, de 9h à 20h. Voici le numéro : 0 973 72 33 13 (prix d'un appel local).
- **Courrier postal** : Une adresse postale est également disponible pour les correspondances écrites. Voici l'adresse : INDIGO – The Curve – 48/40 avenue du Général de Gaulle – TSA 43214 – 92919 Paris La Défense Cedex.

Nos engagements envers nos clients

- **Traitement rapide et efficace des demandes** : Nous nous engageons à traiter les demandes de nos clients en moins de 48h avec des exigences de moins de 12h pour les demandes les plus urgentes.
- **Réponses claires et personnalisées** : Grâce à la centralisation des demandes nous avons la capacité de faire intervenir toute la chaîne des compétences de l'entreprise pour apporter des réponses précises et adaptées à chaque situation.
- **Écoute attentive et bienveillante** : Nous accordons une importance particulière à l'écoute de nos clients et à la compréhension de leurs besoins.
- **Satisfaction client optimale** : Notre objectif est de garantir la satisfaction de nos clients à chaque interaction.

Un engagement continu pour améliorer l'expérience client

Au-delà des canaux de communication traditionnels, INDIGO s'engage à :

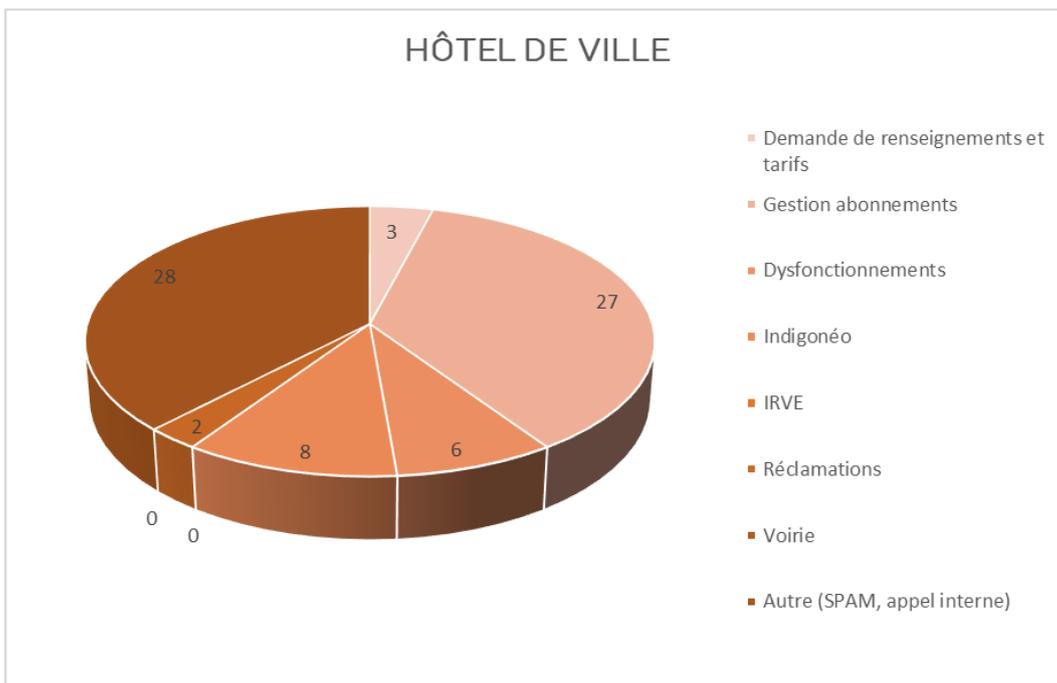
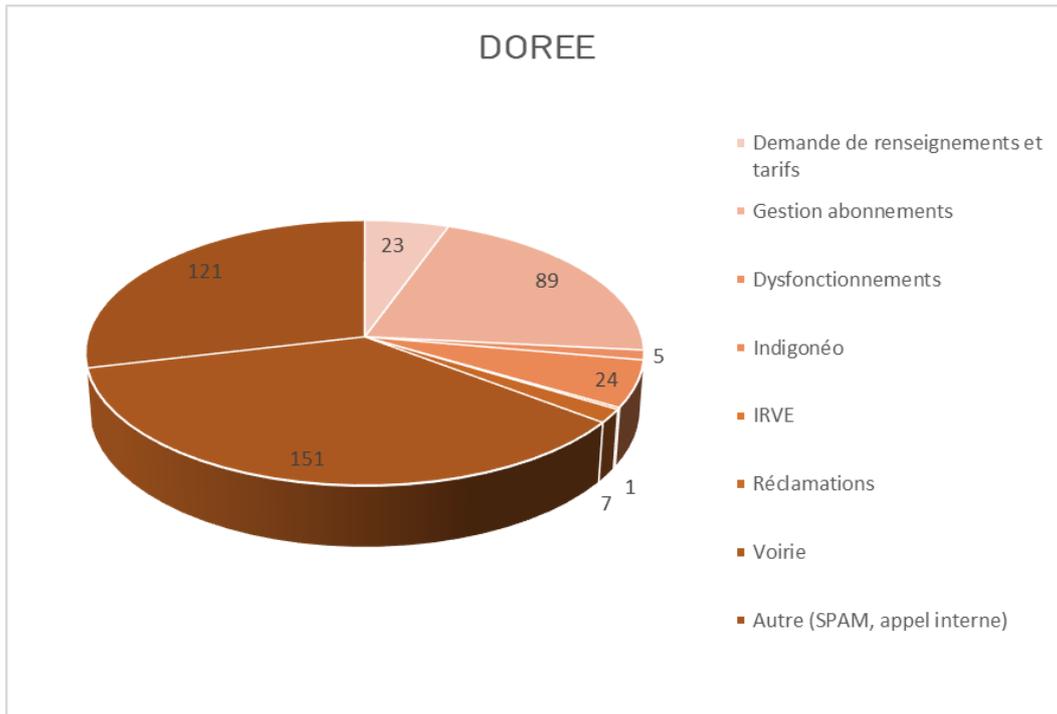
- **Développer sa présence sur les réseaux sociaux** : Pour interagir directement avec ses clients et répondre à leurs questions en temps réel.
- **Mettre en place des outils en ligne** : Pour faciliter l'accès aux informations et simplifier les démarches des clients.
- **Personnaliser la communication** : En adaptant les messages et les services aux besoins et aux attentes de chaque client.
- **Mesurer la satisfaction client** : En recueillant régulièrement les avis des clients et en mettant en place des actions d'amélioration continue.

INDIGO s'engage à être un partenaire de confiance pour ses clients, en leur offrant un service de qualité, transparent et personnalisé.

Relation client Parc Dorée et Hôtel de Ville

En 2024, les parcs de Montargis ont fait l'objet de **495 demandes** qui sont réparties comme ci-dessous :

	Demande de renseignements et tarifs	Gestion abonnements	Dysfonctionnements	Indigono	IRVE	Réclamations	Voirie	Autre (SPAM, appel interne)	Total demandes
DOREE	23	89	5	24	1	7	151	121	421
HÔTEL DE VILLE	3	27	6	8	0	2	0	28	74



2.5 La qualité de service chez Indigo : Une priorité absolue

Engagement et transparence

Depuis plusieurs années, Indigo s'engage en toute transparence à faire progresser la qualité de service au sein de ses parkings et dans sa relation client. Cette démarche s'articule autour de quatre critères clés qui permettent d'obtenir une vision à 360° de la qualité :

1. L'excellence du parcours client : une évaluation rigoureuse et des actions concrètes

En 2024, les parkings INDIGO ont obtenu une moyenne de 88% aux visites mystères, un résultat remarquable qui témoigne de la qualité de service et de l'engagement constant des équipes. Ces visites mystères, réalisées par un organisme indépendant, permettent d'évaluer de manière objective l'expérience client dans nos parkings, en analysant des critères tels que la propreté, la sécurité, la signalétique, l'accueil et la réactivité des équipes.

Ce score de 88% reflète les efforts déployés par INDIGO pour offrir une expérience de stationnement optimale à ses clients. Il souligne l'engagement des équipes sur le terrain, qui s'efforcent au quotidien de garantir la propreté et la sécurité des installations, d'orienter et d'assister les clients, et de résoudre rapidement les éventuels problèmes.

Ce résultat est également le fruit d'une politique de formation continue et de sensibilisation des collaborateurs, afin de les doter des compétences nécessaires pour répondre aux attentes des clients et assurer un service de qualité. INDIGO s'engage à maintenir ce niveau de performance, en poursuivant ses efforts d'amélioration continue et en investissant dans des solutions innovantes pour faciliter le stationnement et renforcer la satisfaction client.

2. La voix du client : une écoute attentive et une prise en compte des avis

Chez INDIGO, nous considérons que chaque avis client est une opportunité d'améliorer nos services. C'est pourquoi nous accordons une importance capitale aux retours de nos utilisateurs, en particulier ceux exprimés sur la plateforme Google, où la transparence et l'authenticité des témoignages sont primordiales.

Chaque commentaire, qu'il soit positif ou négatif, fait l'objet d'une analyse approfondie par notre service client, en collaboration étroite avec les équipes locales. Cette approche personnalisée nous permet de comprendre le contexte de chaque situation et d'apporter des réponses adaptées et pertinentes.



Nous ne nous contentons pas de répondre aux commentaires ; nous les utilisons comme un levier d'amélioration continue. Les remarques et suggestions de nos clients sont étudiées avec la plus grande attention, et nous mettons en œuvre des solutions concrètes pour optimiser l'expérience client. Qu'il s'agisse d'améliorer la signalétique, de renforcer la propreté, d'optimiser les flux de circulation ou de développer de nouveaux services, nous nous engageons à prendre en compte les besoins et les attentes de nos utilisateurs.

Avec une note moyenne de 63,4, soit 3,2 étoiles, les parkings INDIGO se situent dans la moyenne haute des établissements de ce type sur Google. Ce résultat reflète notre engagement à offrir un service de qualité et à répondre aux attentes de nos clients. Nous

sommes conscients que chaque avis compte et nous poursuivons nos efforts pour améliorer continuellement nos performances et offrir une expérience client toujours plus satisfaisante.

3. La qualité de la relation client : une évaluation indépendante et des actions d'amélioration



Afin de garantir une qualité de service irréprochable, INDIGO met en œuvre des audits rigoureux dans ses boutiques. Deux fois par an, un organisme externe réalise des appels et mailings mystères pour évaluer la qualité du traitement des demandes clients. Ces audits permettent d'identifier précisément les points d'amélioration et de mettre en place des actions correctives ciblées, assurant ainsi une amélioration continue de l'expérience client.

Cette démarche, instaurée depuis quatre ans, a porté ses fruits. La note actuelle de 74,5% témoigne des progrès significatifs réalisés, avec une augmentation de plus de 18% depuis la mise en place de ces audits. Cette progression démontre l'engagement d'INDIGO à écouter ses clients et à adapter ses services pour répondre au mieux à leurs attentes.

4. La satisfaction client : un objectif central et une démarche d'amélioration continue

INDIGO considère la satisfaction client comme un pilier fondamental de son activité, déployant un dispositif rigoureux pour analyser et améliorer en continu l'expérience utilisateur. L'ensemble des demandes, provenant de divers canaux de communication, est centralisé et analysé, offrant une vision complète des attentes et des besoins des clients. Des enquêtes de satisfaction sont systématiquement envoyées après chaque interaction, permettant de recueillir des retours précis et de mesurer la qualité des services. Les remarques des clients sont analysées quotidiennement par les équipes locales, qui mettent en œuvre des actions correctives pour améliorer l'expérience utilisateur.

Des évaluations globales sont réalisées régulièrement, comparant les performances des parkings et permettant de définir des plans d'action ciblés. Grâce à cette approche, la satisfaction client a progressé de 12% en quatre ans, atteignant 78,4% en 2024.

La qualité de service est un élément clé de la rémunération des managers, renforçant l'engagement de tous les collaborateurs à offrir une expérience client exceptionnelle

Conclusion : Un engagement continu pour l'excellence

INDIGO démontre sa détermination à se positionner comme un acteur de référence dans le secteur du stationnement grâce à un engagement constant envers l'amélioration continue. Cette démarche proactive se manifeste par une écoute attentive des besoins de ses clients, permettant ainsi d'adapter ses services en permanence. L'entreprise intègre également l'innovation technologique, afin de simplifier et d'optimiser l'expérience de stationnement pour tous. En parallèle, INDIGO s'engage activement en faveur de la mobilité durable, contribuant ainsi à un avenir plus respectueux de l'environnement. En somme, cet engagement continu pour l'excellence témoigne de la volonté d'INDIGO d'offrir une expérience client exceptionnelle et de façonner l'avenir du stationnement.



En 2024, les parkings de Montargis ont obtenu les notations suivantes :

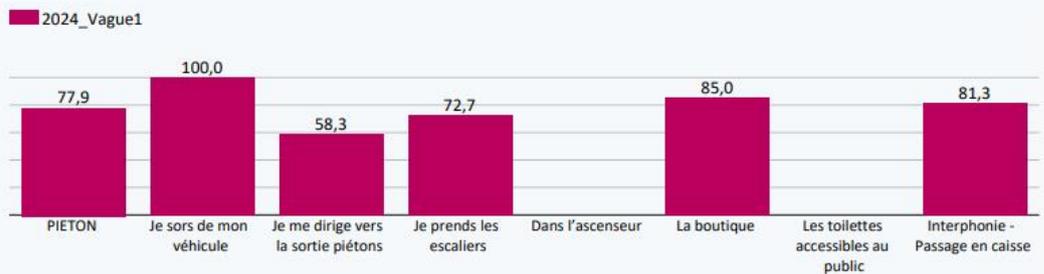
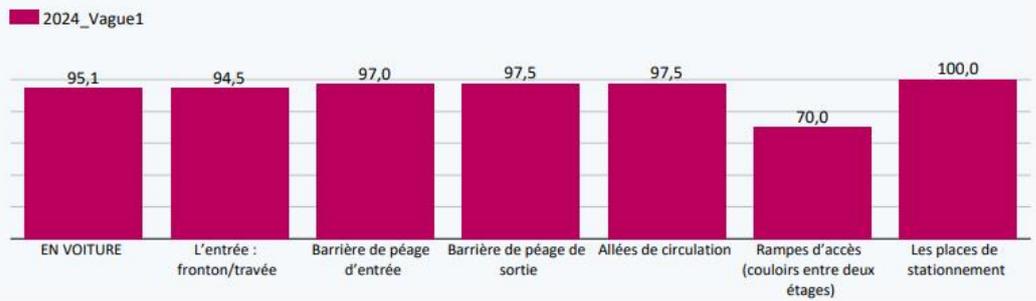
Le parking Dorée a obtenu la note de **87,8% de satisfaction**.



Parking : Dorée_450103



Votre Score Global
2024 : 87,8 / 100





Focus sur les 14 critères incontournables - Votre score : 91,0 / 100

2024_V1

6. Le Drapeau d'entrée 'P' Bleu est visible, en bon état et fonctionnel	Excellent (100)
10. Si un digicode est présent, un sticker « ...La barrière ne s'ouvre pas... » doit être visible sur la borne.	
13. La barrière est en bon état de fonctionnement, visuellement droite (bien entretenue)	Oui (100)
17. Si un digicode est présent, un sticker « ...La barrière ne s'ouvre pas... » doit être visible sur la borne.	
20. La barrière est en bon état de fonctionnement, visuellement droite (bien entretenue)	Oui (100)
25. Les allées de circulation sont sans encombrants ou déchets	Excellent (100)
33. La place est propre (absence de tâches d'huile ou de déchets)	Excellent (100)
38. Il y a une odeur neutre (pas d'odeur d'urine)	Oui (100)
45. Les escaliers sont propres (absence de moisissures, de déchets, de tags, de dégradations, de marques de cigarettes)	Bien (70)
47. Il y a une odeur neutre (pas d'odeur d'urine)	Oui (100)
54. La cabine d'ascenseur est propre et sans dégradation	
65. Les panneaux de signalétique sont conformes (cf visuels), propres, lisibles et en bon état	Bien (70)
70. La porte d'accès est maintenue fermée	
73. En appuyant sur le bouton d'appel, vous êtes pris en charge en moins de ...	30 secondes

Le parking Hôtel de Ville a obtenu la note de **66,6% de satisfaction**.

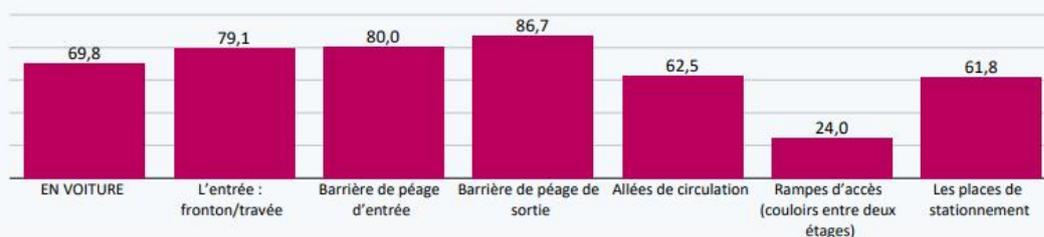
Parking : Hôtel de Ville_450102



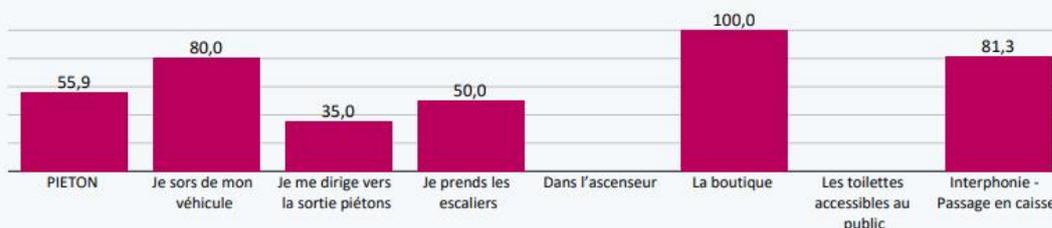
Votre Score Global
2024 : 66,6 / 100



2024_Vague1



2024_Vague1





Focus sur les 14 critères incontournables - Votre score : 85,6 / 100

2024_V1

6. Le Drapeau d'entrée 'P' Bleu est visible, en bon état et fonctionnel	Excellent (100)
10. Si un digicode est présent, un sticker « ...La barrière ne s'ouvre pas... » doit être visible sur la borne.	
13. La barrière est en bon état de fonctionnement, visuellement droite (bien entretenue)	Oui (100)
17. Si un digicode est présent, un sticker « ...La barrière ne s'ouvre pas... » doit être visible sur la borne.	
20. La barrière est en bon état de fonctionnement, visuellement droite (bien entretenue)	Oui (100)
25. Les allées de circulation sont sans encombrants ou déchets	Excellent (100)
33. La place est propre (absence de tâches d'huile ou de déchets)	Bien (70)
38. Il y a une odeur neutre (pas d'odeur d'urine)	Oui (100)
45. Les escaliers sont propres (absence de moisissures, de déchets, de tags, de dégradations, de marques de cigarettes)	Moyen (30)
47. Il y a une odeur neutre (pas d'odeur d'urine)	Oui (100)
54. La cabine d'ascenseur est propre et sans dégradation	
65. Les panneaux de signalétique sont conformes (cf visuels), propres, lisibles et en bon état	
70. La porte d'accès est maintenue fermée	
73. En appuyant sur le bouton d'appel, vous êtes pris en charge en moins de ...	30 secondes

2.6 Les Services

Les Mobilités Douces

Offre de bornes de recharge électrique

Chez INDIGO, nous sommes convaincus que la transition vers des modes de transport plus durables est un impératif pour préserver notre environnement. C'est pourquoi nous nous engageons activement à déployer des solutions de recharge électrique pratiques, accessibles et adaptées aux besoins de nos clients, contribuant ainsi à l'essor de la mobilité électrique en milieu urbain.

Un réseau de recharge électrique en constante expansion

Avec près de 5 400 points de charge répartis dans ses parkings, INDIGO est le premier réseau de recharge en milieu urbain en France, offrant une solution de recharge de proximité idéale pour les véhicules électriques. Nos bornes, compatibles avec les prises T2 et T3, délivrent une puissance de 7 kVa, assurant une recharge complète en 4 heures environ.

Des offres Park & Charge flexibles et adaptées à tous les usages

Pour répondre à la diversité des besoins de nos clients, nous avons développé une gamme d'offres Park & Charge :

- **À la carte** : Une solution flexible pour les recharges occasionnelles, avec une facturation basée sur la durée et la consommation (kWh). En outre nos bornes sont accessible à la plupart des opérateurs de mobilité.
- **Open** : Un abonnement mensuel forfaitaire à 69€/mois offrant un accès illimité aux bornes INDIGO, idéal pour les utilisateurs réguliers (limité à 16h de recharge et 250 kWh/mois).
- **Park & Charge Zen** : Une offre combinée stationnement et recharge à un tarif avantageux à 49€/mois, conçue pour les abonnés électromobilistes.

Nos objectifs : faciliter la recharge et promouvoir la mobilité durable

Notre engagement en faveur de la recharge électrique se traduit par des objectifs clairs :

- **Faciliter la recharge** des véhicules électriques pendant le stationnement, en offrant des solutions pratiques et accessibles.
- **Assurer la disponibilité** de points de recharge de proximité dans les centres urbains, afin de répondre aux besoins des électromobilistes.
- **Encourager l'adoption** de modes de transport plus écologiques, en contribuant à la transition énergétique.



Un impact positif sur l'environnement et la qualité de vie

Le déploiement de notre réseau de recharge électrique a un impact positif sur l'environnement et la qualité de vie en ville :

- Contribution à la réduction des émissions de polluants atmosphériques, en favorisant l'utilisation de véhicules électriques.
- Amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain, en réduisant la pollution liée aux transports.
- Encouragement de la transition énergétique, en soutenant le développement de la mobilité électrique.

Nos prochaines étapes : innover et étendre notre réseau

Nous poursuivons activement le développement de notre réseau de recharge électrique, en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Déploiement de nouvelles bornes de recharge dans nos parkings, afin d'étendre la couverture de notre réseau.
- Développement de partenariats stratégiques avec les acteurs de la mobilité électrique, afin de proposer des solutions intégrées.
- Mise en place de services innovants pour faciliter la recharge des véhicules électriques, tels que la réservation de bornes et le paiement mobile.

Conclusion : un engagement durable pour des villes plus propres

L'engagement d'INDIGO en faveur de la recharge électrique s'inscrit dans une démarche globale de développement durable. En offrant des solutions pratiques, accessibles et innovantes, nous contribuons à la création d'un environnement urbain plus propre, plus sain et plus respectueux de l'environnement.



Service de Proximité

Radio Indigo : Votre compagnon d'information et de divertissement dans les parkings INDIGO

Diffusée 24h/24, Radio Indigo est la radio exclusive des parkings INDIGO. Conçue par des professionnels de la radio, elle offre une expérience d'écoute unique, à la fois informative et divertissante, pour accompagner les clients lors de leur stationnement.

Une programmation sur mesure pour une expérience client optimisée

Radio Indigo propose une sélection musicale variée et adaptée à tous les goûts, créant une ambiance agréable et relaxante. Au-delà de la musique, la radio diffuse des messages d'informations locales, établissant un lien de proximité avec les auditeurs. Les clients bénéficient d'informations pratiques sur les services INDIGO, d'éphémérides, de messages d'intérêt collectif et d'annonces d'événements à venir dans leur ville.

Radio Indigo : Plus qu'une radio, un service à part entière

Radio Indigo s'inscrit pleinement dans la démarche d'INDIGO d'offrir une expérience client de qualité. Elle transforme le temps de stationnement en un moment agréable et utile, en informant et en divertissant les utilisateurs.

Zone deux roues motorisées

Grâce à ses systèmes de péage performants, Indigo détecte les deux roues en entrée et en sortie afin de leur proposer une tarification adaptée et attractive.

Au sein de nos parcs, nous prévoyons des zones clairement dédiées aux deux roues motorisées. Ces places font l'objet d'un marquage et d'une signalétique spécifique et permettent de rassembler des services adaptés à ce type de véhicule.

Afin d'améliorer le confort des motards, Indigo propose dans ses parcs des consignes de casques en accès gratuit. Par mesure de sécurité, les portes de ces consignes sont transparentes.

3. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION



La Délégation de Service Public de Montargis concerne 2 Parcs et 1 voirie

Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement. Depuis la Crise Sanitaire les règlements en carte bancaire sont devenus un nouveau réflexe de paiement.

3.1 Parc Dorée

Descriptif

 Descriptif	 Moyens d'accès & de paiement	 Services
<ul style="list-style-type: none">✓ 240 places✓ 4 demi-niveaux✓ 1 Terrasse de 2 demi-niveaux✓ 7 places PMR✓ 12 places BRVE✓ Zone motos	<ul style="list-style-type: none">✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7✓ Carte bancaire✓ Carte Total GR✓ Liber T✓ Indigo Neo✓ Application INDIGO✓ Abonnement par Internet 	<ul style="list-style-type: none">✓ Radio Indigo

Tarification

Temps en minutes	Tarif en vigueur
15 minutes	0,80 €
30 minutes	1,10 €
45 minutes	1,40 €
1 heure	1,80 €
1h15	2,20 €
1h30	2,50 €
1h45	2,80 €
2 heures	3,10 €
2h15	3,40 €
2h30	3,70 €
2h45	4,00 €
3 heures	4,30 €
3h15	4,60 €
3h30	4,90 €
3h45	5,20 €
4 heures	5,50 €
4h15	5,80 €
4h30	6,10 €
4h45	6,40 €
5 heures	6,70 €
6 heures	7,90 €
7 heures	9,10 €
12 heures à 24 heures	15,00 €
Ticket perdu	15,00 €

Abonnement permanent	
Mensuel 24h/24h et 7j/7j	53,00 €
Annuel Mensualisé 24h/24 et 7j/7	46,00 €
Trimestriel Mensualisé 24h/24 et 7j/7	146,00 €
Mensuel Moto 24h/24h et 7j/7j	29,00 €
Annuel Mensualisé Moto 24h/24h et 7j/7j	22,00 €
Formule Semestrielle Commerçant UCM	169,00 €
Formule Annuelle Commerçant UCM	318,00 €
Trimestriel 24h/24 et 7j/7 place localisée	530,00 €

Bornes de Rechargement électrique

Le parc possède 12 stations de recharge de véhicule électriques mises en service le 01 octobre 2024

Statistiques IRVE		
	2024	2023
Nombre de sessions depuis le 1er janvier	179	137
KWh consommés depuis le 1er janvier	3537	2466
Durée moyenne de branchement depuis le 1er janvier	5h	4h

L'animation commerciale

INDIGO Supporter Officiel des Jeux Olympique et Paralympique de Paris 2024

En 2024 INDIGO s'est engagé en tant que « Supporter Officiel pour le stationnement » des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. En réponse aux besoins de stationnement pour l'organisation de l'événement, le groupe a mis son expertise ainsi que ses infrastructures physiques et digitales au service de Paris 2024 et de ses engagements environnementaux et de qualité de service, tout en œuvrant à faciliter les déplacements des spectateurs.

INDIGO a mis à disposition **1600** places de parking stratégiquement situées pour faciliter l'organisation des Jeux, fidèle à son credo « **Le stationnement qui fait bouger la ville** ».

Parallèlement, INDIGO a proposé aux visiteurs du monde entier et aux résidents une offre de stationnement sans égal. Avec **330 parcs en Ile-de-France** dont une centaine à Paris, ce sont près de **130 000 places de stationnement** qui ont accueilli voitures, motos et vélos (avec abonnement) en région parisienne, 18 000 à Lille, 11 000 à Marseille et 5 600 à Nice.

Les parkings ont bénéficié d'une campagne d'affichage nationale adaptée à la hauteur de l'évènement.



Proposer une expérience supporters optimale grâce au digital

Les spectateurs étaient invités à réserver leur stationnement à l'avance via l'application Indigo Neo ou à l'aide du site web [Où se garer pendant les Jeux de Paris 2024 ?](#) Le site permettait à l'internaute d'identifier le parking qui lui convient et recenser les forfaits disponibles dans le cadre de l'évènement.

Deux solutions s'offraient aux spectateurs :

- des parkings relais pour un parcours multimodal
Cette option permet d'éviter les encombrements et ne nécessite pas de pass Jeux. Des forfaits longue durée sont également disponibles.
- des parkings à proximité des sites olympiques, pour un accès plus direct aux lieux de compétition.

Au service d'une mobilité urbaine multimodale

Offrant une articulation entre les différentes formes de déplacements, les parcs de stationnement INDIGO ont constitué de véritables hubs intermédiaires pour rejoindre les différents sites de compétition à pied, à vélo ou en transport en commun.





« Acteur mondial du stationnement, nous agissons au cœur des territoires depuis plus de 60 ans avec l'objectif de répondre aux défis complexes de la circulation des biens et des personnes dans les centres urbains. En tant qu'entreprise française, nous sommes extrêmement fiers de voir le plus grand événement sportif international se tenir à Paris et de contribuer, grâce à nos solutions et notre savoir-faire, à relever le défi de la mobilité durant les Jeux de Paris 2024 », a indiqué Sébastien FRAISSE, Président du directoire d'INDIGO Group.

« Organiser le plus grand événement au monde représente assurément un défi, notamment en matière de mobilité. Pour le relever, nous sommes heureux de compter sur la mobilisation d'INDIGO, entreprise française experte du stationnement à l'international, pour permettre aux amoureux des Jeux venus du monde entier, aux spectateurs français et aux résidents de s'organiser dans le cadre des Jeux. Bienvenue, INDIGO, dans la grande famille Paris 2024 ! », a déclaré Tony Estanguet, Président de Paris 2024.

Une communication renforcée pour une expérience client optimale.

Conscient de l'importance d'une information claire et accessible, INDIGO a déployé une campagne nationale d'amélioration de l'affichage dans ses parkings. Cette initiative stratégique vise à renforcer la communication auprès des clients et à optimiser leur expérience de stationnement.

Des objectifs multiples pour une communication à 360 degrés :

- Valoriser la diversité des services :
 - La campagne met en lumière l'éventail complet des services proposés par INDIGO, allant des solutions de stationnement classiques aux services innovants tels que la recharge de véhicules électriques.
 - L'objectif est d'informer les clients sur toutes les options disponibles, afin qu'ils puissent profiter pleinement des avantages offerts par INDIGO.



- **Promouvoir la digitalisation du stationnement :**

- INDIGO encourage l'utilisation de ses services digitaux, tels que l'application mobile INDIGO Neo, qui permet de réserver une place de stationnement, de payer en ligne ou de bénéficier de services personnalisés.
- La campagne d'affichage met en avant les avantages de la digitalisation, en termes de gain de temps, de praticité et de confort.



- **Renforcer l'attractivité d'INDIGO en tant qu'employeur :**

- Au-delà de l'information client, la campagne vise également à renforcer l'image d'INDIGO en tant qu'employeur de référence.
- Des messages spécifiques mettent en avant les valeurs de l'entreprise, les opportunités de carrière et l'engagement d'INDIGO en faveur du développement professionnel de ses collaborateurs.



- **Une campagne d'affichage moderne et impactante :**

- INDIGO a veillé à ce que l'affichage soit moderne, attractif et facile à comprendre.
- Des visuels clairs et des messages concis sont utilisés pour transmettre les informations de manière efficace.
- L'affichage est pensé afin d'être visible de loin, et d'être compréhensible rapidement.

En déployant cette campagne d'affichage ambitieuse, INDIGO démontre son engagement à fournir une expérience client de qualité et à renforcer sa position de leader sur le marché du stationnement.

3.2 Parc Hôtel de Ville

Descriptif

 Descriptif	 Moyens d'accès & de paiement	 Services
<ul style="list-style-type: none">✓ 240 places✓ 2 Niveaux✓ 5 Places PMR✓ Ouvert 24h/24✓ Une zone motos	<ul style="list-style-type: none">✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7✓ Carte Bleue✓ TOTAL GR✓ Abonnement par internet✓ Indigo Neo✓ AMEX <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"></div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"></div>	<ul style="list-style-type: none">✓ Radio Indigo

Tarification

Temps en minutes	Tarif en vigueur
15 minutes	0,80 €
30 minutes	1,10 €
45 minutes	1,40 €
1 heure	1,80 €
1h15	2,20 €
1h30	2,50 €
1h45	2,80 €
2 heures	3,10 €
2h15	3,40 €
2h30	3,70 €
2h45	4,00 €
3 heures	4,30 €
3h15	4,60 €
3h30	4,90 €
3h45	5,20 €
4 heures	5,50 €
4h15	5,80 €
4h30	6,10 €
4h45	6,40 €
5 heures	6,70 €
6 heures	7,90 €
7 heures	9,10 €
12 heures à 24 heures	15,00 €
Ticket perdu	15,00 €

Abonnement permanent	
Mensuel 24h/24h et 7j/7j	53,00 €
Annuel Mensualisé 24h/24 et 7j/7	46,00 €
Trimestriel Mensualisé 24h/24 et 7j/7	146,00 €
Mensuel Moto 24h/24h et 7j/7j	29,00 €
Annuel Mensualisé Moto 24h/24h et 7j/7j	22,00 €
Formule Semestrielle Commerçant UCM	169,00 €
Formule Annuelle Commerçant UCM	318,00 €

Faits Marquants

Travaux ascenseur sur la résidence, située au-dessus du parc Hôtel de Ville, jusqu'en octobre 2024, monopolisant 15 places de stationnement et générant des nuisances sonores et énormément de poussière.



Opérations commerciales

Passage de la flamme olympique

Montargis a été retenue comme ville relais du passage de la flamme olympique, et a accueilli le passage du cortège olympique le mercredi 10 juillet 2024.

Un parcours de 3,4 km réalisés par 18 porteurs de flamme.

De nombreuses animations ont été prévues le long du parcours, comme un show de BMX Freestyle, un spectacle de Break Dance mais également des initiations à la capoeira ainsi qu'à l'aviron et une démonstration de joutes nautiques.



Marché de Noël

Du **7 décembre au 24 décembre 2024**, Montargis se transforme pour célébrer Noël. Dans une ambiance chaleureuse, festive et conviviale. Laissez-vous émerveiller par des moments uniques en famille ou entre amis.

Profitez du **Marché de Noël**, Place de la République, du **18 au 24 décembre**, où 19 chalets illuminés vous proposent le meilleur des créations artisanales et des produits locaux. Décorations, idées cadeaux, vin chaud et spécialités du terroir.

Rendez-vous également au village animé, sous la Halle Girodet, du **20 au 24 décembre**. Animations, ateliers créatifs, spectacles et gourmandises y créeront une ambiance festive et joyeuse, avec des activités pensées pour les enfants et une ambiance musicale pour toute la famille.

Découvrez le **Luna Park**, installé au Jardin des Expositions du **7 décembre au 5 janvier**. Manèges, jeux et gourmandises y raviront petits et grands.

Ne manquez pas les temps forts de ces festivités :

Samedi 21 décembre : Feu d'artifice à 19h15, parade lumineuse et arrivée du Père Noël.

Dimanche 22 décembre : Déambulations costumées, chants traditionnels et animations festives.

Tout au long de l'événement, profitez également de concerts, ateliers, tombola et nombreuses surprises pour petits et grands.

Pour faciliter vos visites, la ville offre **une heure de stationnement gratuite** dans les parkings municipaux.



Partenariat entre INDIGO et l'Union Commerciale de Montargis permettant aux commerçants de stationner dans les parcs en bénéficiant d'un tarif préférentiel, à 318€ pour un an au lieu de 552 €.

3.3 Voirie

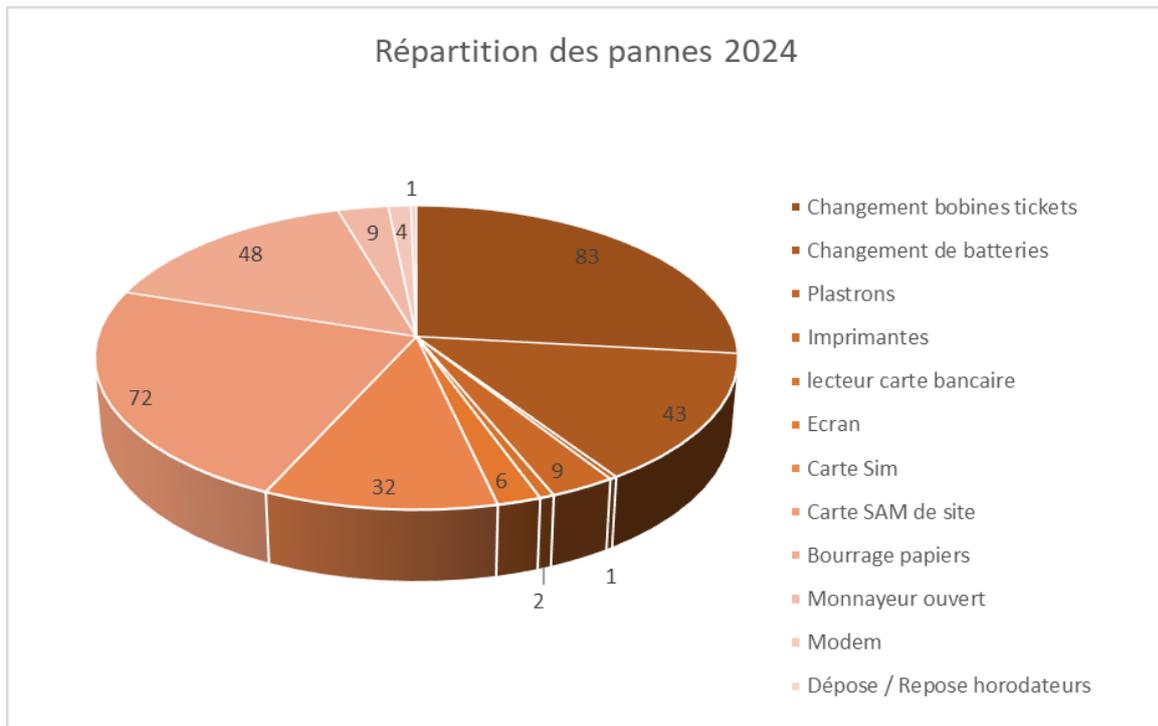
Tarification Zone Jaune

1 ^{ère} prise de ticket	A compter du 2 ^{ème} ticket journalier	Tarifs
Gratuit moins d'1 heure	10 min	0.50€
	15 min	0.60€
	20 min	0.70€
	30 min	0.80€
	40 min	0.90€
	50 min	1.00€
	1 heure	1.10€
1h05	1h05	1.20€
1h10	1h10	1.30€
1h15	1h15	1.40€
1h20	1h20	1.50€
1h25	1h25	1.60€
1h30	1h30	1.70€
2 heures	2 heures	2.80€
2h30	2h30	3.80€
3 heures	3 heures	4.80€
3h10	3h10	27.00€

Tarification Zone Verte

Durée	Tarifs
20 min	0.50€
30 min	0.60€
40 min	0.70€
50 min	0.80€
1 heure	0.90€
1h10	1.00€
1h20	1.10€
1h30	1.20€
2 heures	1.50€
2h30	1.80€
8h00	2.60€
8h30	27€
1 mois	30€

3.4 Intervention de maintenance



Consommables	
Changement bobines tickets	83
Changement de batteries	43
Changements de matériels	
Serrures	0
Plastrons	1
Imprimantes	9
Sélecteur de monnaie	0
Boîtiers chargeur	0
lecteur carte bancaire	2
Lecteur CB sans contact	0
Cable alimentation	0
Bouton	0
Ecran	6
Moteur déverrouillage tirelire	0
Carte Sim	32
Carte SAM de site	72
Bourrage papiers	48
Monnayeur ouvert	9
Modem	4
Carte solaire	0
Dépose / Repose horodateurs	1
Carte module de paiement	0
Calibrage pièces	0
Remplacement façade horodateurs	0
Maintenances préventive	
Contrôle parc horodateur	Quotidiennement
Nettoyage / Entretien	
Nettoyage des graffitis	Quotidiennement
Nettoyage / Lavage	Quotidiennement
Pose autocollant communication	Quotidiennement

3.5 Vandalismes

Vandalisme sur 2 horodateurs :

- Horodateur n°21, situé rue Jean Jaurès
- Horodateur n°8, situé Place Girodet

La remise en état de ces horodateurs s'élève à **765,40 €HT**



3.6 Faits Marquants

Travaux en voirie, rue Gambetta, du 26 février 2024 au 12 avril 2024, entraînant une neutralisation de 31 places.

Le 03 mai 2024, un des agents Streeteo a été victime d'un accident de travail, en glissant sur la passerelle métallique située Boulevard des Belles Manières. De fait, il n'y a eu qu'un seul agent, en voirie, pour le contrôle sur la période du 03 mai au 31 décembre 2024.

Sur la période du mercredi 09 juillet à 15h00, au jeudi 10 juillet à 13h00, le stationnement été interdit le long du trajet de la flamme olympique, entraînant une neutralisation de 134 places.

Le 01 juillet 2024, création d'une extension rue du Port Saint Roch, la voirie passe à 911 places. L'horodateur provient de l'emplacement de la gare, la mise en place de la signalétique verticale et horizontale a été prise en charge par l'agglomération.



Création et impression de 500 exemplaires d'une nouvelle maquette du plan de la voirie, faisant suite à l'extension pour un montant de 1,3K€

JE STATIONNE À MONTARGIS

INDIGO

JE PAIE MON STATIONNEMENT

Moyens de paiement

DES HORODATEURS DERNIÈRE GÉNÉRATION

Au cœur de ville, de nouveaux horodateurs, vous demandent de saisir votre plaque d'immatriculation avant de payer par plaque, CB et QR sans contact.

SUR MONTARGIS, 1 MOBILE POUR STATIONNER PLUS FACILE

INDIGO neo

Application disponible sur

JE M'ABONNE EN VOIRIE

Les usagers qui stationnent leur véhicule en **Zone Verte**, peuvent bénéficier d'un abonnement mensuel au tarif de 30 €.

Celui-ci est disponible sur l'application Indigo Neo ainsi que sur les horodateurs.

VOTRE BOUTIQUE INDIGO

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À VOTRE SERVICE

Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Samedi de 10h à 16h

ADRESSE

Boutique Indigo
Parking Dorée
5, allée Gérard Bouche - 45200 Montargis

02 39 98 73 06

045073@group-indigo.com

BOUTIQUE EN LIGNE

IndigoNeo.fr

Informations clients
03 21 21 21 21

Téléchargez l'application IndigoNeo

UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Ce qui change

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la surveillance du stationnement en ville en France connaît des changements liés à une réforme nationale dite loi M2019M. Celle-ci offre aux collectivités une autonomie de gestion de leur stationnement et la possibilité d'en alléger le cadre. La société INDIGO a été choisie pour cette mission. Montargis a historiquement nombreuses zones villes (Zones Vertes et Zones Bleues), sont Parcours premier choix, sont l'opportunité de cette réforme pour proposer aux Montargisais et Montargisais un accès privilégié au stationnement en ville.

Celui-ci est organisé de façon plus stratégique et plus rationnelle, répondant à deux objectifs :

- Faciliter l'accès aux commerces en aménageant la station des véhicules dans les secteurs commerciaux
- Mettre la circulation en douceur les automobilistes (régler le stationnement payant sur les deux versants sous les monts de France de 9h à 17h et de 10h à 19h aux dimanche et jours fériés).

UNE POLITIQUE SIMPLIFIÉE

- Deux Zones de stationnement : Une zone jaune de courte durée (limitée à 30 min) et une zone verte de longue durée.
- Stationnement payant sur les deux versants sous les monts de France de 9h à 17h et de 10h à 19h aux dimanche et jours fériés.
- Nouveaux horodateurs et développement des moyens de paiement (cartes bancaires, application smartphone, etc.)

JE PAIE MON FPS

Parfait Post-Stationnement

L'ancien PV est remplacé par un FPS. Le montant du FPS est calculé sur la base du montant maximal de la durée de stationnement autorisée sur la zone de stationnement soit 27 €.

SI LE MÊME MON FPS DEUX VOIS, IL S'EN MÉNAGE A 17 €.

COMMENT PAYER MON FPS MÊME ?

- en ligne via le portail dédié Montargis.fps.fr
- à la Boutique Indigo - 5, allée Gérard Bouche

Si vous ne recevez pas votre FPS complet, à régler quand c'est possible. Pour contacter nos FPS, je dois impérativement le régler avant d'effectuer un Recours Administratif Douteux Obligatoire (RADO) dans le mois qui suit son émission.

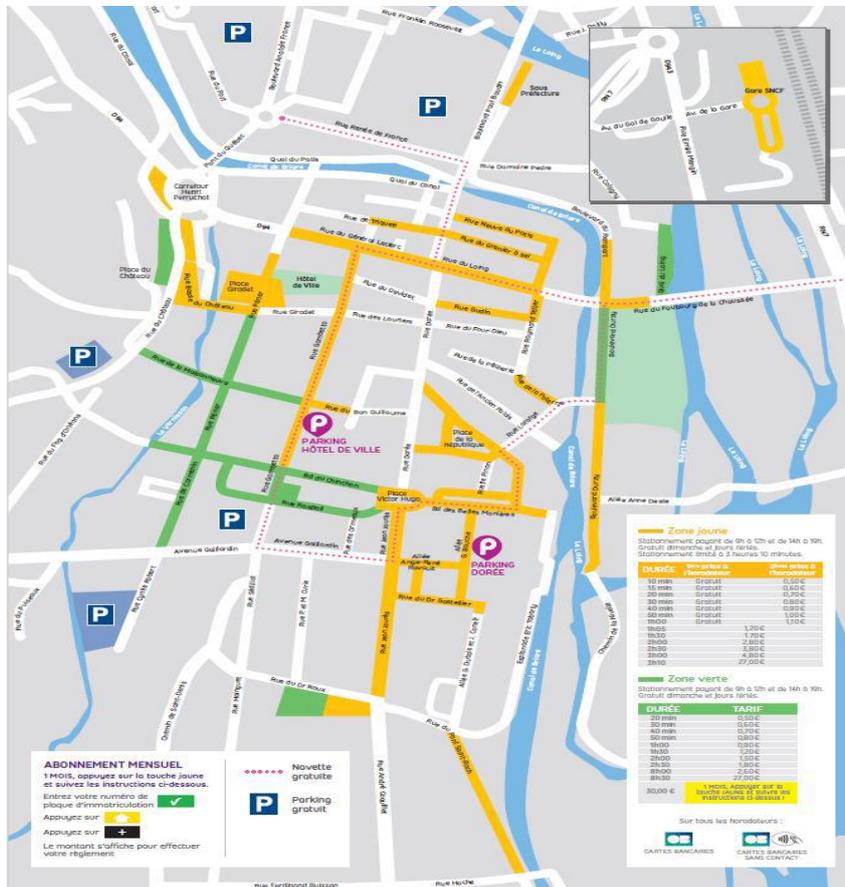
POUR CONTESTER SON FPS, DEUX OPTIONS :

- En contactant sur le site : <http://Montargis.fps.fr>
- Par courrier 60920 à 0

Centre de traitement des recours du stationnement
TSA 20268 - 92605 Cergy-Pontoise Cedex 9

JE STATIONNE FACILE À MONTARGIS !

- 911 places payantes
- 58 horodateurs avec saisie de plaque minéralogique
- Abonnement disponible en Zone Verte
- Une application mobile de paiement : Indigo Neo



4. MAINTENANCE & TRAVAUX



4.1 Maintenance des équipements

Équipement du Parc Dorée

Equipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque Designa Modèle borne d'entrée 1 borne de sortie 1 caisse automatique 1 barrières 2 caisse manuelle 1 lecteur véhicule nuit 1 lecteur piéton 1 unité centrale de gestion 1	Contrat de maintenance oui Périodicité Trimestrielle
	Marque Commend Modèle GE800	Contrat de maintenance oui Périodicité Trimestrielle
	Marque Elbex caméras 11 enregistreur 1	
	Marque DRAGER Modèle Nb de points de détection CO 6 Nb de points de détection NO	Contrat de maintenance oui Périodicité Annuelle Qui DRAGER
	Marque SIEMENS Modèle Nb de têtes de détection	Contrat de maintenance oui Périodicité Semestrielle Qui SSI
	Nombre 20 Type CO2 (2) EAU(18)	Contrat de maintenance oui Périodicité Annuel Qui CHUBB
	Marque SIEMENS Nb 8	
	Marque Nb	Contrat de maintenance oui Périodicité Trimestrielle Qui INDIGO
	Blocs secours autonomes Tubes T5 ou autres Contrôle périodique	
Marque Nb 1	Contrat de maintenance Oui Périodicité Semestrielle Qui INDIGO	
Marque Nombre de HP 20	Contrat de maintenance Non Périodicité Trimestrielle Qui INDIGO	

Équipement du parc Hôtel de Ville

Equipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque Designa	Contrat de maintenance oui
	Modèle	Périodicité Trimestrielle
	borne d'entrée	1
	borne de sortie	1
	caisse automatique	1
	barrières	2
	caisse manuelle	1
	lecteur véhicule nuit	1
	lecteur piéton	1
unité centrale de gestion	1	
Interphonie	Marque Commend Modèle GE800	Contrat de maintenance oui Périodicité Trimestrielle
Vidéosurveillance	Marque Elbex caméras 15 enregistreur 1	
Détection CO	Marque DRAGER Modèle Nb de points de détection CO 6 Nb de points de détection NO	Contrat de maintenance oui Périodicité Annuelle Qui DRAGER
Détection Incendie	Marque SIEMENS Modèle Nb de têtes de détection	Contrat de maintenance oui Périodicité Semestrielle Qui SSI
Extincteurs	Nombre 21 Type CO2 (3) EAU(17)	Contrat de maintenance oui Périodicité Annuel Qui CHUBB
Boitiers bris de glace	Marque SIEMENS Nb 8	
Pompes de relevage	Marque Nb	Contrat de maintenance oui Périodicité Trimestrielle Qui INDIGO
Electricité	Blocs secours autonomes Tubes T5 ou autres Contrôle périodique	
Portes Automatiques	Marque Nb 1	Contrat de maintenance Oui Périodicité Semestrielle Qui INDIGO
Sonorisation	Marque Nombre de HP 20	Contrat de maintenance Non Périodicité Trimestrielle Qui INDIGO

Équipement Voirie

Equipements	Descriptif	Maintenance
	<p>Marque IEM</p>	<p>Contrat de maintenance Oui</p> <p>Par IEM et équipe maintenance Indigo</p> <p>Périodicité Journalière</p>
Horodateur	<p>42 horodateurs en zone jaune</p> <p>14 horodateurs en zone verte</p> <p>et un horodateur FPS</p> <p>Nombre total : 57 horodateurs</p>	
Signalétique	<p>Marquage au sol</p> <p>Panneaux d'entrée et de fin de zone</p>	

Au 31 décembre 2024, le nombre total d'emplacements exploités dans le cadre du présent contrat est de **911 places**, réparties sur deux zones tarifaires :

- Zone Jaune : 709 places
- Zone Verte : 202 places



4.2 Les Travaux

Conformément au plan d'investissement défini dans le contrat, les travaux suivants ont été effectués sur les parkings et la voirie :

Entretien / Réparation :

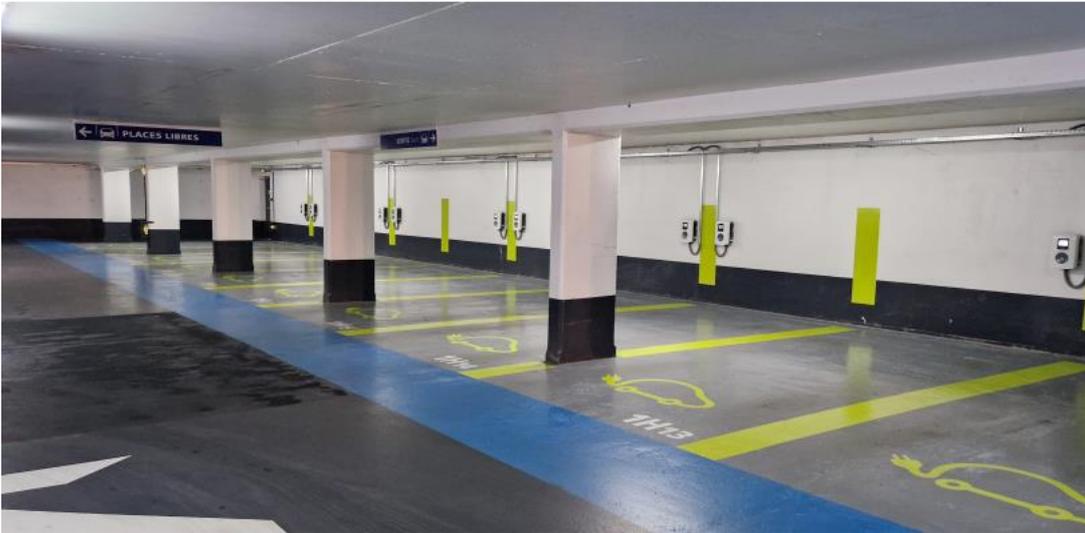
- Remplacement filtres sécurité et particules de la détection CO / NO
- Vérification et entretien de l'onduleur et changement batteries
- Remplacement réglettes, néons et bloc secours
- Vérification bureau de contrôle des Moyens de secours
- Vérification bureau de contrôle des installations électriques
- Vérification des extincteurs
- Contrôles et vérification des portails
- Vérification des BRVE
- Maintenance de 1er niveau sur les équipements de péage
- Nettoyage tags à différentes reprises et remise en état des niveaux régulièrement
- Nettoyage complet du parc

Travaux du parc Dorée

Au cours de l'année 2024, plusieurs travaux ont été entrepris dans le parking Dorée.

Les principaux travaux réalisés au cours de l'exercice 2024 pour un montant de **73,85K€ HT** sont les suivants :

- Création et installation de 10 BRVE supplémentaires, avec création d'un mur coupe-feu et mise en peinture des places, pour un montant de **63,7k€ HT**.



- Pose de deux climatiseurs réversibles dans la boutique et la salle de pause, pour un montant de **9,85k€ HT**.
- Mise en place du Multi parcs Web, pendant les travaux de voirie du 26 février 2024 au 12 avril 2024 permettant aux abonnés du parc Hôtel de Ville d'accéder gratuitement, au parc Dorée, pour un montant de **300€ HT**.

4.3 Veille de la structure

Le parc est confronté à de nombreuses infiltrations d'eau et plus particulièrement niveau 1 sous les siphons provenant de la dalle supérieure et niveau 2 près de l'issue de secours au fond du parc.

Ce dossier reste sous la responsabilité de la ville de Montargis et un signalement a été fait pour une prise en charge des travaux par la collectivité.



5. ANALYSES

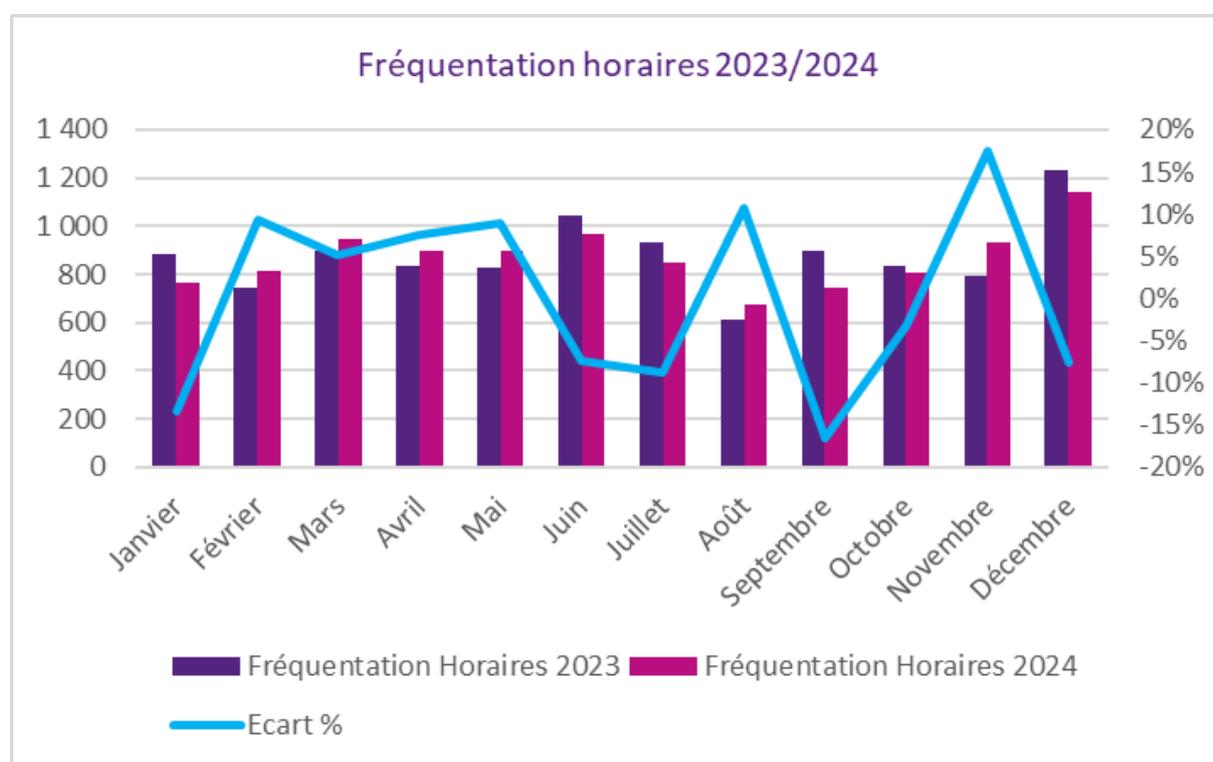


5.1 Parc Dorée

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec les comptes du délégataire.

Fréquentation horaires

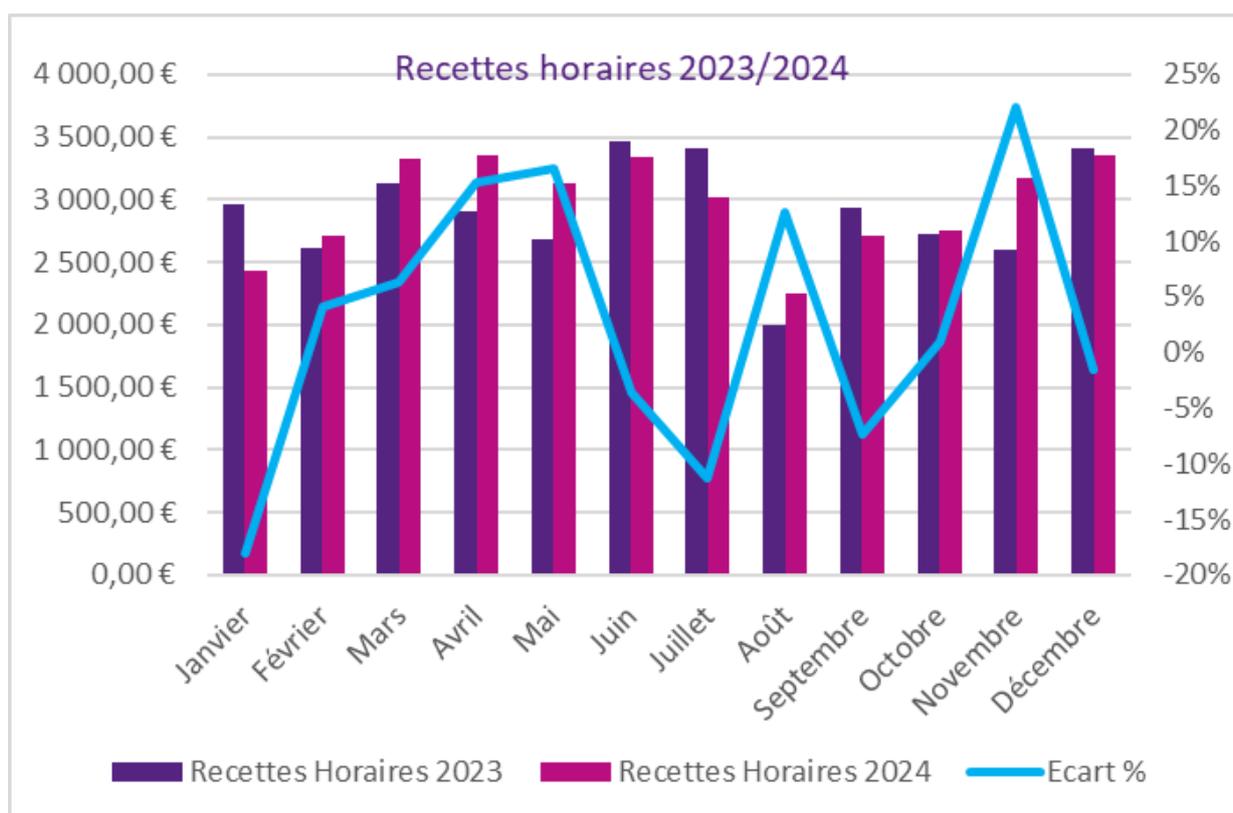
	Fréquentation Horaires 2023	Fréquentation Horaires 2024	Ecart %
Janvier	881	763	-13%
Février	742	811	9%
Mars	897	943	5%
Avril	832	895	8%
Mai	825	898	9%
Juin	1 043	965	-7%
Juillet	935	852	-9%
Août	610	675	11%
Septembre	895	746	-17%
Octobre	836	809	-3%
Novembre	792	931	18%
Décembre	1 234	1 140	-8%
Total	10 522	10 428	-1%

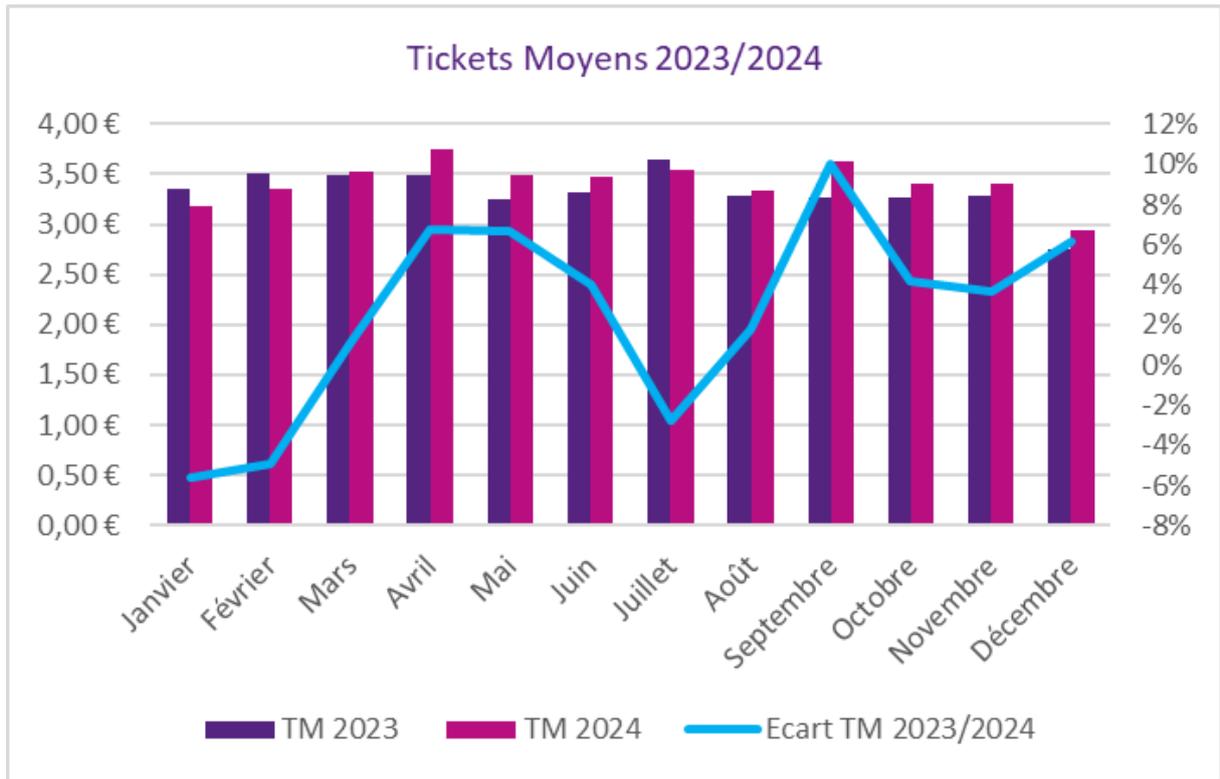


Le parc Dorée enregistre, en 2024, une baisse horaire de **1%** par rapport à 2023, soit 94 véhicules de moins que l'année précédente.

Recettes Horaires

	Recettes Horaires 2023	Recettes Horaires 2024	Ecart %
Janvier	2 961,00 €	2 428,30 €	-18%
Février	2 609,00 €	2 717,30 €	4%
Mars	3 129,00 €	3 325,80 €	6%
Avril	2 911,00 €	3 357,40 €	15%
Mai	2 682,00 €	3 127,82 €	17%
Juin	3 469,00 €	3 344,40 €	-4%
Juillet	3 407,00 €	3 021,00 €	-11%
Août	2 002,00 €	2 255,70 €	13%
Septembre	2 928,00 €	2 711,80 €	-7%
Octobre	2 730,00 €	2 756,60 €	1%
Novembre	2 602,00 €	3 174,30 €	22%
Décembre	3 406,00 €	3 352,40 €	-2%
Total	34 836,00 €	35 572,82 €	2%



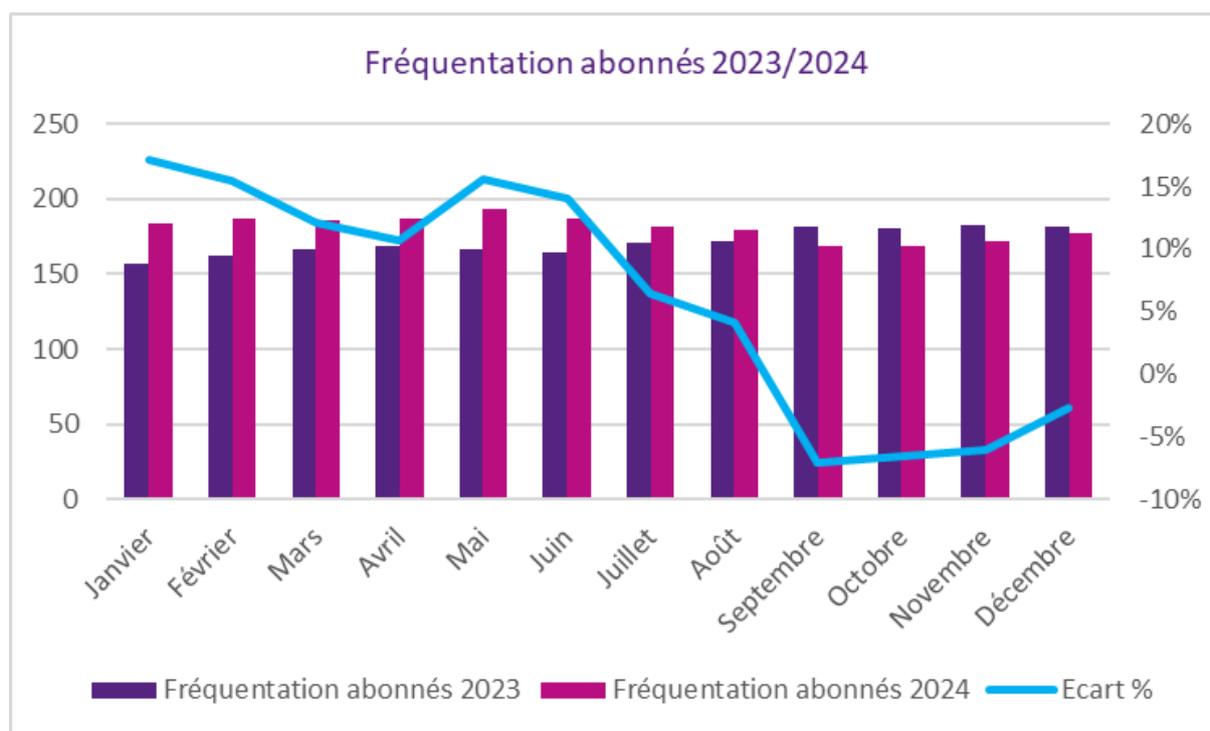


Le chiffre d'affaires horaire du parc Dorée est de **35 572.82 €TTC**, en hausse de **2%** par rapport à l'exercice précédent.

Le ticket moyen horaire est passé de **3.31€** en 2022 à **3.41€** en 2024, soit une hausse de **3%**.

Fréquentation abonnés

	Fréquentation abonnés 2023	Fréquentation abonnés 2024	Ecart %
Janvier	157	184	17%
Février	162	187	15%
Mars	166	186	12%
Avril	169	187	11%
Mai	167	193	16%
Juin	164	187	14%
Juillet	171	182	6%
Août	172	179	4%
Septembre	182	169	-7%
Octobre	181	169	-7%
Novembre	183	172	-6%
Décembre	182	177	-3%
Total	2 056	2 172	6%



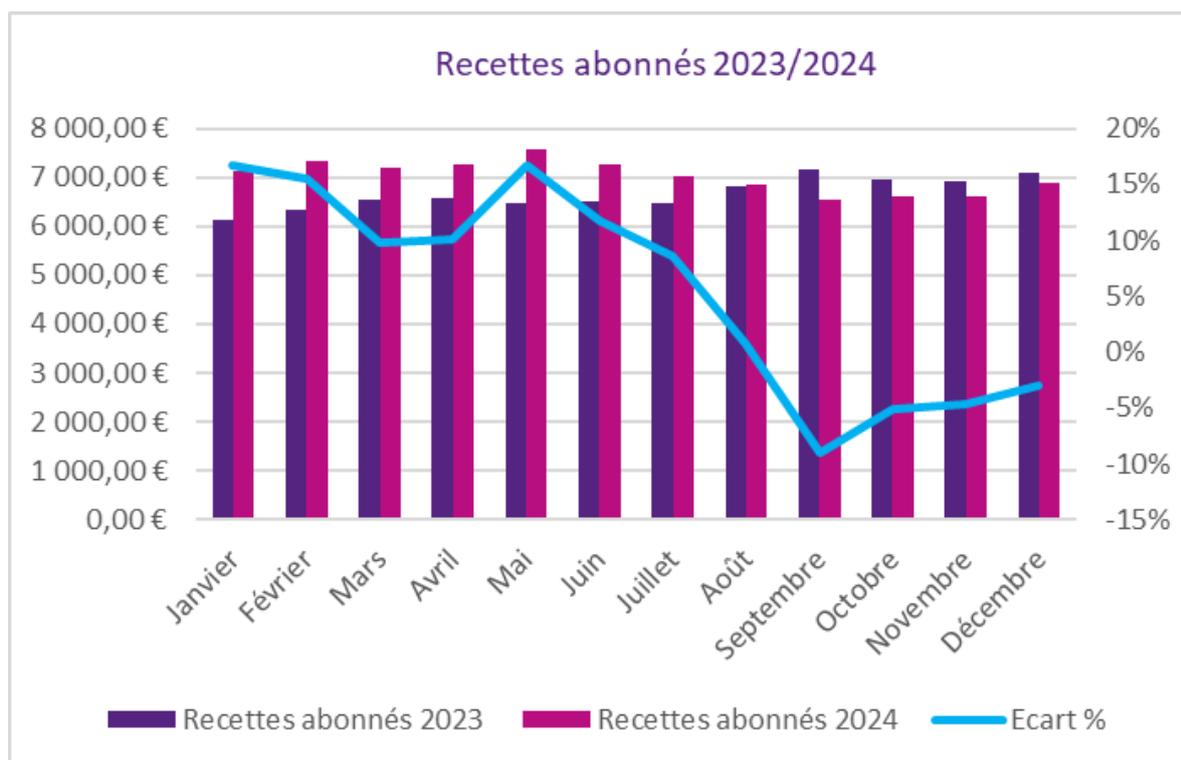
Nous avons commercialisé, cette année, **2 172** abonnements mensuels, soit une hausse de **6%** par rapport à 2023.

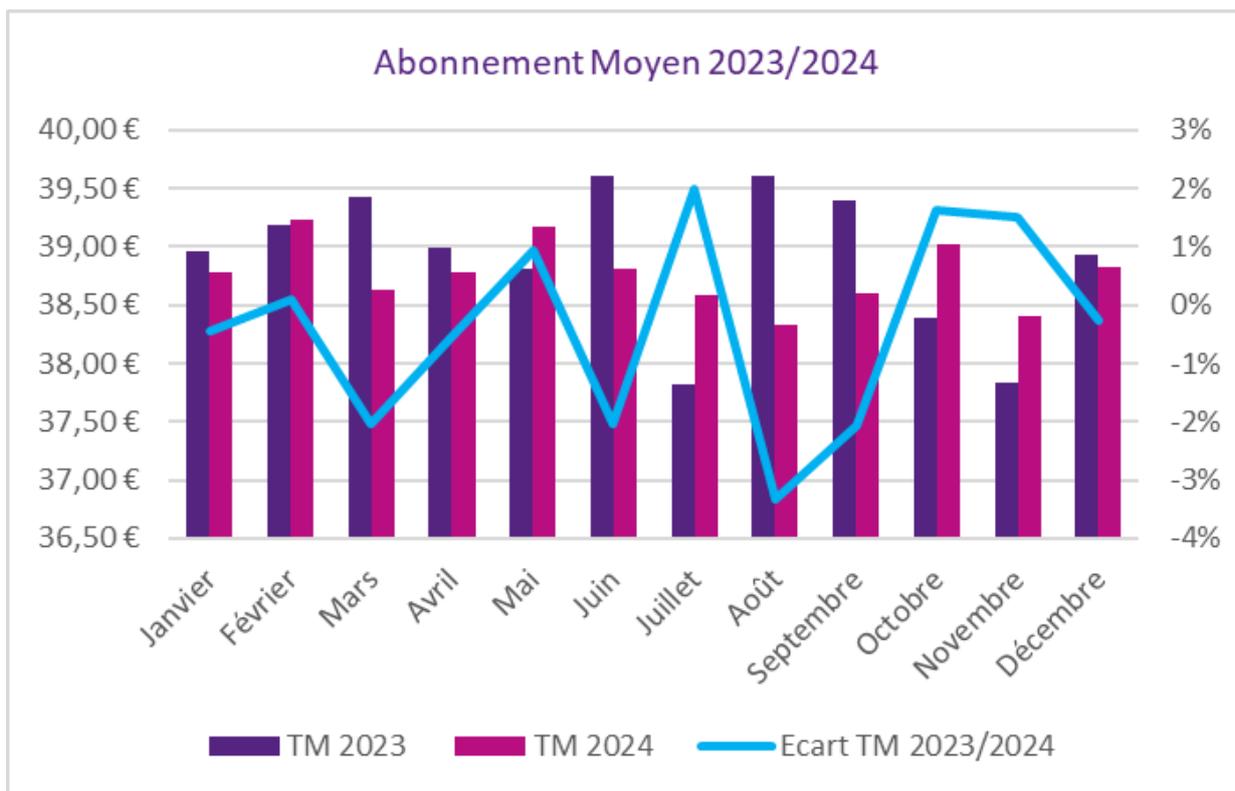
Le nombre moyen d'abonnés est de **181** en 2024 contre 171 en 2023, en lien avec les travaux sur la voirie.

Il existe deux types de clientèle : des professionnels qui stationnent entre 1h et 5 heures par jour et des résidents proches du parc qui stationnent plus de 10h par jour.

Recettes abonnés

	Recettes abonnés 2023	Recettes abonnés 2024	Ecart %
Janvier	6 116,00 €	7 135,29 €	17%
Février	6 349,00 €	7 335,39 €	16%
Mars	6 545,00 €	7 186,47 €	10%
Avril	6 590,00 €	7 253,14 €	10%
Mai	6 482,00 €	7 561,55 €	17%
Juin	6 496,00 €	7 258,49 €	12%
Juillet	6 467,00 €	7 023,62 €	9%
Août	6 813,00 €	6 861,39 €	1%
Septembre	7 170,00 €	6 523,14 €	-9%
Octobre	6 949,00 €	6 594,96 €	-5%
Novembre	6 923,00 €	6 605,92 €	-5%
Décembre	7 086,00 €	6 872,83 €	-3%
Total	79 986,00 €	84 212,19 €	5%





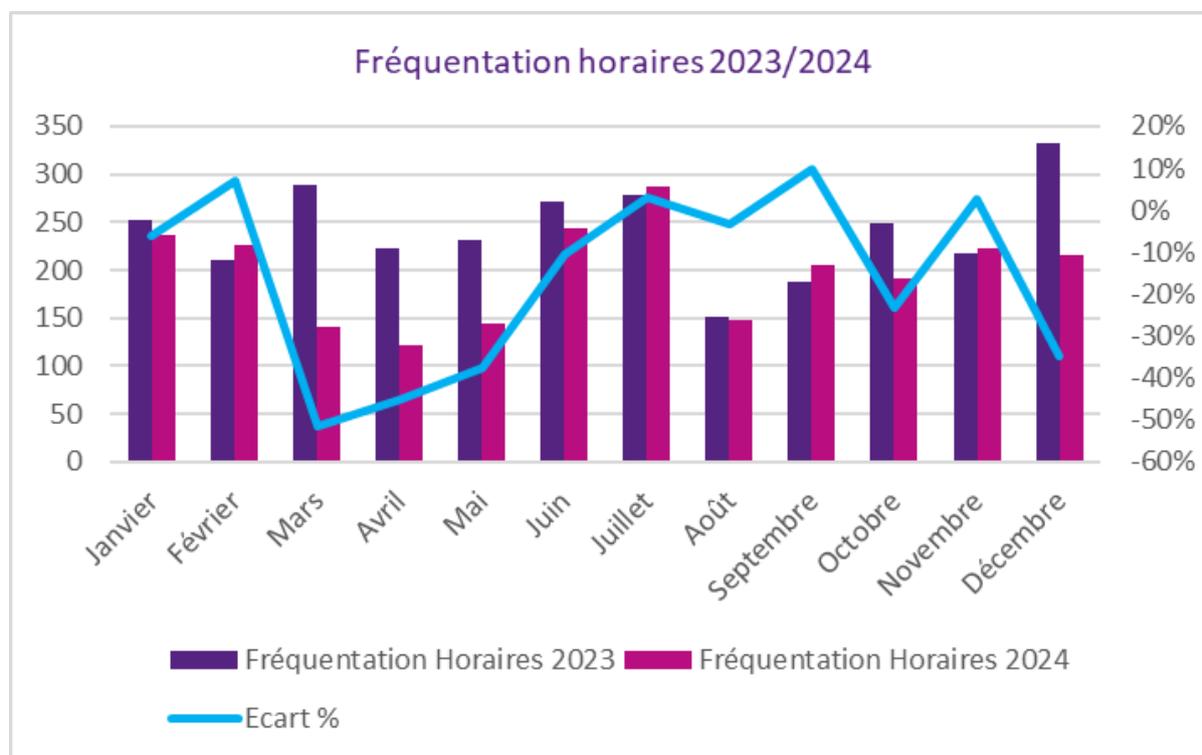
Le chiffre d'affaires abonnés du parc Dorée est de **84 212.19 €TTC**, en hausse de **5%** par rapport à l'exercice précédent. L'abonnement moyen est de **38,77 €TTC** en 2024 et est égal à 2023.

5.2 Parc Hôtel de Ville

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec les comptes du délégataire.

Fréquentation horaires

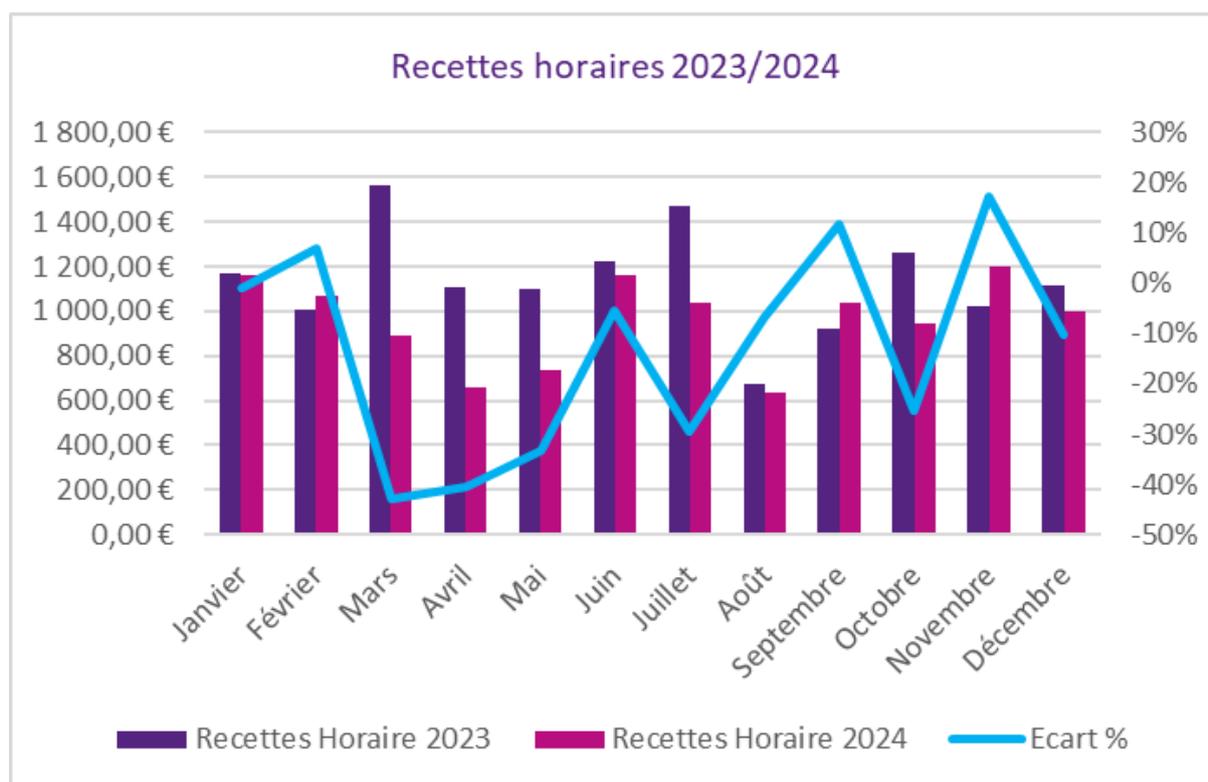
	Fréquentation Horaires 2023	Fréquentation Horaires 2024	Ecart %
Janvier	252	237	-6%
Février	211	226	7%
Mars	289	140	-52%
Avril	222	122	-45%
Mai	231	144	-38%
Juin	271	243	-10%
Juillet	279	288	3%
Août	152	147	-3%
Septembre	187	205	10%
Octobre	249	191	-23%
Novembre	217	223	3%
Décembre	332	216	-35%
Total	2 892	2 382	-18%

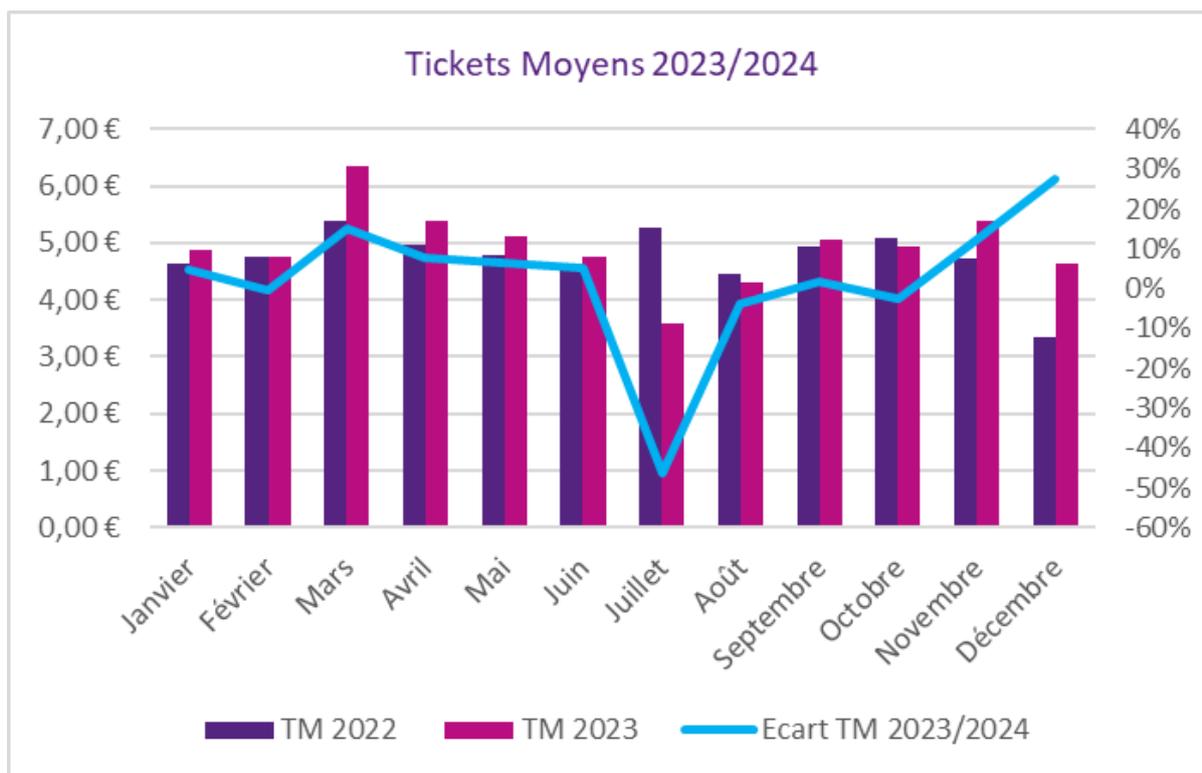


Le parc Hôtel de Ville enregistre, en 2024, une baisse horaire de **18%** par rapport à 2023, soit 510 véhicules de moins que l'année précédente, en lien avec les travaux sur la voirie. De plus, une partie de la clientèle horaire du parc a changé ses habitudes de stationnement et vient maintenant se stationner au parc Dorée.

Recettes Horaires

	Recettes Horaire 2023	Recettes Horaire 2024	Ecart %
Janvier	1 171,00 €	1 158,00 €	-1%
Février	1 003,00 €	1 071,90 €	7%
Mars	1 561,00 €	889,10 €	-43%
Avril	1 104,00 €	656,80 €	-41%
Mai	1 103,00 €	734,90 €	-33%
Juin	1 224,00 €	1 159,40 €	-5%
Juillet	1 470,00 €	1 036,50 €	-29%
Août	678,00 €	632,40 €	-7%
Septembre	925,00 €	1 033,80 €	12%
Octobre	1 264,00 €	945,30 €	-25%
Novembre	1 026,00 €	1 202,60 €	17%
Décembre	1 113,00 €	999,00 €	-10%
Total	13 642,00 €	11 519,70 €	-16%



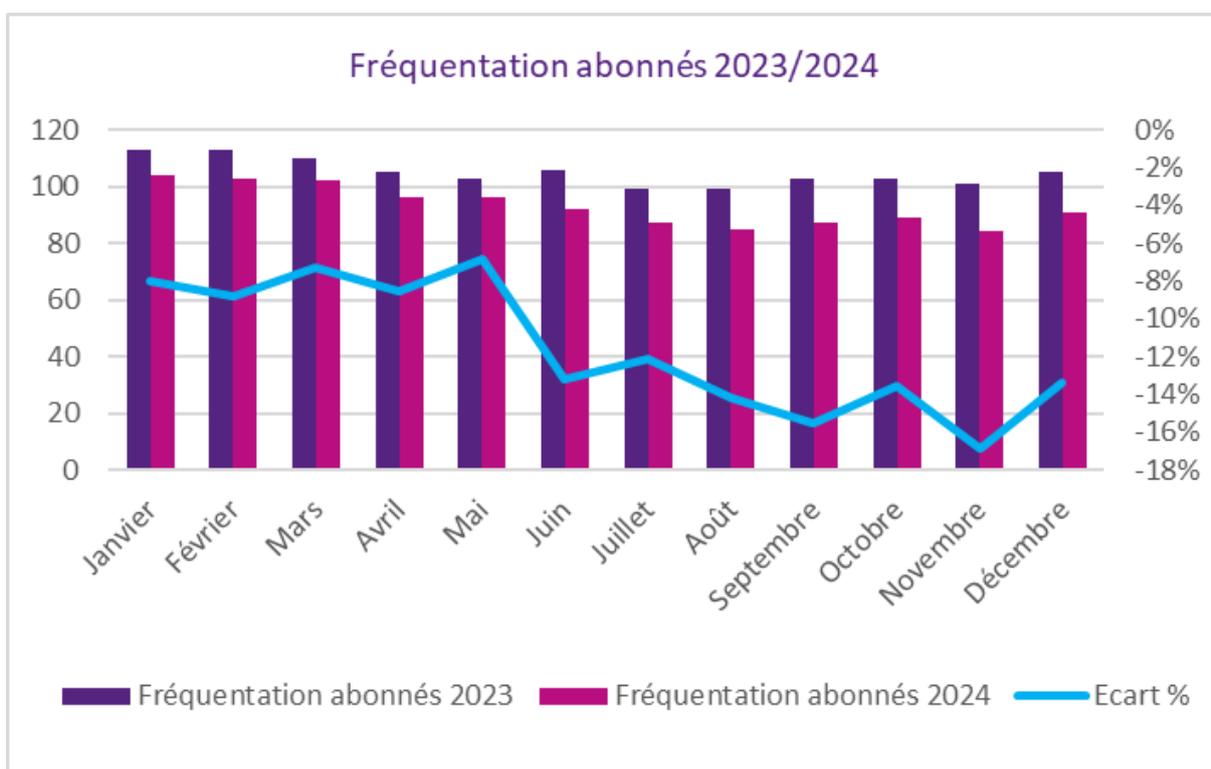


Le chiffre d'affaires horaire du parc Hôtel de Ville est de **11 519.66 € TTC**, en baisse de **16%** par rapport à l'exercice précédent, en lien avec les travaux sur la voirie. De plus, une partie de la clientèle horaire du parc a changé ses habitudes de stationnement et vient maintenant se stationner au parc Dorée.

Le ticket moyen horaire est de **4.84€** en 2024 contre **4.72€** en 2023, soit une hausse de **2%**.

Fréquentation d'abonnés

	Fréquentation abonnés 2023	Fréquentation abonnés 2024	Ecart %
Janvier	113	104	-8%
Février	113	103	-9%
Mars	110	102	-7%
Avril	105	96	-9%
Mai	103	96	-7%
Juin	106	92	-13%
Juillet	99	87	-12%
Août	99	85	-14%
Septembre	103	87	-16%
Octobre	103	89	-14%
Novembre	101	84	-17%
Décembre	105	91	-13%
Total	1 260	1 116	-11%



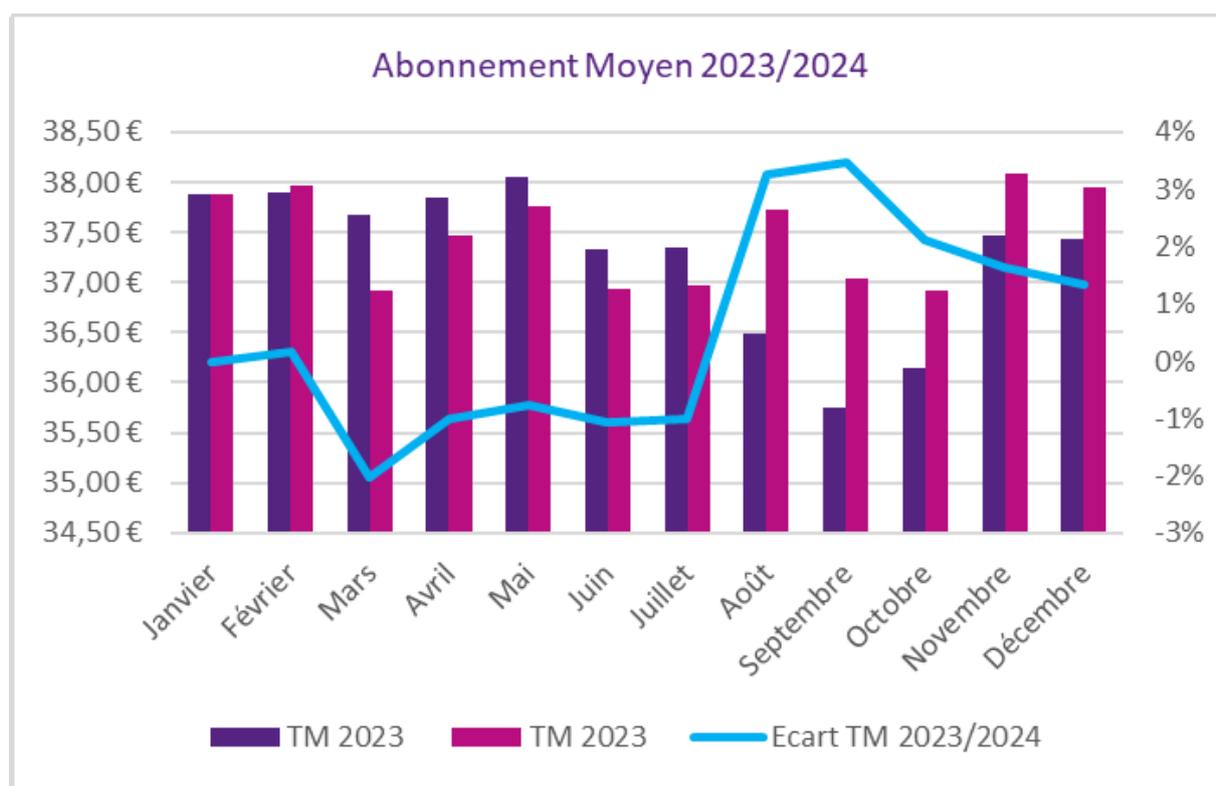
Nous avons commercialisé cette année **1 116** abonnements mensuels, soit une baisse de **11%** par rapport à 2023, en lien avec les travaux sur la voirie. De plus, à la suite de la mise en place du Multiparc Web, le temps des travaux, des abonnés du parc Hôtel de Ville ont décidé de résilier leur abonnement pour souscrire un stationnement au parc Dorée.

Le nombre moyen d'abonnés est de **93** en 2024, contre 105 en 2023.

Il existe deux types de clientèle : des professionnels qui stationnent entre 1h et 5 heures par jour et des résidents proches du parc qui stationnent plus de 10h par jour.

Recettes abonnés

	Recettes abonnés 2023	Recettes abonnés 2024	Ecart %
Janvier	4 281,00 €	3 939,44 €	-8%
Février	4 282,00 €	3 909,96 €	-9%
Mars	4 144,00 €	3 765,65 €	-9%
Avril	3 974,00 €	3 596,86 €	-9%
Mai	3 920,00 €	3 625,44 €	-8%
Juin	3 957,00 €	3 398,56 €	-14%
Juillet	3 697,00 €	3 216,34 €	-13%
Août	3 613,00 €	3 206,71 €	-11%
Septembre	3 682,00 €	3 221,93 €	-12%
Octobre	3 723,00 €	3 286,38 €	-12%
Novembre	3 785,00 €	3 199,87 €	-15%
Décembre	3 931,00 €	3 452,67 €	-12%
Total	46 989,00 €	41 819,81 €	-11%



Le chiffre d'affaires abonnés du parc Hôtel de Ville est de **41 819,81 €TTC**, en baisse de **11%** par rapport à l'exercice précédent, en lien avec les travaux sur la voirie. De plus, à la suite de la mise en place du Multiparc Web, le temps des travaux, des abonnés du parc Hôtel de Ville ont décidé de résilier leur abonnement pour souscrire un stationnement au parc Dorée.

L'abonnement moyen est de **37,47 €TTC** en 2024 et est égal à 2023.

Conclusion

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Recettes totales	162 808,00 €	139 979,00 €	146 608,00 €	166 071,00 €	176 024,00 €	173 125,00 €	-2%
Recettes horaires	45 447,00 €	30 322,00 €	36 872,00 €	48 758,00 €	48 478,00 €	47 021,00 €	-3%
Recettes diverses	335,00 €	475,00 €	565,00 €	539,00 €	571,00 €	137,00 €	-317%
Recettes abonnements	117 026,00 €	109 182,00 €	109 171,00 €	116 774,00 €	126 975,00 €	125 967,00 €	-1%
Fréquentation horaires	17 017	11 304	13 001	14 793	13 414	12 810	-5%
Fréquentation abonné	3 505	3 227	3 050	3 106	3 316	3 288	-1%
Ticket moyen	2,70 €	2,70 €	2,80 €	3,30 €	3,60 €	3,67 €	2%

Analyse sur l'activité 2024

L'exploitation des parcs de stationnement payants Dorée et Hôtel de Ville a généré en 2024, une recette globale de **173 125,00 €**, en baisse de **2%** par rapport à 2023. Une partie des recettes diverses sont, depuis 2024 intégrées dans les recettes horaires.

Notre partenariat avec l'union commerciale de Montargis a permis la souscription de **88** abonnements à tarif réduit, sur l'ensemble des parcs Dorée et Hôtel de Ville, ce qui représente un total de **32,71%** sur la globalité de nos abonnements.

La recette horaires 2024 s'élève à **47 021€** contre 48 478€, en 2023, soit une baisse de **3%**.

La recette abonnés 2024 est en baisse de **1%**, passant à **125 967€** contre 126 975€, en 2023.

Le ticket moyen quant lui, de 3,60€ à **3,67€** en 2023, soit une hausse de **2%**.

La baisse de la fréquentation horaire et abonnés et de la recette horaire et abonnés est consécutive aux travaux sur la voirie, dans la rue Gambetta du 26 février 2024 au 12 avril 2024.

5.3 Recette Voirie

Recettes voirie par moyen de paiement				
Mois	Indigo Neo	Carte bancaire	Espèces	Total
Janvier	6 106,96 €	13 091,28 €	10 775,00 €	29 973,24 €
Février	6 155,57 €	13 280,08 €	9 867,80 €	29 303,45 €
Mars	5 893,16 €	14 285,55 €	9 677,53 €	29 856,24 €
Avril	6 467,89 €	15 924,54 €	8 927,60 €	31 320,03 €
Mai	5 150,74 €	12 594,39 €	8 691,10 €	26 436,23 €
Juin	5 531,61 €	14 220,11 €	10 798,30 €	30 550,02 €
Juillet	4 888,05 €	14 736,49 €	11 339,40 €	30 963,94 €
Août	3 499,76 €	10 646,31 €	8 694,50 €	22 840,57 €
Septembre	5 103,69 €	13 867,08 €	7 562,40 €	26 533,17 €
Octobre	5 316,20 €	14 562,56 €	9 756,10 €	29 634,86 €
Novembre	4 890,65 €	12 383,56 €	8 778,70 €	26 052,91 €
Décembre	5 969,43 €	14 562,70 €	8 638,50 €	29 170,63 €
Total	64 973,71 €	164 154,65 €	113 506,93 €	342 635,29 €

Répartitions des moyens de paiements	2023	2024	2024/2023 en valeurs	Ecart 2024/2023 (%)
Pièces	128 239,52 €	113 506,93 €	-14 732,59 €	-13%
Carte bancaire	156 349,38 €	164 154,65 €	7 805,27 €	5%
Indigo Neo	52 720,33 €	64 973,71 €	12 253,38 €	19%

Nous observons une baisse de **13%** des paiements en espèces due à une plus forte utilisation des paiements via l'application INDIGO Néo de **19%** et d'une hausse des paiements par carte bancaire de **5%**.

Grace à son utilisation intuitive et digitalisée, les usagers utilisent de plus en plus l'application INDIGO Néo.

Statistiques de l'heure gratuite en 2024 zone jaune

		GLOBAL							
zone	MOIS	Total achats	Nbre de transactions payante	Montant achats après 1 heure	Nbre de transactions après 1 heure	Nbre de transactions gratuite	Nbre de transactions totale	% Payant	% Gratuit
J A U N E	Janvier	19 917,50 €	10 560	1 839,00 €	2 274	50 683	61 243	17%	83%
	Février	20 271,60 €	10 696	1 826,20 €	2 278	49 567	60 263	18%	82%
	Mars	23 968,10 €	11 914	1 943,60 €	2 433	51 325	63 239	19%	81%
	Avril	22 032,00 €	10 995	1 838,80 €	2 285	48 773	59 768	18%	82%
	Mai	19 420,10 €	9 961	1 707,80 €	2 136	47 597	57 558	17%	83%
	Juin	22 058,60 €	11 173	1 914,40 €	2 343	49 724	60 897	18%	82%
	Juillet	21 114,30 €	10 702	1 664,20 €	2 068	48 687	59 389	18%	82%
	Août	16 148,50 €	8 379	1 246,70 €	1 547	40 103	48 482	17%	83%
	Septembre	19 138,80 €	9 756	1 747,00 €	2 166	48 026	57 782	17%	83%
	Octobre	20 852,30 €	10 694	1 826,40 €	2 241	52 541	63 235	17%	83%
	Novembre	19 127,00 €	9 640	1 642,90 €	2 030	47 629	57 269	17%	83%
	Décembre	20 745,40 €	10 616	1 695,20 €	2 095	54 789	65 405	16%	84%
TOTAL		244 794,20 €	125 086	20 892,20 €	25 896	589 444	714 530	18%	82%

Concernant le taux d'occupation 2024, les équipes Streeteo n'ont pas réalisé de calcul formel. L'estimation des 60 % transmise repose sur les différents retours et échanges basé sur le terrain.

En 2025, nous allons organiser un véritable relevé du taux d'occupation en collaboration avec la direction de Streeteo.

	EVOLUTION DE LA VOIRIE DE MONTARGIS						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024
Taux d'occupation	65,20%	51,00%	71,00%	73,00%	75,00%	60,00%	-25,00%
Taux de respect	88,90%	79,10%	89,00%	88,00%	92,40%	89,37%	-3,39%
Ticket moyen	0,83	1,30	1,50	1,67	1,90	1,95	2,56%
Temps moyen de stationnement	1h00	1h24	1h33	1h30	1h25	1h50	2,50%
Fréquentation de janvier à décembre	588 882	473 811	577 410	612 458	752 721	764 644	1,56%

Analyse de l'activité 2024

En euros TTC	2 022	2 023	2 024	2023/2024 en valeur	2023/2024 en %
Nombre de places exploitées (en moyenne mensuelle)	800	901	911	10	1,10%
Nombre de jours payants	302	302	304	2	0,66%
Nombre de FPS	16 655	19 783	15 629	-4 154	-26,58%
Nombre de tickets payants	161 382	179 801	175 200	-4 601	-2,63%
Nombre de tickets gratuits	451 076	572 920	589 444	16 524	2,80%
Nombre de tickets total	612 458	752 721	764 644	11 923	1,56%
Recettes horaire	246 763 €	304 849 €	308 975 €	4 126	1,34%
Ticket moyen	1,67 €	1,90 €	1,95 €	0,05 €	2,56%
Abonnés (en nombre de mensualités)	28	30	30	0	0,00%
Recettes Abonnements*	23 372 €	32 460 €	33 660 €	1 200	3,57%
Recettes totales	270 135 €	337 309 €	342 635 €	5 326	1,55%

* Les recettes d'abonnements sont collectées dans les horodateurs

L'année 2018 se caractérise par le début de la loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), concernant la dépenalisation du stationnement payant sur voirie.

À la suite des changements de tous les horodateurs courant 2017, les clients peuvent maintenant régler leur stationnement en carte bleue, avec ou sans contact, et en espèces.

Application smartphone, les clients règlent leur stationnement avec leur smartphone avec l'application INDIGO Néo.

La voirie de Montargis complètement remaniée avec ses horodateurs de dernière génération et son contrôle du stationnement plus assidu, voit sa fréquentation en hausse, par rapport à l'exercice précédent de **1,56%** avec 764 644 tickets en 2024, contre 752 721 en 2023.

Il y a eu **175 200** tickets payants et **589 444** tickets gratuits distribués en 2024 contre 179 801 tickets payants et 572 920 tickets gratuits en 2023. Soit en 2024, une baisse de **2,63%** du nombre de tickets payants et une hausse **2,80%** du nombre de tickets gratuits, depuis l'instauration de la gratuité d'une heure sur la zone jaune.

Pour un taux d'occupation de la voirie de **60%**. Le ticket moyen est en hausse sur l'année soit 1,95 € (1h50) contre 1,90€ (1h30) en 2023.

Nous comptabilisons 1 119 usagers qui ont pu bénéficier de l'abonnement sur voirie à 30€ et se stationne en zone longue durée (zone verte).

De fait, une première comparaison permet d'observer que la recette totale de 2024 s'établit à **342 635€** et présente une hausse de **1,55%**, par rapport à 2023.

Nous constatons une baisse des FPS de **26,58%**, passant de 19 783 en 2023, contre **15 629** en 2024, due à la présence d'un seul agent sur la voirie depuis mai 2024 et des travaux en voirie avec la neutralisation de 31 places du 26 février 2024 au 12 avril 2024.

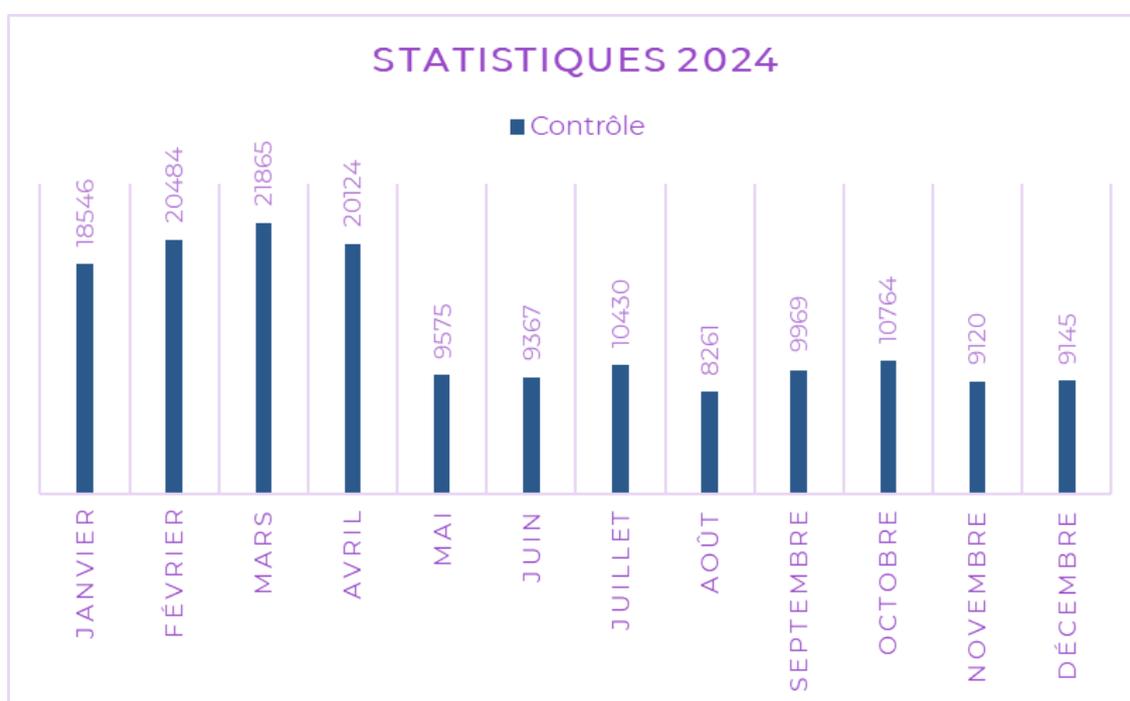
Le nombre de plaques gelées sur la voirie de Montargis en 2024 est de 356 véhicules.

Bilan de l'activité des contrôles et gestion des contentieux (FPS)

Chiffres clés 2024

Contrôles piétons réalisés	157 740		
FPS émis	15 629	Taux de FPS	9,89%
Nombre de RAPO	883	Taux de RAPO	5,66%
RAPO acceptés	406	Taux de RAPO acceptés	2,6%

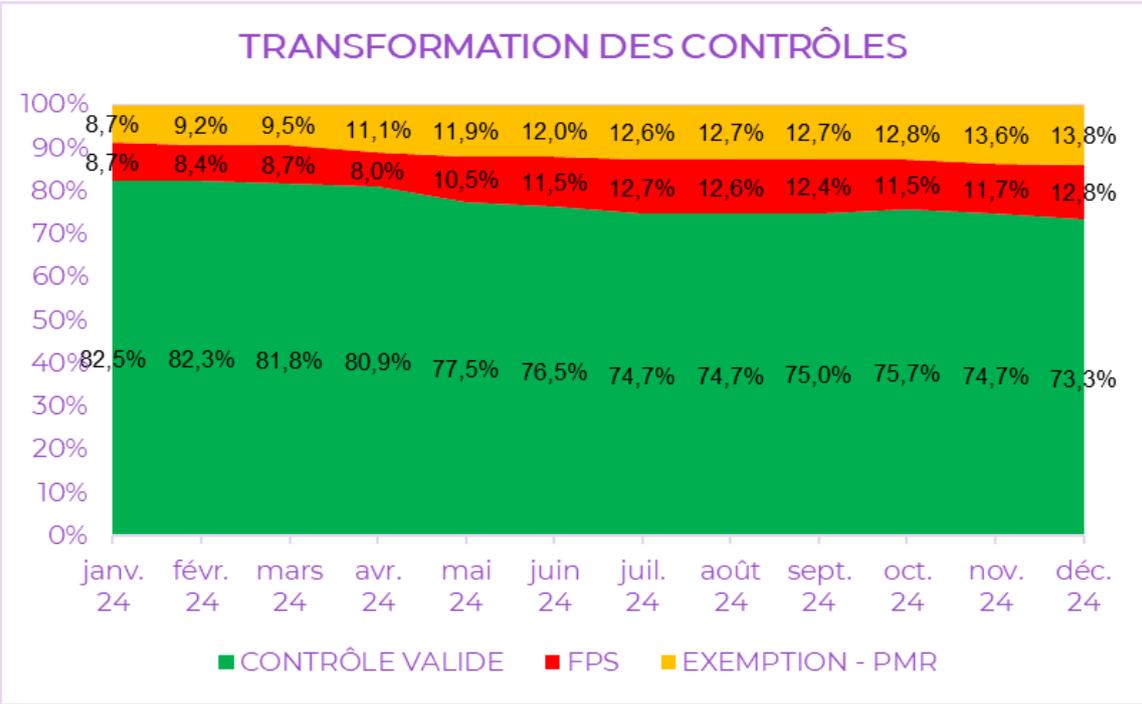
Contrôles et transformation des contrôles en 2024



Le nombre total de contrôles piétons réalisés en 2024 est de 157 740, soit une diminution de **41 %** par rapport à l'année précédente. Cette baisse significative peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment la neutralisation de certaines places tout au long de l'année, ce qui a impacté les tournées de contrôle de l'équipe Streeteo.

Cependant, malgré cette diminution, la fréquence des passages dans les différentes zones reste conforme aux préconisations de la ville et aux objectifs contractuels, avec deux passages par jour en zone jaune et un passage par jour en zone verte.

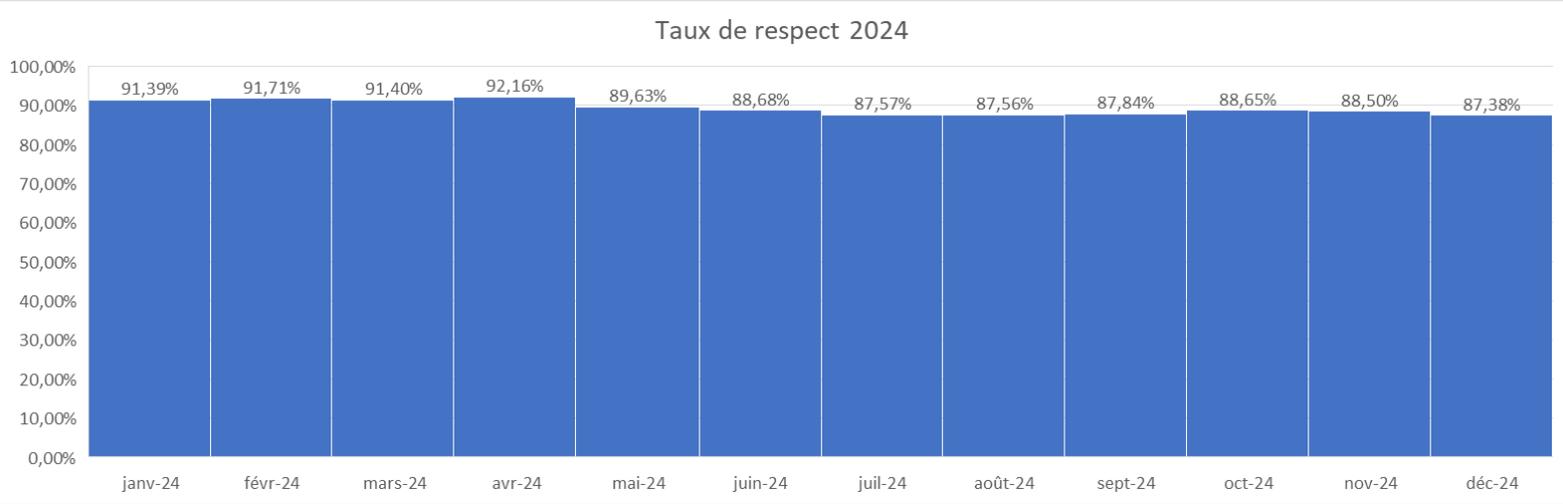
Sur l'ensemble de l'année 2024, une diminution du nombre de contrôles est observée à partir du mois de mai, en raison de l'absence pour maladie d'un agent.



Le taux de FPS s'établit à **10,15%** pour l'année 2024, soit une augmentation de **2,44%** par rapport à l'année précédente.

Le taux d'exemption à **11,16%**, quant à lui, augmente sensiblement sur l'année 2024, contre **10,50%** par rapport à 2023.

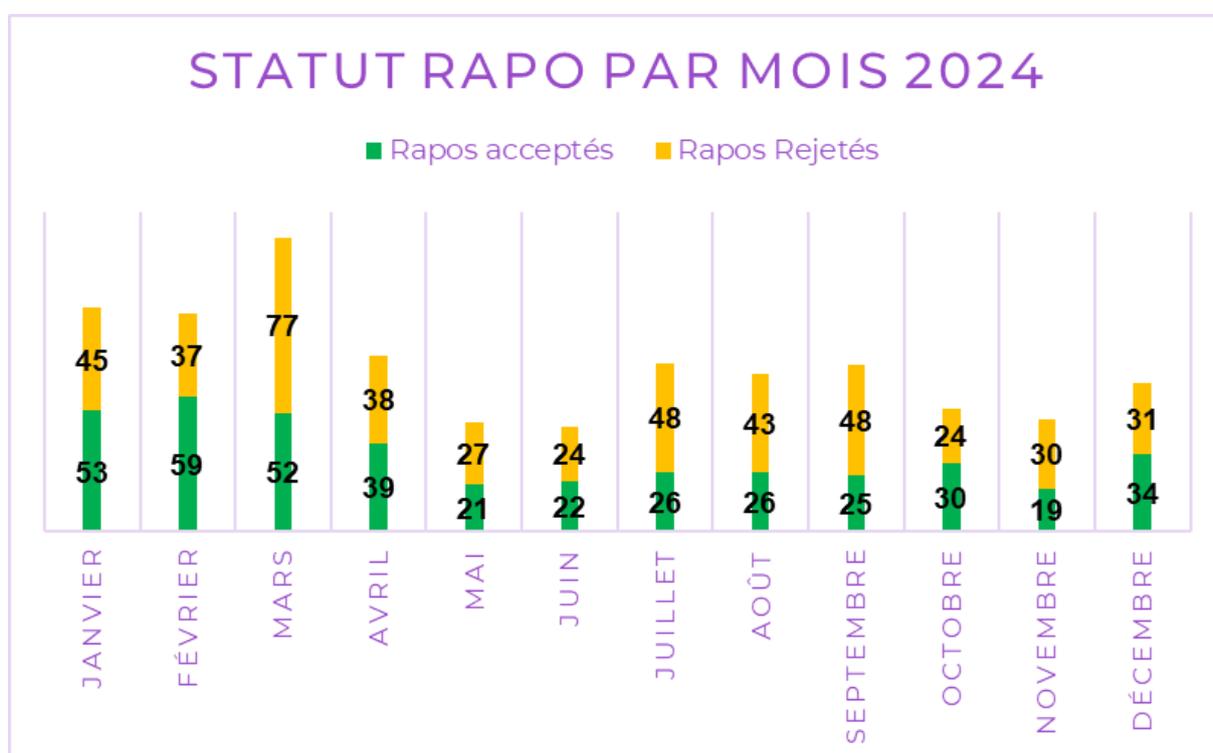
Le taux de respect sur l'ensemble de la voirie de Montargis est en baisse de **3,05%**, passant de 92,42% en 2023 à **89,37%** en 2024.



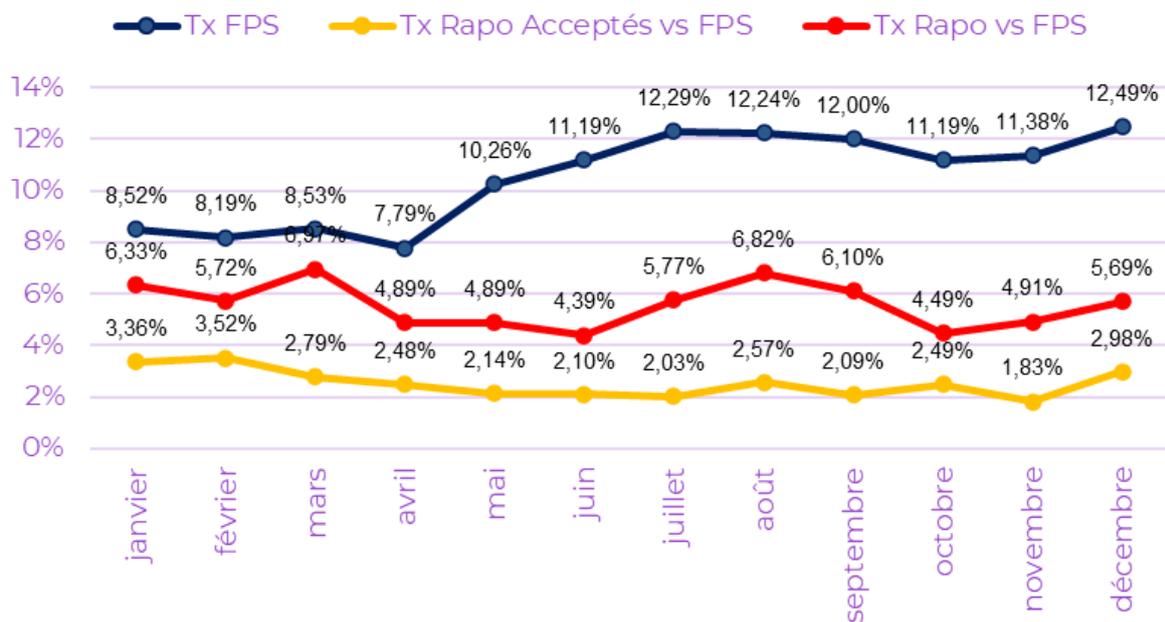
Nous constatons une baisse des FPS de **26,6%**, passant de 19 783 en 2023, contre **15 629** en 2024, due à la présence d'un seul agent sur la voirie depuis mai 2024 et des travaux en voirie.



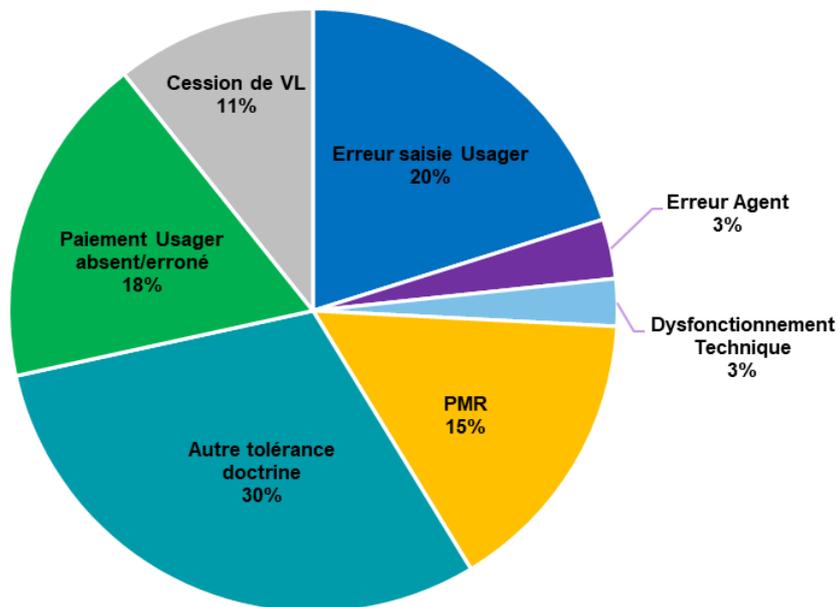
RAPO (Recours Administratif Préalables Obligatoires)



TAUX RAPO/FPS PAR MOIS 2024

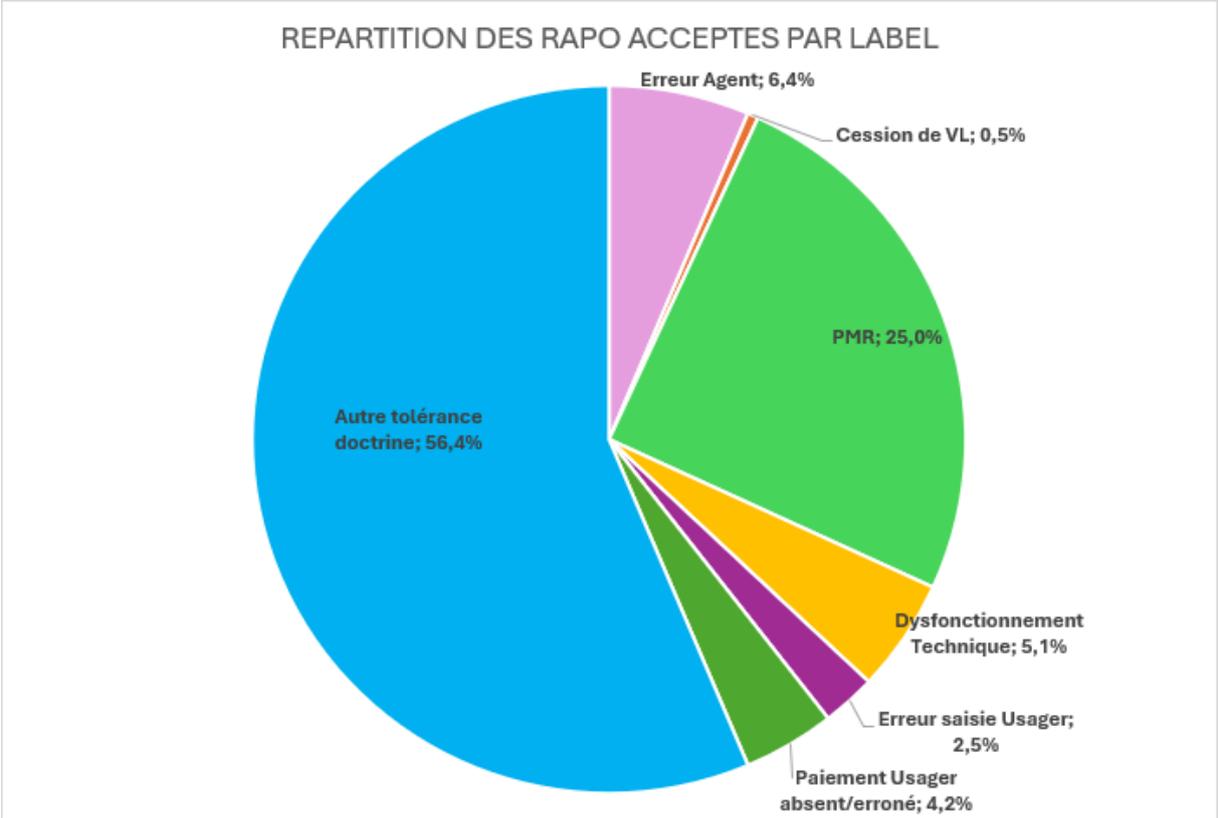


ANALYSE DES LABELS 2024



Le nombre de RAPO mensuel est en moyenne de **74 RAPO/mois** à Montargis sur l'année 2024, soit un total annuel de **883 RAPO** contre 891 en 2023. Une baisse du nombre de RAPO à compter du mois de mai est en lien direct avec l'absence d'un agent de contrôle.

Sur les 883 RAPO, 406 ont été acceptés et 477 refusés.



6. PERSPECTIVES 2025



Perspectives 2025 – Accélérer l'innovation et la durabilité au cœur des villes

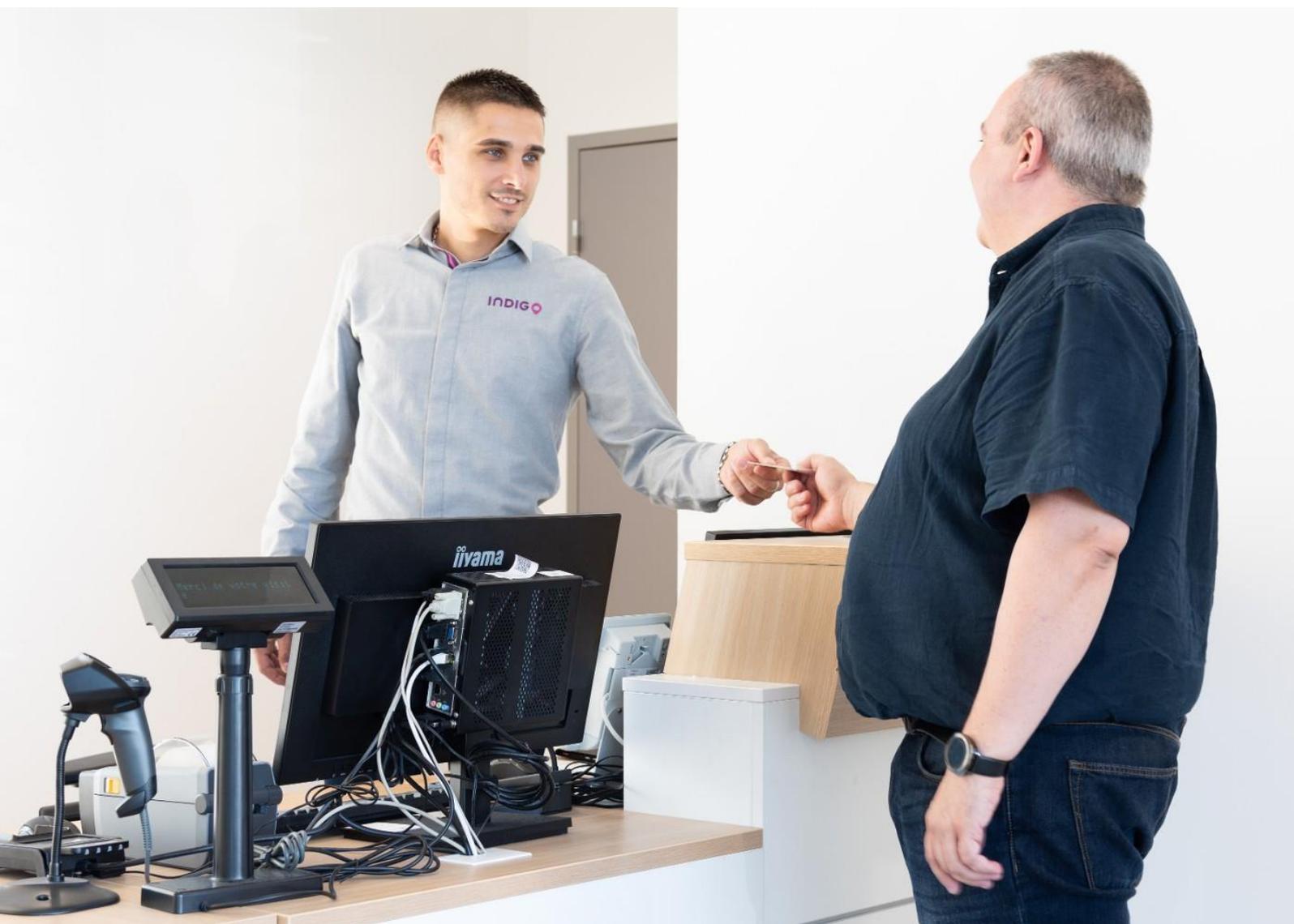
À l'horizon 2025, INDIGO intensifie sa stratégie pour devenir un acteur incontournable de la mobilité urbaine durable. Nos priorités se concentrent sur :

- **L'expérience client optimisée par la technologie :**
 - D'ici 2025, nous accélérerons le déploiement de solutions digitales innovantes, telles que l'intelligence artificielle pour la gestion des flux et les paiements sans contact généralisés.
 - L'objectif est de rendre le stationnement toujours plus fluide et personnalisé.
- **Le développement massif de la recharge électrique :**
 - Nous poursuivrons notre expansion pour devenir le premier réseau de recharge urbaine de France, avec un objectif ambitieux de déploiement de bornes supplémentaires d'ici 2025.
 - Nous souhaitons ainsi accompagner activement la transition vers les véhicules électriques.
- **Le renforcement de notre rôle auprès des collectivités :**
 - En 2025, INDIGO se positionnera comme le partenaire privilégié des villes pour la mise en œuvre des zones à faibles émissions (ZFE) et la gestion des nouvelles mobilités.
 - Nous apporterons notre expertise et nos solutions pour contribuer à des villes plus durables et agréables à vivre.
- **La transformation des parkings en hubs de mobilité :**
 - Nous accélérerons la conversion de nos parkings en Espaces de Logistique Urbaine (ELU), en développant des services innovants tels que les Cycloparcs et les solutions de micro-logistique.
 - L'objectif est de faire de nos parkings des points névralgiques de la mobilité douce et décarbonée.

En 2025, INDIGO s'engage à être un acteur clé de la transformation des villes, en plaçant l'innovation et la durabilité au cœur de ses actions.



7. Annexes



7.1 Note financière

Note sur l'établissement des comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public.

7.2 Information sur les moyens mis en œuvre par le groupe INDIGO permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public

Article 1^{er}-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la République

Notre société assure la gestion d'un service public dans le cadre d'un contrat de concession.

Afin de vous informer au titre de nos obligations issues de l'article 1^{er}-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021, nous vous communiquons les mesures mises en œuvre par les sociétés du Groupe Indigo pour informer les personnes qui participent à l'exécution du service public, des obligations issues du respect du principe d'égalité des usagers devant le service public et des principes de neutralité et de laïcité du service public.

1. Moyens mis en œuvre au sein de l'organisation du Groupe Indigo

Les contrats de prestations de services internes du Groupe faisant intervenir la société Indigo Park intègrent désormais la référence au respect du principe d'égalité des usagers devant le service public, et des principes de laïcité et de neutralité du service public. Une clause a été insérée à cet effet, par avenant, reproduite ci-dessous :

Clause insérée par avenant aux contrats de prestation de services

Article 1 – Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et de l'exécution d'un service public

Dans le cadre du Contrat, il est rappelé que conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, l'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés.

Le Prestataire participant à l'exécution du service public, il s'engage à respecter les dispositions de la loi dans le cadre de l'exécution du Contrat. Et à ce titre, il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Il est précisé que la Société a l'obligation de communiquer à ses clients amont concernés, les dispositions contractuelles reprenant les obligations imposées aux personnes participant à la mission de service public dans le cadre de l'application de la loi susvisée. A ce titre, les termes du présent avenant seront communiqués aux clients amont concernés, ce que le Prestataire reconnaît et accepte.

En cas de manquement constaté au respect de l'égalité des usagers devant le service public et aux principes de laïcité et de neutralité du service public :

- *le Prestataire prendra toutes les mesures nécessaires pour faire cesser le manquement et en justifiera sans délai à la Société ;*
- *En cas de demande de mise à l'écart d'un agent affecté à l'exécution du service public de tout contact avec les usagers du service, le Prestataire devra examiner la demande et communiquer à la Société les mesures adaptées et proportionnées mises en œuvre. »*

Au sein de l'organisation de notre Groupe, les moyens mis en œuvre pour informer les collaborateurs concernés du respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de laïcité et de neutralité du service public sont à titre principal :

- L'intégration de ces principes et de leur respect dans le cadre du règlement intérieur des entreprises concernées du Groupe ;
- La mise à disposition d'une tenue de travail.

En cas de manquement par l'un de nos collaborateurs soumis aux obligations d'égalité de traitement des usagers, de laïcité et de neutralité dans le cadre de l'exécution du service public, le collaborateur s'expose aux sanctions prévues par le règlement intérieur de l'entreprise, étant rappelé que l'application d'une sanction relève de la seule politique générale de l'entreprise en matière de gestion des ressources humaines et que selon les principes de droit applicable, elle doit être adaptée et proportionnée et soumise à une confidentialité de la procédure.

Par ailleurs, une campagne de sensibilisation des personnels concernés et une formation spécifique des managers sera mise en place sur la période 2024 à 2025 (en cohérence avec le calendrier défini pour les agents de la fonction publique) permettant notamment de mettre en place les supports de sensibilisation ou de formation.

LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ENTREPRISE : CLAUSE DE NEUTRALITE

En application des dispositions de l'article L1321-2-1 du code du travail, le règlement intérieur dispose depuis 2020 d'une clause de neutralité (loi n°2013-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels) :

Article L1321-2-1 du code du travail :

Le règlement intérieur peut contenir des dispositions inscrivant le principe de neutralité et restreignant la manifestation des convictions des salariés si ces restrictions sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché.

S'agissant des principes de neutralité et de laïcité du service public, notre groupe a en 2022 actualisé la clause de neutralité des règlements intérieurs en vigueur, afin de faire expressément référence aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 :

« Article Neutralité, extrait du Règlement Intérieur en vigueur depuis décembre 2022

En vertu de l'article L1321-2-1 du code du travail et des dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1^{er}) confortant le respect des principes de la République, il est rappelé que les principes de neutralité et de laïcité du service public sont applicables à l'ensemble des services publics y compris lorsque ceux-ci sont assurés par des organismes de droit privé. Par conséquent, les salariés (...) affectés à des marchés publics ou à des concessions de service public doivent se conformer à ces principes et en assurer l'application. (...)»

MISE A DISPOSITION D'UNE TENUE VESTIMENTAIRE

Compte tenu des spécificités liées à notre métier, le Groupe Indigo met à la disposition de ses collaborateurs présents sur site une tenue vestimentaire de travail qui concourt au respect des principes de laïcité et de neutralité.

2. Moyens mis en œuvre à l'égard des tiers/personnes extérieures au Groupe Indigo et intervenant sur les sites et ouvrages que nous gérons.

Les prestations confiées à des tiers intervenant sur les sites que nous gérons portent principalement sur les missions suivantes : le nettoyage, la fourniture de consommables, la surveillance, la maintenance-réparation ou l'intervention d'organisme de contrôle des équipements et installations.

Pour ces prestations confiées à des tiers, nous avons engagé une démarche d'information et de sensibilisation de nos fournisseurs et prestataires qui se formalise par l'insertion dans la Charte achats responsables du Groupe Indigo, d'un paragraphe sur l'application du principe d'égalité de traitement des usagers, et des principes de laïcité et de neutralité attachés à l'exécution des contrats relevant de la commande publique et ayant pour objet l'exécution d'un service public.

Nous précisons que cette charte est annexée aux différents contrats que nous concluons avec nos partenaires, permettant ainsi de répondre à notre obligation d'information si ceux-ci participent à la mission de service public.

« Extrait de la Charte achats responsables du groupe Indigo :

8.8 Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et à l'exécution d'une mission de service public

Certaines des prestations réalisées dans le cadre des activités du Groupe, interviennent sur un site exploité par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.

A ce titre, et conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, les principes d'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés dans le cadre de la gestion de ces sites, y compris lorsque cette gestion est assurée par un organisme de droit privé.

Il est rappelé que le respect de ces principes s'impose à toute personne à laquelle est confiée pour partie l'exécution de la mission de service public. Il lui appartient de prendre les mesures adaptées à cet effet, et en particulier il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Tout Fournisseur reconnaît ainsi avoir été informé de l'existence de ces principes et de leur application dans les sites exploités par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.

3. Autres Moyens

En cas de réclamation relative au respect du principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public et aux principes de neutralité et de laïcité du service public, nous précisons que les usagers bénéficient des canaux suivants :

Courrier : Indigo - 48-50 Avenue du Général de Gaulle - TSA 43214 – 92919 Paris La Défense
Cedex - Mail : service.client@group-indigo.com

7.3 Compte de résultat et patrimoine

Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2024

EN H.T.	2023				2024			
	Voirie	Hôtel de ville	Dorée	Total	Voirie	Hôtel de ville	Dorée	Total
Horaires parcs		11 614	29 298	40 912		9 576	29 771	39 347
Abonnés parcs		39 166	66 735	105 901		34 923	69 990	104 913
Voirie	281 091			281 091	290 751			290 751
Garantie de recettes villes				0				0
Prestation de services	22 500			22 500	22 500			22 500
Activité de recharge des véhicules électriques				0			1 200	1 200
Activité de Contrôle				0				0
Appels de charges amodiataires			16 610	16 610			16 691	16 691
Activités annexes		7	28 896	28 903		169	28 111	28 280
Sous Total Chiffre d'Affaires	303 591	50 787	141 539	495 917	313 251	44 668	145 762	503 681
Subventions d'exploitation				0				0
Autres Produits	3 613		0	3 614	2 204			2 204
Sous Total Autres Produits	3 613		0	3 614	2 204			2 204
Total Produits d'Exploitation	307 204	50 787	141 539	499 531	315 455	44 668	145 762	505 885
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-59 622	-19 504	-45 777	-124 904	-58 587	-20 614	-42 728	-121 929
Autre Personnel externe et Frais Divers	-2 621	-204	-857	-3 682	-2 104	-760	-565	-3 429
Personnel Intérimaire d'Exploitation				0				0
Prestations de Nettoyage				0				0
Prestations de Gardiennage				0				0
Sous Total Frais de Personnel	-62 244	-19 708	-46 634	-128 585	-60 692	-21 374	-43 292	-125 358
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-14 674	-1 654	-4 239	-20 567	-9 410	-1 619	-9 314	-20 343
Entretien : Contrats	-1 725	-3 140	-3 665	-8 529	-1 475	-2 971	-3 828	-8 274
Electricité, Fluides	-503	1 199	-10 361	-9 665	-194	-5 453	-12 671	-18 318
Autres Prestations Sous Traitées	-102 558			-102 558	-104 490			-104 490
Frais de Télécommunication	-884	-1 471	-1 935	-4 290	-823	-2 072	-2 897	-5 793
Location Matériel d'Exploitation	-2 710	-154	-61	-2 926	-2 263	-268	-135	-2 666
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-123 054	-5 219	-20 262	-148 535	-118 654	-12 384	-28 845	-159 883
Actions Commerciales	-667	-532	-833	-2 031		-818	-2 043	-2 862
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-6 025	-853	-2 494	-9 372	-6 704	-777	-2 535	-10 016
Frais Administratifs et Divers	-7		-98	-104	-5	-22	-65	-92
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-6 698	-1 385	-3 424	-11 507	-6 709	-1 618	-4 643	-12 970
Total Charges Directes d'Exploitation	-191 996	-26 312	-70 319	-288 627	-186 055	-35 376	-76 781	-298 211
Police d'Assurances	-1 079	-305	-849	-2 233	-1 131	-268	-875	-2 273
Sinistres	-9 930			-9 930	-765			-765
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété		-253	-703	-957		-223	-729	-952
Redevances Aux Concédants		-508	-1 415	-1 923		-955	-2 873	-3 828
Taxes et Versements Assimilés	-2 124	-4 620	-6 094	-12 838	-2 782	-4 916	-6 061	-13 759
Autres Charges et Provisions Courantes	-33	-578	-4 045	-4 655	0	292	-8 374	-8 082
Charges de Gros Entretien		3 440	3 440	6 880				0
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-4 797	-802	-2 236	-7 836	-5 388	-768	-2 507	-8 663
Frais Généraux Siège	-22 466	-3 759	-10 474	-36 699	-23 744	-3 386	-11 049	-38 179
Total Autres Charges d'Exploitation	-40 429	-7 386	-22 376	-70 191	-33 811	-10 224	-32 467	-76 502
Total Autres Charges d'Exploitation	-40 429	-7 386	-22 376	-70 191	-33 811	-10 224	-32 467	-76 502
Total Charges d'Exploitation	-232 425	-33 698	-92 695	-358 818	-219 866	-45 600	-109 247	-374 713
Autres Charges Non Courantes		-26 021	-74 939	-100 961		-25 980	-74 578	-100 558
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport				0				0
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-47 647	-11 764	-46 343	-105 755	-46 790	-14 187	-50 429	-111 406
Autres Provisions Non Courantes				0				0
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-47 647	-37 786	-121 282	-206 715	-46 790	-40 168	-125 007	-211 964
Total Charges Non Courantes	-47 647	-37 786	-121 282	-206 715	-46 790	-40 168	-125 007	-211 964
EBIT	27 132	-20 696	-72 439	-66 003	48 800	-41 100	-88 492	-80 792
Frais Financiers	-10 669	-8 790	-34 531	-53 990	-8 756	-7 897	-30 576	-47 229
Total Frais Financiers	-10 669	-8 790	-34 531	-53 990	-8 756	-7 897	-30 576	-47 229
Total Frais Financiers	-10 669	-8 790	-34 531	-53 990	-8 756	-7 897	-30 576	-47 229
Resultat Net avant Impot Parc	16 463	-29 487	-106 969	-119 993	40 043	-48 996	-119 068	-128 021

7.4 Annexes

Annexe 1	Note financière
Annexe 2	Compte du délégataire
Annexe 3	Information sur le patrimoine des parcs et voirie
Annexe 4	Détermination de la redevance
Annexe 5	Résultat des visites mystères
Annexe 6	Liste des immobilisations

Contact :

Indigo Park

Direction régionale Centre Sud-Ouest
Tour Voltaire
1 place des Degrés
92800 – Puteaux
01.49.03.13.41

Sébastien SALLEMBIEN

Sebastien.sallembien@group-indigo.com
06.38.46.82.50



ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (données comptables – exercice 2024)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1°-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2024.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1° - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2024 (art. R 3131-4 1° -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1° - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1° - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2025

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET



PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL**(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)**

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2024 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2024, il est appliqué un pourcentage de 4.9% à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2024. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

* *
*

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2024 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.

- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE Exercice 2024

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2024, l'affectation des frais de structure correspond à 9.30% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
 - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
 - Prospection de marché,
 - Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
 - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des événementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

COMPTES DU DELEGATAIRE

DELEGANT	VILLE DE MONTARGIS
DELEGATAIRE	SAP
ANNEE	2024

Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2024

EN H.T.	2023				2024			
	Voirie	Hôtel de ville	Dorée	Total	Voirie	Hôtel de ville	Dorée	Total
Horaires parcs		11 614	29 298	40 912		9 576	29 771	39 347
Abonnés parcs		39 166	66 735	105 901		34 923	69 990	104 913
Voirie	281 091			281 091	290 751			290 751
Garantie de recettes villes				0				0
Prestation de services	22 500			22 500	22 500			22 500
Activité de recharge des véhicules électriques				0			1 200	1 200
Activité de Contrôle				0				0
Appels de charges amodiataires			16 610	16 610			16 691	16 691
Activités annexes		7	28 896	28 903		169	28 111	28 280
Sous Total Chiffre d'Affaires	303 591	50 787	141 539	495 917	313 251	44 668	145 762	503 681
Subventions d'exploitation				0				0
Autres Produits	3 613		0	3 614	2 204			2 204
Sous Total Autres Produits	3 613		0	3 614	2 204			2 204
Total Produits d'Exploitation	307 204	50 787	141 539	499 531	315 455	44 668	145 762	505 885
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-59 622	-19 504	-45 777	-124 904	-58 587	-20 614	-42 728	-121 929
Autre Personnel externe et Frais Divers	-2 621	-204	-857	-3 682	-2 104	-760	-565	-3 429
Personnel Intérimaire d'Exploitation				0				0
Prestations de Nettoyage				0				0
Prestations de Gardiennage				0				0
Sous Total Frais de Personnel	-62 244	-19 708	-46 634	-128 585	-60 692	-21 374	-43 292	-125 358
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-14 674	-1 654	-4 239	-20 567	-9 410	-1 619	-9 314	-20 343
Entretien : Contrats	-1 725	-3 140	-3 665	-8 529	-1 475	-2 971	-3 828	-8 274
Electricité, Fluides	-503	1 199	-10 361	-9 665	-194	-5 453	-12 671	-18 318
Autres Prestations Sous Traitées	-102 558			-102 558	-104 490			-104 490
Frais de Télécommunication	-884	-1 471	-1 935	-4 290	-823	-2 072	-2 897	-5 793
Location Matériel d'Exploitation	-2 710	-154	-61	-2 926	-2 263	-268	-135	-2 666
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-123 054	-5 219	-20 262	-148 535	-118 654	-12 384	-28 845	-159 883
Actions Commerciales	-667	-532	-833	-2 031		-818	-2 043	-2 862
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-6 025	-853	-2 494	-9 372	-6 704	-777	-2 535	-10 016
Frais Administratifs et Divers	-7		-98	-104	-5	-22	-65	-92
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-6 698	-1 385	-3 424	-11 507	-6 709	-1 618	-4 643	-12 970
Total Charges Directes d'Exploitation	-191 996	-26 312	-70 319	-288 627	-186 055	-35 376	-76 781	-298 211
Police d'Assurances	-1 079	-305	-849	-2 233	-1 131	-268	-875	-2 273
Sinistres	-9 930			-9 930	-765			-765
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété		-253	-703	-957		-223	-729	-952
Redevances Aux Concédants		-508	-1 415	-1 923		-955	-2 873	-3 828
Taxes et Versements Assimilés	-2 124	-4 620	-6 094	-12 838	-2 782	-4 916	-6 061	-13 759
Autres Charges et Provisions Courantes	-33	-578	-4 045	-4 655	0	292	-8 374	-8 082
Charges de Gros Entretien		3 440	3 440	6 880				0
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-4 797	-802	-2 236	-7 836	-5 388	-768	-2 507	-8 663
Frais Généraux Siège	-22 466	-3 759	-10 474	-36 699	-23 744	-3 386	-11 049	-38 179
Total Autres Charges d'Exploitation	-40 429	-7 386	-22 376	-70 191	-33 811	-10 224	-32 467	-76 502
Total Autres Charges d'Exploitation	-40 429	-7 386	-22 376	-70 191	-33 811	-10 224	-32 467	-76 502
Total Charges d'Exploitation	-232 425	-33 698	-92 695	-358 818	-219 866	-45 600	-109 247	-374 713
Autres Charges Non Courantes		-26 021	-74 939	-100 961		-25 980	-74 578	-100 558
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport				0				0
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-47 647	-11 764	-46 343	-105 755	-46 790	-14 187	-50 429	-111 406
Autres Provisions Non Courantes				0				0
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-47 647	-37 786	-121 282	-206 715	-46 790	-40 168	-125 007	-211 964
Total Charges Non Courantes	-47 647	-37 786	-121 282	-206 715	-46 790	-40 168	-125 007	-211 964
EBIT	27 132	-20 696	-72 439	-66 003	48 800	-41 100	-88 492	-80 792
Frais Financiers	-10 669	-8 790	-34 531	-53 990	-8 756	-7 897	-30 576	-47 229
Total Frais Financiers	-10 669	-8 790	-34 531	-53 990	-8 756	-7 897	-30 576	-47 229
Total Frais Financiers	-10 669	-8 790	-34 531	-53 990	-8 756	-7 897	-30 576	-47 229
Resultat Net avant Impot Parc	16 463	-29 487	-106 969	-119 993	40 043	-48 996	-119 068	-128 021

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2024

Parc de stationnement Montargis Dorée

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2024	CUMUL AMORT A FIN 2024	VNC A FIN 2024
RETOUR	AAI EN CONCESSION	336 555 -	200 197	136 359
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	233 819 -	151 860	81 959
	BIENS DE RETOUR NON RENOUELABLE	2 094 286 -	1 749 876	344 410
	LOGICIELS	360 -	144	216
Total RETOUR		2 665 020 -	2 102 077	562 943
REPRISE	MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAG	21 095 -	21 095	-
	LOGICIELS	2 398 -	2 398	-
	MATERIEL DE BUREAU ET DE MAGASIN	469 -	469	-
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQU	3 375 -	3 375	-
Total REPRISE		27 336 -	27 336	-
PROPRE	MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAG	838 -	838	-
Total PROPRE		838 -	838	-
Total général		2 693 195 -	2 130 251	562 943

Parc de stationnement Montargis Dorée

en euros H.T.	31/12/2024
Immobilisations Valeur Comptable Brute	2 693 195
Immobilisations Valeur Comptable Nette	562 943
Immobilisation en cours	-3 870
Valeur Brute Totale Inventables	2 689 324
VNC Totale Inventables	559 073

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2024

Parc de stationnement Montargis Hôtel de Ville

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2024	CUMUL AMORT A FIN 2024	VNC A FIN 2024
RETOUR	AAI EN CONCESSION	225 769 -	145 818	79 951
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	230 033 -	201 939	28 094
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLE	83 577 -	61 951	21 626
	LOGICIELS	360 -	144	216
Total RETOUR		539 739 -	409 853	129 887
REPRISE	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	8 739 -	8 739	-
Total REPRISE		8 739 -	8 739	-
Total général		548 478 -	418 592	129 887

Parc de stationnement Montargis Hôtel de Ville

en euros H.T.	31/12/2024
Immobilisations Valeur Comptable Brute	548 478
Immobilisations Valeur Comptable Nette	129 887
Immobilisation en cours	38 562

Valeur Brute Totale Inventables	587 041
VNC Totale Inventables	168 449

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2024

Parc de stationnement Montargis Voirie

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2024	CUMUL AMORT A FIN 2024	VNC A FIN 2024
RETOUR	AAI EN CONCESSION	107 140 -	90 005	17 135
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	501 218 -	388 194	113 024
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLE	20 341 -	18 592	1 749
Total RETOUR		628 699 -	496 791	131 907
REPRISE	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	8 854 -	8 854	-
	LOGICIELS	9 000 -	9 000	-
Total REPRISE		17 854 -	17 854	-
Total général		646 552 -	514 645	131 907

Parc de stationnement Montargis Voirie

en euros H.T.	31/12/2024
Immobilisations Valeur Comptable Brute	646 552
Immobilisations Valeur Comptable Nette	131 907
Immobilisation en cours	0

Valeur Brute Totale Inventables	646 552
VNC Totale Inventables	131 907



PARCS MONTARGIS DOREE ET HOTEL DE VILLE

REDEVANCE POUR L'ANNEE 2024

RECETTES DE L'ANNEE	
HOTEL DE VILLE	44 668,25 €
DOREE	145 762,03 €
TOTAL RECETTES HT	190 430,28 €

	BASE	TAUX	MONTANT
REDEVANCE	190 430,28 €	1,00%	1 904,30 €

Redevance 2024	1 904,30 €
-----------------------	-------------------



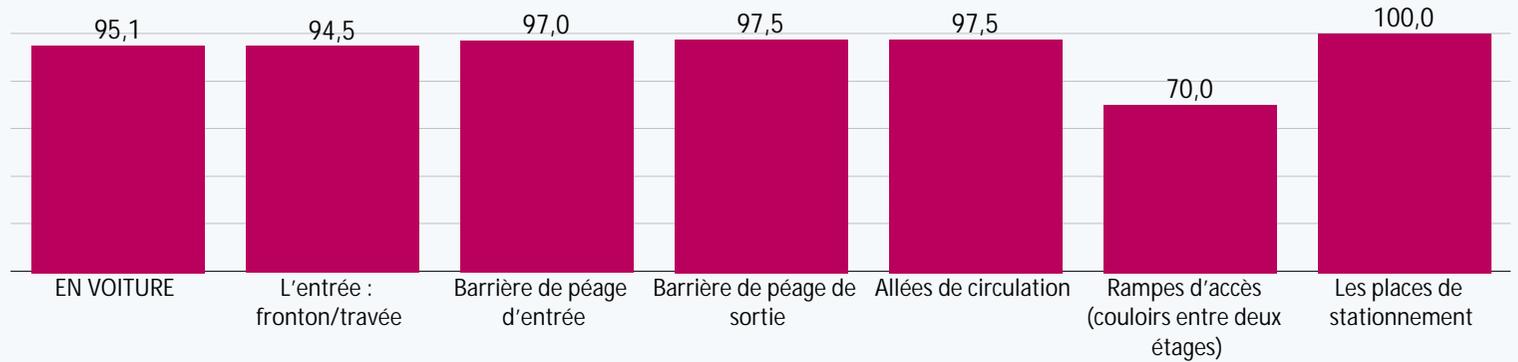
Parking : Dorée_450103



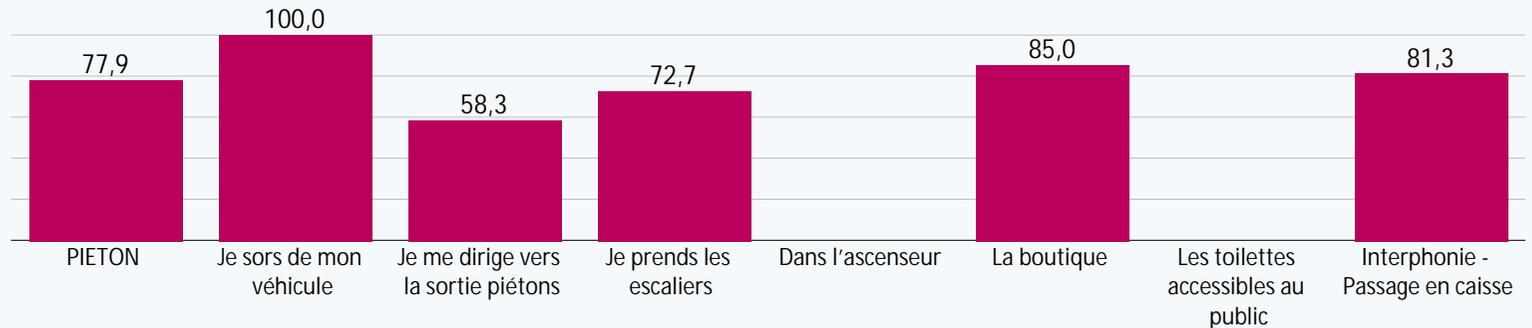
Votre Score Global
2024 : 87,8 / 100



2024_Vague1



2024_Vague1





L'entrée (fronton / travée) - 94,5 / 100

2024_V1

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 1. Le revêtement des murs est propre : pas de tag ou sticker sur les murs | Bien (70) |
| 2. Le revêtement du sol est propre : pas de déchets au sol | Excellent (100) |
| 3. L'éclairage est confortable et sécurisant | Excellent (100) |
| 4. Absence de stickers, étiquettes autocollantes ou graffitis sur les rambardes | Excellent (100) |
| 5. Les chasse-roues sont propres | Bien (70) |
| 6. Le Drapeau d'entrée 'P' Bleu est visible, en bon état et fonctionnel | Excellent (100) |
| 7. Le portail et la signalétique sont propres : absence de tag ou de sticker | Excellent (100) |

Barrière de péage d'entrée - 97,0 / 100

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 8. Les tarifs sont affichés et bien visibles | Excellent (100) |
| 9. L'affichage sur la borne de péage est en bon état et lisible (Il n'y a pas de stickers autres que ceux de la marque Indigo, et INDIGO Neo ainsi que des stickers Télépéage) | Excellent (100) |
| 10. Si un digicode est présent, un sticker « ...La barrière ne s'ouvre pas... » doit être visible sur la borne. | |
| 11. Les bornes de péage sont propres (pas de poussière, de déchet) | Excellent (100) |
| 12. La barrière est propre (absence de stickers, pas de trace de scotch, peinture en bon état, pas de détritus) | Excellent (100) |
| 13. La barrière est en bon état de fonctionnement, visuellement droite (bien entretenue) | Oui (100) |
| 14. Les îlots sont propres (pas de poussière, de déchet) | Bien (70) |



Barrière de péage de sortie - 97,5 / 100

2024_V1

15. Le bouton d'appel est bien visible	Oui (100)
16. L'affichage sur la borne de péage est en bon état et lisible (Il n'y a pas de stickers autres que ceux de la marque Indigo, et INDIGO Neo ainsi que des stickers Télépéage)	Excellent (100)
17. Si un digicode est présent, un sticker « ...La barrière ne s'ouvre pas... » doit être visible sur la borne.	
18. Les bornes de péage sont propres (pas de poussière, de déchet)	Excellent (100)
19. La barrière est propre (absence de stickers, pas de trace de scotch, peinture en bon état, pas de détritrus)	Excellent (100)
20. La barrière est en bon état de fonctionnement, visuellement droite (bien entretenue)	Oui (100)
21. Présence de poubelles propres et régulièrement vidées	Excellent (100)
22. Les îlots sont propres (pas de poussière, de déchet)	Bien (70)

Allées de circulation - 97,5 / 100

23. Les panneaux de signalétique sont propres, lisibles et en bon état	Bien (70)
24. Les allées de circulation sont entretenues et propres	Excellent (100)
25. Les allées de circulation sont sans encombrants ou déchets	Excellent (100)
26. L'éclairage est homogène dans l'allée de circulation (systématiquement au moins 1 néon sur 2 fonctionne)	Excellent (100)
27. Présence d'un "guidage à la place" : voyants pour indiquer si la place est libre (voyant vert) ou occupée (voyant rouge)	Non (0)
28. Si présence d'un "guidage à la place", il fonctionne correctement : si le voyant est vert, la place est vraiment libre et si le voyant est rouge, la place est vraiment occupée	



AUDIT MYSTERE 2024
 Parking : Sélectionnez un park

Rampes d'accès - 70,0 / 100

2024_V1

- | | |
|----------------------------------------------------|-----------|
| 29. Le mur est propre (pas de marque de salissure) | Bien (70) |
| 30. L'éclairage est confortable et sécurisant | Bien (70) |
| 31. Les chasse-roues sont propres | Bien (70) |

Places de stationnement - 100,0 / 100

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 32. Les délimitations des places sont lisibles, au sol ET/OU au mur | Excellent (100) |
| 33. La place est propre (absence de tâches d'huile ou de déchets) | Excellent (100) |
| 34. Il y a une numérotation des places | Oui (100) |
| 35. Si numérotation des places, elle est propre et lisible, au sol et aux murs | Excellent (100) |
| 36. L'arrière de la place est propre : absence de déchets ou boues | Excellent (100) |
| 37. Les panneaux indiquant les places PMR (personne à mobilité réduite) sont présents et conformes à la réglementation | Oui (100) |



Je sors de mon véhicule - 100,0 / 100

2024_V1

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 38. Il y a une odeur neutre (pas d'odeur d'urine) | Oui (100) |
| 39. Absence de flaques rémanentes au sol (ne pas évaluer s'il pleut ou neige) | Excellent (100) |

Je me dirige vers la sortie piéton - 58,3 / 100

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 40. La signalétique 'sortie piéton' est claire, propre et visible | Bien (70) |
| 41. Si présence de poubelles dans le parking, elles ne débordent pas | Bien (70) |
| 42. Les blocs de secours (panneau vert issue de secours) sont en bon état (lumineux et visibles) | Bien (70) |
| 43. L'affichage désignant la sortie PMR (personne à mobilité réduite) est propre et lisible | Mauvais (0) |
| 44. Le son de la radio est de bonne qualité (audible, pas de grésillements) (ne pas évaluer si pas de radio) | Bien (70) |

Je prends les escaliers - 72,7 / 100

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 45. Les escaliers sont propres (absence de moisissures, de déchets, de tags, de dégradations, de marques de cigarettes) | Bien (70) |
| 46. Il y a des bandes antidérapantes sur les marches | Oui (100) |
| 47. Il y a une odeur neutre (pas d'odeur d'urine) | Oui (100) |
| 48. Des affiches promotionnelles pour INDIGO Neo sont présentes et en bon état | Mauvais (0) |
| 49. Le son de la radio est de bonne qualité (audible, pas de grésillements) (ne pas évaluer si pas de radio) | Bien (70) |



Dans l'ascenseur - / 100

2024_V1

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 50. Présence d'au moins 1 ascenseur dans le parking | Non (0) |
| 51. L'ascenseur que vous prenez fonctionne | |
| 52. S'il y a un dysfonctionnement d'un ascenseur, il est signalé par un affichage propre non écrit à la main | |
| 53. Dans l'ascenseur, il y a une odeur neutre (pas d'odeur d'urine) | |
| 54. La cabine d'ascenseur est propre et sans dégradation | |

La boutique - 85,0 / 100

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 55. Une boutique ou un point d'accueil INDIGO est présent dans ce parking | Oui (100) |
| 56. Si oui, la façade est propre et accueillante | Bien (70) |
| 57. Si non, une information des modalités de contact est présente et visible | |
| 58. Si du personnel est présent, il est en tenue INDIGO (reconnaisable en tant que personnel INDIGO) | Oui (100) |

Les toilettes - / 100

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 59. Présence de toilettes dans le parking | Non (0) |
| 60. Les toilettes sont bien signalées | |
| 61. Les toilettes sont propres et fonctionnelles (présence de papier, savon, essuie main) | |
| 62. L'odeur est neutre ou agréable | |



BRVE - 82,0 / 100

2024_V1

63. Présence de Bornes de Rechargement Véhicule Electrique dans le parking	Oui (100)
64. La zone dédiée aux Bornes de Rechargement Véhicule Electrique est bien identifiable (visible et signalée)	Bien (70)
65. Les panneaux de signalétique sont conformes (cf visuels), propres, lisibles et en bon état	Bien (70)
66. Toutes les Bornes de Rechargement Véhicule Electrique fonctionnent	Oui (100)
67. S'il y a un dysfonctionnement, il est signalé par un affichage	
68. Dans la zone dédiée aux Bornes de Rechargement Véhicule Electrique	Les véhicules qui stationnent

CYCLOPARK - / 100

69. Présence d'un cyclopark dans le parking	Non (0)
70. La porte d'accès est maintenue fermée	
71. L'affichage est présent sur la porte du cyclopark	
72. L'espace vélo est visiblement propre et entretenu	

Passage en caisse - 81,3 / 100

73. En appuyant sur le bouton d'appel, vous êtes pris en charge en moins de ...	30 secondes
74. L'interlocuteur se présente 'INDIGO, bonjour'	Oui (100)
75. L'interlocuteur est agréable et souriant	Excellent (100)
76. Le son est de bonne qualité (absence de grésillement...)	Excellent (100)



Focus sur les 14 critères incontournables - Votre score : 91,0 / 100

2024_V1

6. Le Drapeau d'entrée 'P' Bleu est visible, en bon état et fonctionnel	Excellent (100)
10. Si un digicode est présent, un sticker « ...La barrière ne s'ouvre pas... » doit être visible sur la borne.	
13. La barrière est en bon état de fonctionnement, visuellement droite (bien entretenue)	Oui (100)
17. Si un digicode est présent, un sticker « ...La barrière ne s'ouvre pas... » doit être visible sur la borne.	
20. La barrière est en bon état de fonctionnement, visuellement droite (bien entretenue)	Oui (100)
25. Les allées de circulation sont sans encombrants ou déchets	Excellent (100)
33. La place est propre (absence de tâches d'huile ou de déchets)	Excellent (100)
38. Il y a une odeur neutre (pas d'odeur d'urine)	Oui (100)
45. Les escaliers sont propres (absence de moisissures, de déchets, de tags, de dégradations, de marques de cigarettes)	Bien (70)
47. Il y a une odeur neutre (pas d'odeur d'urine)	Oui (100)
54. La cabine d'ascenseur est propre et sans dégradation	
65. Les panneaux de signalétique sont conformes (cf visuels), propres, lisibles et en bon état	Bien (70)
70. La porte d'accès est maintenue fermée	
73. En appuyant sur le bouton d'appel, vous êtes pris en charge en moins de ...	30 secondes



Parking : Sélectionnez un park

Les points forts et les points faibles de votre expérience client
Vos éventuelles suggestions, améliorations à apporter

Points forts : Très beau parking, très propre, très clair et sécurisant. Les peintures des sols et murs ainsi que le marquage au sol sont parfaits et bien visibles. Tous les appareils sont fonctionnels et les tarifs bien affichés à la borne.

Points faibles : Je n'ai pas trouvé de signalisation pour la sortie PMR, il n'y a pas d'ascenseur. Il n'y a que deux places de recharge pour véhicules électriques, une dizaine d'autres sont en cours d'installation et ne sont pas encore accessibles.

Suggestions : Dommage qu'il n'y ait pas de toilettes.

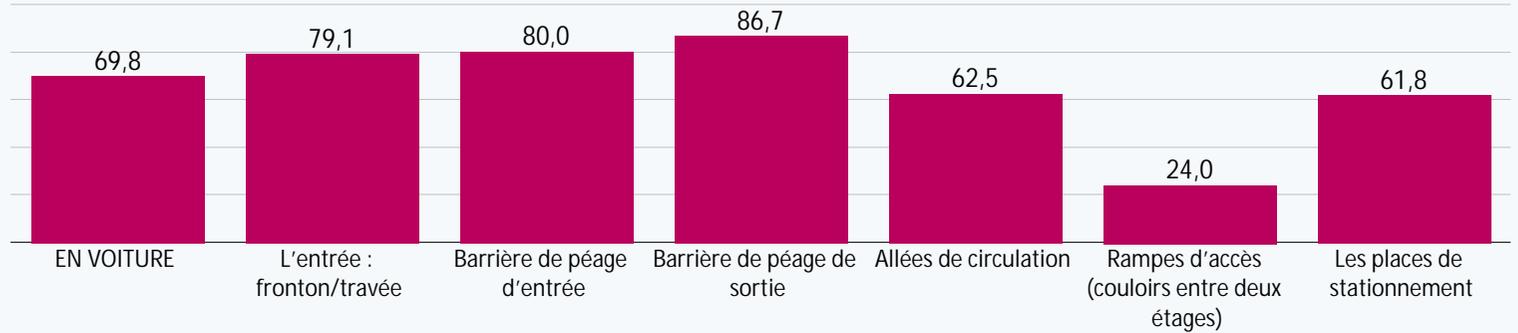
Parking : Hôtel de Ville_450102



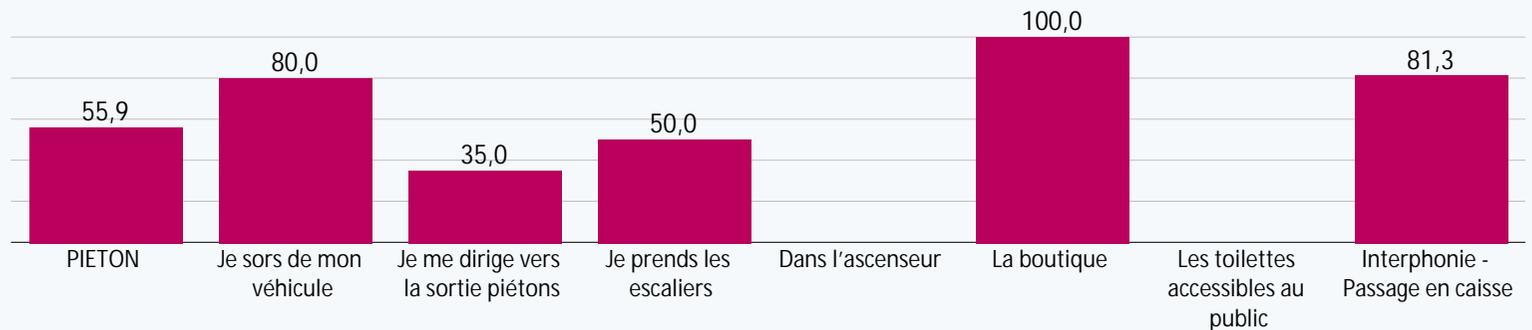
Votre Score Global
2024 : 66,6 / 100



2024_Vague1



2024_Vague1





L'entrée (fronton / travée) - 79,1 / 100

2024_V1

1. Le revêtement des murs est propre : pas de tag ou sticker sur les murs	Moyen (30)
2. Le revêtement du sol est propre : pas de déchets au sol	Bien (70)
3. L'éclairage est confortable et sécurisant	Bien (70)
4. Absence de stickers, étiquettes autocollantes ou graffitis sur les rambardes	Bien (70)
5. Les chasse-roues sont propres	Moyen (30)
6. Le Drapeau d'entrée 'P' Bleu est visible, en bon état et fonctionnel	Excellent (100)
7. Le portail et la signalétique sont propres : absence de tag ou de sticker	Excellent (100)

Barrière de péage d'entrée - 80,0 / 100

8. Les tarifs sont affichés et bien visibles	Mauvais (0)
9. L'affichage sur la borne de péage est en bon état et lisible (Il n'y a pas de stickers autres que ceux de la marque Indigo, et INDIGO Neo ainsi que des stickers Télépéage)	Excellent (100)
10. Si un digicode est présent, un sticker « ...La barrière ne s'ouvre pas... » doit être visible sur la borne.	
11. Les bornes de péage sont propres (pas de poussière, de déchet)	Excellent (100)
12. La barrière est propre (absence de stickers, pas de trace de scotch, peinture en bon état, pas de détritrus)	Bien (70)
13. La barrière est en bon état de fonctionnement, visuellement droite (bien entretenue)	Oui (100)
14. Les îlots sont propres (pas de poussière, de déchet)	Moyen (30)



Barrière de péage de sortie - 86,7 / 100

2024_V1

15. Le bouton d'appel est bien visible	Oui (100)
16. L'affichage sur la borne de péage est en bon état et lisible (Il n'y a pas de stickers autres que ceux de la marque Indigo, et INDIGO Neo ainsi que des stickers Télépéage)	Excellent (100)
17. Si un digicode est présent, un sticker « ...La barrière ne s'ouvre pas... » doit être visible sur la borne.	
18. Les bornes de péage sont propres (pas de poussière, de déchet)	Excellent (100)
19. La barrière est propre (absence de stickers, pas de trace de scotch, peinture en bon état, pas de débris)	Bien (70)
20. La barrière est en bon état de fonctionnement, visuellement droite (bien entretenue)	Oui (100)
21. Présence de poubelles propres et régulièrement vidées	Bien (70)
22. Les îlots sont propres (pas de poussière, de déchet)	Moyen (30)

Allées de circulation - 62,5 / 100

23. Les panneaux de signalétique sont propres, lisibles et en bon état	Bien (70)
24. Les allées de circulation sont entretenues et propres	Moyen (30)
25. Les allées de circulation sont sans encombrants ou déchets	Excellent (100)
26. L'éclairage est homogène dans l'allée de circulation (systématiquement au moins 1 néon sur 2 fonctionne)	Moyen (30)
27. Présence d'un "guidage à la place" : voyants pour indiquer si la place est libre (voyant vert) ou occupée (voyant rouge)	Non (0)
28. Si présence d'un "guidage à la place", il fonctionne correctement : si le voyant est vert, la place est vraiment libre et si le voyant est rouge, la place est vraiment occupée	



AUDIT MYSTERE 2024
 Parking : Hôtel de Ville_450102

Rampes d'accès - 24,0 / 100

2024_V1

29. Le mur est propre (pas de marque de salissure)

Mauvais (0)

30. L'éclairage est confortable et sécurisant

Moyen (30)

31. Les chasse-roues sont propres

Moyen (30)

Places de stationnement - 61,8 / 100

32. Les délimitations des places sont lisibles, au sol ET/OU au mur

Bien (70)

33. La place est propre (absence de tâches d'huile ou de déchets)

Bien (70)

34. Il y a une numérotation des places

Oui (100)

35. Si numérotation des places, elle est propre et lisible, au sol et aux murs

Bien (70)

36. L'arrière de la place est propre : absence de déchets ou boues

Moyen (30)

37. Les panneaux indiquant les places PMR (personne à mobilité réduite) sont présents et conformes à la réglementation

Oui (100)



Je sors de mon véhicule - 80,0 / 100

2024_V1

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 38. Il y a une odeur neutre (pas d'odeur d'urine) | Oui (100) |
| 39. Absence de flaques rémanentes au sol (ne pas évaluer s'il pleut ou neige) | Moyen (30) |

Je me dirige vers la sortie piéton - 35,0 / 100

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 40. La signalétique 'sortie piéton' est claire, propre et visible | Bien (70) |
| 41. Si présence de poubelles dans le parking, elles ne débordent pas | Bien (70) |
| 42. Les blocs de secours (panneau vert issue de secours) sont en bon état (lumineux et visibles) | Bien (70) |
| 43. L'affichage désignant la sortie PMR (personne à mobilité réduite) est propre et lisible | Mauvais (0) |
| 44. Le son de la radio est de bonne qualité (audible, pas de grésillements) (ne pas évaluer si pas de radio) | Mauvais (0) |

Je prends les escaliers - 50,0 / 100

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 45. Les escaliers sont propres (absence de moisissures, de déchets, de tags, de dégradations, de marques de cigarettes) | Moyen (30) |
| 46. Il y a des bandes antidérapantes sur les marches | Oui (100) |
| 47. Il y a une odeur neutre (pas d'odeur d'urine) | Oui (100) |
| 48. Des affiches promotionnelles pour INDIGO Neo sont présentes et en bon état | Mauvais (0) |
| 49. Le son de la radio est de bonne qualité (audible, pas de grésillements) (ne pas évaluer si pas de radio) | Mauvais (0) |



Dans l'ascenseur - / 100

2024_V1

50. Présence d'au moins 1 ascenseur dans le parking Non (0)

51. L'ascenseur que vous prenez fonctionne

52. S'il y a un dysfonctionnement d'un ascenseur, il est signalé par un affichage propre non écrit à la main

53. Dans l'ascenseur, il y a une odeur neutre (pas d'odeur d'urine)

54. La cabine d'ascenseur est propre et sans dégradation

La boutique - 100,0 / 100

55. Une boutique ou un point d'accueil INDIGO est présent dans ce parking Non (0)

56. Si oui, la façade est propre et accueillante

57. Si non, une information des modalités de contact est présente et visible Oui (100)

58. Si du personnel est présent, il est en tenue INDIGO (reconnaisable en tant que personnel INDIGO)

Les toilettes - / 100

59. Présence de toilettes dans le parking Non (0)

60. Les toilettes sont bien signalées

61. Les toilettes sont propres et fonctionnelles (présence de papier, savon, essuie main)

62. L'odeur est neutre ou agréable



BRVE - / 100

2024_V1

63. Présence de Bornes de Rechargement Véhicule Electrique dans le parking Non (0)

64. La zone dédiée aux Bornes de Rechargement Véhicule Electrique est bien identifiable (visible et signalée)

65. Les panneaux de signalétique sont conformes (cf visuels), propres, lisibles et en bon état

66. Toutes les Bornes de Rechargement Véhicule Electrique fonctionnent

67. S'il y a un dysfonctionnement, il est signalé par un affichage

68. Dans la zone dédiée aux Bornes de Rechargement Véhicule Electrique

CYCLOPARK - / 100

69. Présence d'un cyclopark dans le parking Non (0)

70. La porte d'accès est maintenue fermée

71. L'affichage est présent sur la porte du cyclopark

72. L'espace vélo est visiblement propre et entretenu

Passage en caisse - 81,3 / 100

73. En appuyant sur le bouton d'appel, vous êtes pris en charge en moins de ... 30 secondes

74. L'interlocuteur se présente 'INDIGO, bonjour' Oui (100)

75. L'interlocuteur est agréable et souriant Excellent (100)

76. Le son est de bonne qualité (absence de grésillement...) Excellent (100)



Focus sur les 14 critères incontournables - Votre score : 85,6 / 100

2024_V1

6. Le Drapeau d'entrée 'P' Bleu est visible, en bon état et fonctionnel	Excellent (100)
10. Si un digicode est présent, un sticker « ...La barrière ne s'ouvre pas... » doit être visible sur la borne.	
13. La barrière est en bon état de fonctionnement, visuellement droite (bien entretenue)	Oui (100)
17. Si un digicode est présent, un sticker « ...La barrière ne s'ouvre pas... » doit être visible sur la borne.	
20. La barrière est en bon état de fonctionnement, visuellement droite (bien entretenue)	Oui (100)
25. Les allées de circulation sont sans encombrants ou déchets	Excellent (100)
33. La place est propre (absence de tâches d'huile ou de déchets)	Bien (70)
38. Il y a une odeur neutre (pas d'odeur d'urine)	Oui (100)
45. Les escaliers sont propres (absence de moisissures, de déchets, de tags, de dégradations, de marques de cigarettes)	Moyen (30)
47. Il y a une odeur neutre (pas d'odeur d'urine)	Oui (100)
54. La cabine d'ascenseur est propre et sans dégradation	
65. Les panneaux de signalétique sont conformes (cf visuels), propres, lisibles et en bon état	
70. La porte d'accès est maintenue fermée	
73. En appuyant sur le bouton d'appel, vous êtes pris en charge en moins de ...	30 secondes



Les points forts et les points faibles de votre expérience client
Vos éventuelles suggestions, améliorations à apporter

Points forts : Le parking est bien situé en plein centre-ville et les prix sont corrects.

Points faibles : Le parking n'est pas très accueillant, exigu et mal entretenu, avec des murs poussiéreux et des allées en assez mauvais état. Le son de la radio est presque inaudible avec de nombreux grésillements. Les îlots d'entrée et de sortie sont poussiéreux et les tarifs ne sont pas affichés aux bornes de péage mais à l'entrée extérieure du parking. Je n'ai pas trouvé les affichages des sorties PMR, il n'y a pas ascenseur.

Suggestions : Nettoyage complet : îlots, murs allées de circulation. Peinture à refaire ou à faire : murs, allées de circulation, escaliers, marquage au sol...